



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

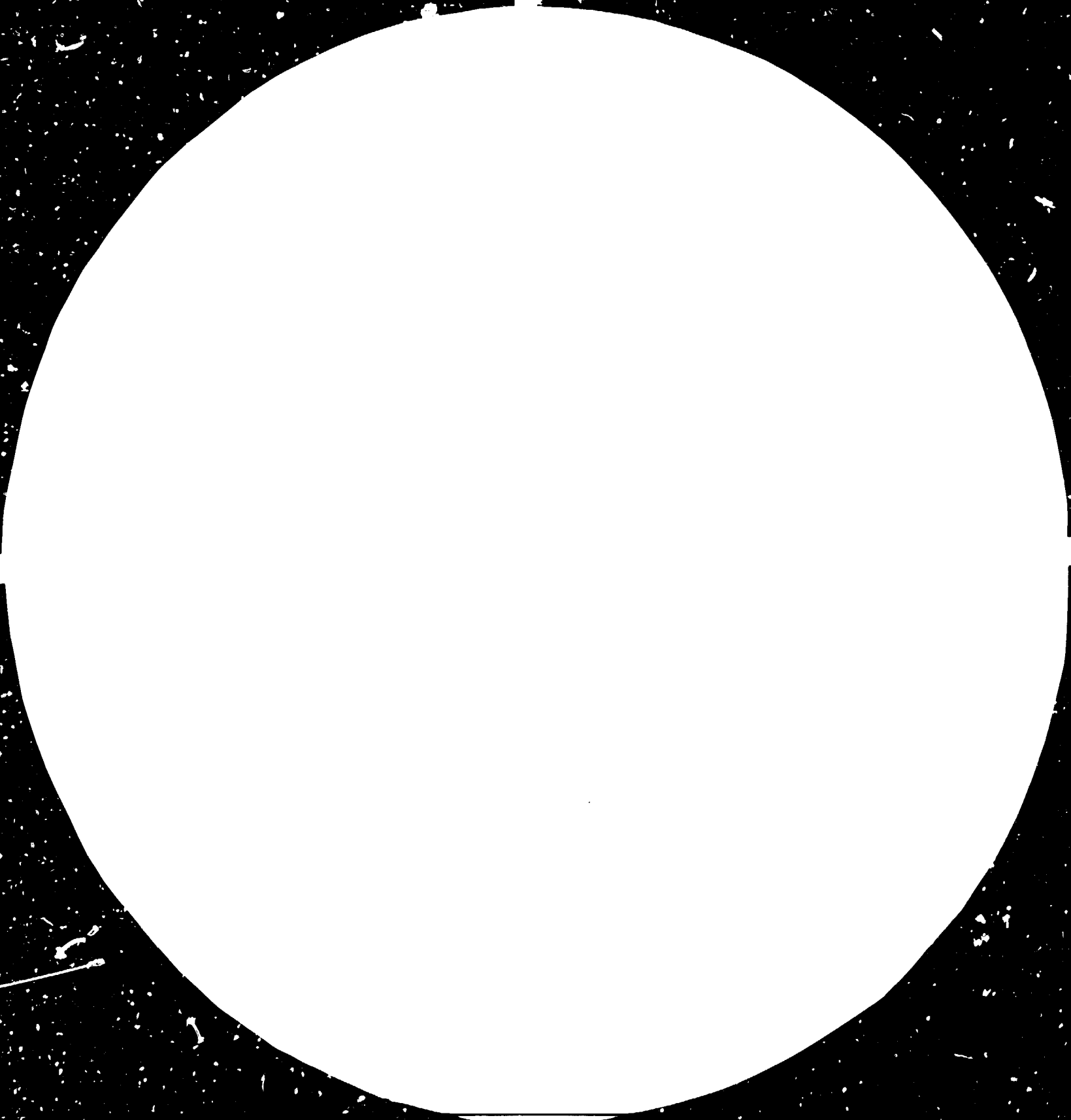
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





28

32

36

4



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS

STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010A

APPLICABLE TEST CHART FIG. 25

13765-F

Distr. LIMITEE

UNIDO/IO.584
29 juin 1984

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ETUDE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE SUR LA RIVE OCCIDENTALE
DU JOURDAIN ET DANS LA BANDE DE GAZA

(UC/PLO/82/231)

Rapport final*

Etude fondée sur les travaux de

P.G. Sadler (Chef d'équipe),
U. Kazi et E. Jabr

* Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles du secrétariat de l'ONU/II.

Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.84-87171

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	3
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	4
<u>Chapitre</u>	
1. Etude du secteur industriel	13
2. Répartition géographique des établissements manufacturiers	24
3. Le cadre juridique et fiscal du développement industriel	35
4. Débouchés potentiels de l'industrie d'une Palestine indépendante	44
5. Recensement et mise en valeur des ressources	58
6. Main-d'oeuvre industrielle : disponibilité, qualifications professionnelles et formation	63
7. Besoins en capital	32
8. Autres obstacles au développement industriel	88
9. Une stratégie de l'industrialisation	90
10. Cadre institutionnel à prévoir pour la planification et le développement industriel	97
Appendice	110

INTRODUCTION

1. Le présent document s'inscrit dans le cadre de l'établissement d'un plan détaillé de développement économique et social de la rive occidentale du Jourdain et de la bande de Gaza. L'objectif immédiat du projet consiste en une étude détaillée des secteurs manufacturier et industriel de ces régions, dans le cadre de l'étude du développement de la Palestine que doit établir la CNUCED.
2. Le projet a été lancé conformément aux résolutions 32/90F, 33/112C, 34/52C et 35/110 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi qu'aux résolutions du Conseil du développement industriel relatives à l'assistance au peuple palestinien.
3. Le projet a pour but d'examiner les politiques actuelles d'implantation industrielle, les activités industrielles en cours et leur répartition, de recenser les industries fondées sur les ressources, ainsi que la base de ressources nationales, d'étudier la situation actuelle et les besoins en matière de main-d'oeuvre, notamment pour ce qui est du développement du secteur industriel, d'examiner les facteurs favorables et défavorables au développement industriel, d'analyser les politiques de normalisation et de contrôle dans le secteur industriel, de déterminer les priorités sectorielles pour le plan de développement et d'émettre des recommandations sur la stratégie à suivre et les activités de suivi à entreprendre.
4. L'équipe s'est mise au travail le 19 janvier 1983, P.G. Sadler en Grande-Bretagne et U. Kazi et H.M. Jabr sur la rive occidentale. P.G. Sadler était chargé d'encadrer le projet et d'établir l'analyse voulue, les deux autres consultants d'effectuer l'enquête et de recueillir des renseignements à jour sur les questions mentionnées dans les objectifs du projet. La première partie des travaux, y compris l'enquête, a été achevée en septembre 1983. Les travaux sur les priorités sectorielles, le suivi et la mise en place d'un projet de structure administrative pour la planification et le suivi ont été effectués par P.G. Sadler entre décembre 1983 et mars 1984. Ce dernier a également été prié de faire rapport sur les possibilités de promotion du développement et d'élimination des obstacles, alors que ces régions ne jouissent toujours pas de l'indépendance.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'enquête

1. L'enquête, qui constituait la première partie du projet, a été effectuée dans des conditions extrêmement difficiles. Du fait des problèmes de mobilité auxquels se sont heurtés les enquêteurs, celle-ci n'a pu être achevée que plusieurs mois après le délai prévu et l'on n'a pu aborder nombre de questions plus vastes, telles que les relations interindustrielles et les activités d'import-export, qu'il aurait été bon d'examiner. Cependant, il s'est révélé possible de compléter les renseignements recueillis par des données provenant d'autres sources et les conclusions et recommandations de la deuxième partie du rapport ne sont en rien caduques.
2. Pour ce qui est des résultats détaillés, on a noté que 12 917 personnes seulement étaient employées dans le secteur industriel local, sur une main-d'oeuvre totale d'environ 218 000 personnes, dont 74 000 employées en Israël; parmi les ouvriers employés dans le secteur industriel des territoires occupés, l'immense majorité d'entre eux travaillent dans des entreprises employant un maximum de 10 personnes.
3. La plupart des entreprises ne fonctionnent qu'à environ 50 % de leurs capacités, non seulement du fait de restrictions commerciales et financières, mais également en raison d'obstacles juridiques et autres qui leur sont constamment imposés, souvent de manière arbitraire.
4. La plupart des entreprises examinées sont financées par leurs propriétaires. Il y a peu d'incitations à l'expansion et, vu les taux d'inflation et d'intérêt, tout projet d'expansion est fort risqué.
5. Etant donné le faible niveau d'activité et les restrictions imposées au développement industriel en général, les petites entreprises gérées par leur propriétaire ne peuvent offrir des conditions d'emploi intéressantes ou un salaire raisonnable à leurs employés. Ainsi se renforce la tendance à chercher un emploi en Israël, ce qui affaiblit encore l'économie locale.
6. Une bonne part des activités se limite à des travaux de réparation et à des activités exigeant peu de compétences, tournées vers un marché local limité. Il n'existe aucune activité de production d'une ampleur suffisante pour être axée sur l'exportation, non plus qu'aucune spécialisation notable. Des sections substantielles du secteur industriel utilisent des produits fournis par des usines israéliennes pour fabriquer des produits finis qui sont ensuite vendus en Israël ou exportés par ce pays. Cela est particulièrement vrai dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure. L'ensemble de la structure industrielle semble être fondé sur des ateliers plutôt que sur des usines.
7. Vu cette forme de concentration, on ne rencontre pratiquement pas, dans les territoires occupés, d'industries plus techniques et plus complexes, notamment celles exigeant, pour être rentables, un apport de capitaux important et une production sur une grande échelle. En fait, les nouvelles données recueillies viennent étayer la conclusion selon laquelle il n'existe pratiquement pas de secteur industriel tel qu'on l'entend.

Répartition géographique de l'activité manufacturière

8. Les données pertinentes, limitées à la rive occidentale, sont fondées sur d'autres sources que l'enquête et font apparaître qu'il n'existe pas de spécialisation régionale digne d'être mentionnée, sinon celle due aux concentrations de population, notamment dans les secteurs de l'habillement et de la chaussure où, dans une proportion substantielle, les travaux sont effectués par des agents israéliens. Il y a certainement peu d'indices d'une spécialisation régionale fondée sur des avantages géographiques, qui pourrait constituer la base d'un futur développement spécialisé. Les exceptions sont la fabrication de savon, fondée sur l'huile d'olive, les carrières (qui de toute évidence doivent exploiter des pierres appropriées) et certaines activités d'emballage de fruits.

Cadre juridique et fiscal du développement industriel

9. On a procédé à une analyse détaillée et systématique des documents et indices disponibles sur les obstacles actuels, imposés du fait soit de la loi et de la manière dont elle est appliquée, soit de mesures fiscales, et qui freinent le développement industriel. Toutes ces restrictions sont imposées par la puissance occupante, dont l'armée exerce un contrôle total et efficace sur l'application de la loi dans les territoires occupés. Bien sûr, ce pouvoir militaire cessera lorsqu'il sera mis fin à l'occupation, mais on a décrit en détail la mesure dans laquelle l'application de la loi et l'usurpation de pouvoirs normalement laissés à la population locale ont gêné et parfois absolument empêché la jouissance du droit au développement économique, afin d'illustrer l'ampleur de la tâche que constituera la création d'institutions indispensables à une gestion et à un développement harmonieux de l'économie, et notamment du secteur industriel.

10. Non seulement la structure juridique, et, plus important encore, l'application de la loi, devront être entièrement réorientées afin d'encourager le développement industriel au lieu de le freiner, mais encore il faudra en priorité mettre en place un système fiscal entièrement nouveau, applicable aux activités locales et aux exportations afin de constituer sur des bases solides un secteur industriel qui soit efficace et puisse apporter sa contribution à la prospérité économique.

Recensement de la base de ressources

11. Sur la base des renseignements actuellement disponibles, il existe peu de ressources naturelles qui pourraient donner à une Palestine indépendante des avantages naturels pour le développement d'un secteur industriel. A part la pierre de construction, peut-être les phosphates et un peu de calcaire utilisable pour la production de ciment, il n'existe pas, que l'on sache, de ressources minérales à mettre en valeur. Plus précisément, on n'a recensé aucune source d'énergie exploitable. Cela ne signifie cependant pas qu'il n'y en a pas. Il est urgent d'entreprendre une prospection scientifique détaillée des ressources minérales et des autres ressources naturelles. Cependant, il est peu probable qu'il existe des ressources qui n'auraient pas encore été découvertes.

12. Les seules bases sur lesquelles pourrait être fondé le secteur industriel sont la main-d'œuvre, la production agricole et l'eau. Bien sûr, l'agriculture entrera en concurrence avec l'industrie pour le partage de l'eau disponible et il faudra exploiter avec un grand soin cette précieuse ressource qui est actuellement manifestement sous-utilisée par les Palestiniens, bien qu'elle soit exploitée contre leurs intérêts par Israël. Le développement de la production agro-industrielle

(conserveries, etc.) pourrait être intégré dans l'industrialisation et contribuerait au développement de l'agriculture et des zones rurales, mais l'essentiel de l'effort de développement industriel devra porter sur le secteur manufacturier.

13. Etant donné cette pénurie de matières premières, l'absence de sources d'énergie et les limites de la base de ressources connues, le développement du pays devra, dans une mesure substantielle, être axé sur les exportations afin qu'il soit possible d'obtenir de l'étranger les importations requises. On ne saurait trop souligner ce point, qui devra être au cœur de tout débat sur la forme que prendra le développement du pays. Même si le principal objectif, durant les premières étapes, doit être de préparer le retour des exilés, il faudra mettre sur pied cette base d'exportation et la développer afin qu'elle puisse fonctionner efficacement dès que possible.

Perspectives commerciales du secteur industriel dans une Palestine indépendante

14. On a ici étudié les marchés locaux et les marchés d'exportation. Il apparaît en premier lieu que les restrictions imposées aux industries locales ont créé une demande largement artificielle de biens provenant d'Israël. Environ 75 % des importations totales consistent en des produits industriels d'Israël. Une bonne partie de ces produits, pensons-nous, serait fabriquée dans un Etat palestinien si un tel Etat pouvait jouir de sa souveraineté, et une partie substantielle aurait été compensée par l'exportation de produits industriels. Nous estimons que les perspectives de substitution des importations sont vastes dans ce domaine, de même que dans celui de l'"importation" de produits semi-finis en vue de leur finition et de leur "réexportation" en Israël. Il est probable que cette pratique fausse un grand nombre des chiffres enregistrés et il ne fait pas de doute que le développement des procédés industriels dans les territoires occupés, de manière que seul le produit final soit exporté, entraînera une augmentation substantielle de la valeur ajoutée pour la Palestine.

15. En outre, le développement du secteur industriel palestinien, qui, pensons-nous, absorbera une partie de la main-d'oeuvre travaillant actuellement en Israël, devra viser une augmentation des exportations afin de compenser les pertes de salaires des travailleurs employés actuellement en Israël. Cela, de même que la réduction des rapatriements de salaires au fur et à mesure que les exilés reviendront, imposera une charge supplémentaire substantielle sur les recettes en devises provenant des exportations palestiniennes.

16. Pour ce qui est des exportations, nous notons à quel point les restrictions artificielles imposées sur les activités palestiniennes ont faussé l'économie et paralysé le potentiel d'exportation; ces restrictions seront bien sûr éliminées dans une Palestine indépendante. Cependant, la Palestine ne sera alors qu'un pays parmi d'autres, luttant pour obtenir une place sur les marchés mondiaux, alors que nombre de ses concurrents ont un secteur d'exportation fondé sur une large base de ressources naturelles. Nous notons également que nombre des pays arabes exportateurs de pétrole, notamment ceux du Golfe, importent très peu du monde arabe, leurs importations provenant dans une mesure de plus en plus grande des pays industrialisés. Nous estimons que les perspectives de création d'activités manufacturières en Palestine sont très bonnes, notamment d'activités faisant appel à une main-d'oeuvre nombreuse, dont les frais de transport seraient relativement peu élevés et qui seraient tournées vers les marchés des pays arabes producteurs de pétrole. Pour ce faire, on pourrait recourir aux investissements de ces mêmes pays, afin que ceux-ci aient intérêt à développer le marché de ces marchandises de manière à rentabiliser leurs investissements.

Facteurs favorables et défavorables au développement industriel

17. La plupart de ces facteurs sont traités dans les sections pertinentes du rapport. Parmi les facteurs favorables, on notera l'abondante main-d'oeuvre qui arrivera des nombreux pays d'accueil actuels, et qu'il sera possible d'organiser selon des méthodes modernes; le retour probable d'un encadrement de gestionnaires de classe, occupant actuellement des postes clefs dans d'autres pays; un encadrement d'experts financiers et des administrateurs hautement compétents qui contribueront à organiser le pays et faciliteront la mise en place d'un secteur industriel efficace; la bonne volonté qui se manifeste dans de nombreux pays à l'égard du peuple palestinien, notamment dans les pays arabes qui, selon nous, pourraient constituer un débouché commercial important. Pour ce qui est des marchés de ces pays, nous pensons qu'ils pourraient utilement être exploités par des industries axées sur le montage et la finition d'un grand nombre des biens de consommation actuellement importés par les Etats du Golfe, gros consommateurs et importateurs. Ces Etats pourraient y trouver leur intérêt de deux manières. Premièrement, "le commerce plutôt que l'aide" leur serait moins coûteux à long terme. A l'heure actuelle, ils font don de sommes importantes au peuple palestinien pour l'aider à supporter son fardeau et nourrir ses réfugiés. Deuxièmement, il nous semble que la Palestine soit un excellent pays hôte pour des investissements qui seraient fondés sur les besoins des pays investisseurs, de sorte que le développement industriel d'un Etat palestinien au sein du monde arabe profiterait tant à la Palestine qu'aux pays investisseurs. Cependant, il est très important de "produire pour les marchés" et de s'orienter davantage sur les besoins des marchés modernes, notamment au Moyen-Orient. Il faudra adopter une attitude beaucoup plus moderne que celle retenue actuellement en Palestine, mais on peut s'attendre à ce que, lorsque la diaspora sera revenue, cette optique plus moderne soit favorisée.

18. Pour ce qui est des facteurs défavorables à l'industrialisation, nous avons déjà noté l'absence de la plupart des matières premières de base nécessaires à un Etat pleinement industrialisé. Non seulement il n'existe aucune source connue de minerais métalliques ou d'autres matières premières de base, mais les sources d'énergie sont inexistantes. Il faudra recourir aux importations, aussi est-il essentiel que la Palestine se tourne vers les exportations afin de pouvoir obtenir les importations dont elle a besoin. La pénurie d'autres ressources impose une lourde charge aux ressources restantes, notamment la main-d'oeuvre, et il nous semble que l'exploitation de cette base sera la clef d'un développement fructueux. Du fait de l'insuffisance des équipements de transport, de la séparation du futur Etat en deux parties (la bande de Gaza et la rive occidentale, cette dernière étant sans littoral), les industries choisies et les types d'activités retenus devront avoir pour caractéristiques des frais de transport réduits par rapport à la valeur totale et une valeur ajoutée élevée pour la Palestine.

19. Nous avons traité plus en détail, au paragraphe 31, les types d'industrie les mieux adaptés au développement de la Palestine, mais nous noterons simplement ici que ces types d'industrie ont été à la base de l'industrialisation d'un certain nombre de pays, notamment en Extrême-Orient et, si la Palestine était persuadée d'axer en premier lieu sa production sur les marchés arabes, elle aurait l'avantage d'un climat favorable aux exportations et elle produirait pour des pays appartenant à sa propre sphère culturelle et pour des marchés avec lesquels elle aurait de nombreuses affinités. Il faut souligner que la Palestine ne cherche pas à obtenir une part importante des marchés mondiaux, bien que la concurrence soit toujours très sévère. L'Etat que nous envisageons sera de très faibles dimensions, même après la réinstallation envisagée de tous les exilés désireux de revenir dans leur patrie. Un effort vigoureux et des choix raisonnables, ainsi qu'une certaine bonne volonté et une assistance préférentielle durant les premières phases de la commercialisation devraient être suffisants pour offrir au nouvel Etat des perspectives raisonnables de succès.

20. Outre les obstacles naturels à l'industrialisation, la Palestine se heurte actuellement à un certain nombre d'autres obstacles, notamment, 1) le fait que ses activités industrielles actuelles soient de faibles dimensions et dispersées, 2) le fait que le type d'organisation qui prédomine soit la petite entreprise pauvre en capitaux et produisant souvent pour le marché local, 3) l'absence d'une infrastructure organisationnelle de base, notamment d'organisations de base, telles qu'organisations de producteurs et de travailleurs, ainsi que d'un système financier permettant d'organiser et de canaliser des investissements et d'épargne et à même de fournir des avis financiers, etc. Il faut ajouter les obstacles que constituent les systèmes fiscal et juridique imposés par la puissance occupante. Ceux-ci disparaîtront lorsque l'occupation s'achèvera, mais les plans finals d'industrialisation doivent comporter dès le départ des propositions concrètes visant à combler le vide qui se fera.

Compétences et formation de la main-d'oeuvre industrielle

21. Comme dans les autres sections du rapport, nous devons séparer la main-d'oeuvre résidant actuellement dans les territoires occupés et celle de la diaspora. Il faut également diviser cette dernière en deux catégories : les travailleurs résidant dans les camps de réfugiés et ceux vivant et travaillant dans d'autres pays.

22. Dans le premier groupe, nous notons qu'une proportion importante des personnes employées dans les territoires occupés (28,4 %) travaille dans l'agriculture, contre 16,4 % dans l'industrie. L'activité industrielle étant faible et se limitant à la satisfaction de besoins locaux, le développement industriel se heurterait à un grave handicap s'il ne s'agissait là que de la seule base pour l'industrialisation. Cependant, un tiers des travailleurs, en majorité de sexe masculin et jeunes, sont employés en Israël. Dans cette catégorie, 20,9 % travaillent dans l'industrie (et 47,7 % dans la construction). Si l'on combine ces deux catégories, la main-d'oeuvre disponible pour assurer l'expansion du secteur industriel est beaucoup plus importante, en proportion de la main-d'oeuvre totale, que ne le font apparaître les chiffres relatifs à l'emploi dans les seuls territoires occupés.

Il nous apparaît également que les compétences des personnes résidant dans les territoires occupés sont manifestement sous-utilisées et que la proportion élevée de ceux qui se rendent en Israël pour travailler dans la construction en est la preuve, car nombre de ceux qui pourraient occuper des postes exigeant davantage de compétences sont contraints d'exécuter des tâches secondaires dans le secteur de la construction. A ce que l'on sait, le niveau d'éducation des personnes résidant dans les territoires occupés s'améliore sans aucun doute régulièrement, de même que le nombre de personnes suivant jusqu'au bout un enseignement à plein temps, bien que l'utilisation que l'on fasse des compétences semble pour le moins réduite, notamment dans les territoires occupés.

23. Parmi ceux qui vivent dans des pays voisins tels que le Liban, la Syrie et la Jordanie (avant l'invasion israélienne du Liban, leur total était de 1,6 million de personnes, soit environ 40 % du total de la population palestinienne et 30 % de plus que la population actuelle des territoires occupés), un grand nombre résidait dans des camps de réfugiés et l'on peut s'attendre à ce que la plupart retournent en Palestine après la libération. Bien que l'on se soit efforcé très activement d'offrir un enseignement à ces personnes, il ressort des enquêtes entreprises par le Bureau central de statistique du Fonds national palestinien que le niveau d'enseignement des résidents des camps n'est pas élevé. Cela est cependant presque certainement dû à la tendance qu'ont les plus éduqués à chercher des emplois ailleurs dans le monde arabe où les travailleurs compétents et éduqués sont très demandés, notamment

s'ils ont la même langue et la même culture que leurs hôtes. Ce type d'immigration n'est pas mal vu par les familles des migrants, car, presque toujours, ceux-ci rapatrient une partie substantielle de leur salaire pour subvenir aux besoins de leur famille.

24. Pour ce qui est de ceux qui vivent hors de Palestine, mais ne résident pas dans des camps de réfugiés, rien de certain ne peut être dit sur leur éducation et leurs compétences, sinon que, d'après toutes les observations, il semble que leur éducation et l'usage qu'ils en font soient nettement supérieurs. Cela est particulièrement vrai dans les Etats pétroliers du Golfe où l'on trouve des Palestiniens aux postes les plus élevés de toutes les professions, notamment à des postes exigeant de hautes compétences techniques, tels que scientifiques, ingénieurs et industriels; un grand nombre sont également banquiers, comptables et administrateurs. C'est parmi eux que devront inévitablement être recrutés les responsables du développement industriel de la Palestine future, mais la principale inconnue du problème est sans doute le nombre de ces personnes qui souhaiteront revenir dans leur patrie, notamment durant les premières années suivant la libération, au moment où l'on aura le plus besoin d'elles.

25. Le problème des compétences semble être double. En premier lieu, il faut sans aucun doute renforcer substantiellement l'éducation technique de la grande masse des Palestiniens qui reviendront probablement dans leur patrie et constitueront l'essentiel de la main-d'oeuvre industrielle. Nous estimons que la croissance du secteur industriel sera plus rapide que celle des autres secteurs. En second lieu, il faudra organiser et encourager dans toute la mesure du possible le rapatriement rapide d'un grand nombre de Palestiniens hautement qualifiés faisant actuellement partie de la diaspora. Ce retour devrait se faire au plus tôt. Même si le retour n'est au début que temporaire, il sera urgent de coordonner les efforts de personnels hautement qualifiés, non seulement palestiniens, mais également provenant d'autres Etats arabes et peut-être d'organismes internationaux. Ces efforts devront être poursuivis durant une longue période de reconstruction si l'on veut arriver à un développement industriel local autonome.

26. Quant à l'enseignement technique et industriel dans l'Etat libéré, celui-ci devra recevoir un rang de priorité tout aussi élevé.

Besoins et offre de capitaux

27. A ce stade de notre enquête, nous n'avons traité de la question qu'au niveau le plus large. Ailleurs, notamment dans un appendice, nous avons noté que la Palestine devait suivre un sentier de croissance raisonnable et connaître une expansion suffisante pour offrir des emplois aux Palestiniens qui reviendront dans leur patrie. Nous nous sommes efforcés d'évaluer certains scénarios de croissance possibles et d'estimer les investissements nécessaires pour les mettre en oeuvre; nous avons noté que les apports nécessaires à la croissance durant la période de reconstruction devront être financés entièrement par des capitaux extérieurs. Un scénario de "croissance nulle" (c'est-à-dire un PNB constant par habitant) exige un apport substantiel de capitaux, non seulement pour subvenir aux besoins des émigrés de retour, mais également pour compenser la perte des recettes provenant de la main-d'oeuvre travaillant en Israël et la chute des rapatriements de salaires. Il ne faut pas oublier qu'un PNB constant par habitant exigera une augmentation du PIB par habitant puisque les sources de revenus extérieurs diminueront.

28. Ainsi, il faudra environ 550 millions de dollars par an* provenant de sources extérieures pour stabiliser le PNB par habitant, durant une période pendant laquelle la population passera de 1 372 460 à 3 506 720 habitants. Cependant, la même

* Aux prix de 1975.

augmentation de population accompagnée d'une croissance du PNB par habitant de 2,5 % exigera environ 702 millions de dollars par an*, un taux de croissance de 5 % en exigeant 1 milliard 43 millions. Etant donné que, selon nous, une partie importante de ce supplément de PNB et une partie encore plus importante de toute nouvelle augmentation du PNB devra provenir du secteur industriel, ce secteur devra être le bénéficiaire d'une partie importante des investissements.

29. Ce besoin de fonds extérieurs pour assurer l'expansion et la croissance de l'économie a des conséquences importantes sur la forme d'organisation économique qu'adoptera le peuple palestinien. Dans une économie ouverte, axée sur des activités à forte valeur ajoutée et sur une spécialisation visant à encourager les exportations, solutions que nous recommandons, il sera possible d'encourager les investissements en Palestine, notamment de fonds arabes, pour assurer le développement des industries. En effet, ces investissements se feront en faveur du peuple palestinien et seront raisonnables sur le plan économique, en ce sens que, si l'industrie palestinienne souhaite prendre pour débouchés les marchés arabes, les Etats arabes auront leur mot à dire dans le choix des produits; de plus, en tant que fournisseurs d'une bonne partie des fonds servant à appuyer les Palestiniens dans leur lutte, ils verront diminuer la dépendance des Palestiniens à l'égard de ce type d'aide au fur et à mesure que les investissements permettront un développement local.

30. On ne saurait trop insister sur la commercialisation. Le développement de la Palestine, d'abord sur la base d'industries fondées sur l'agriculture, puis en faisant progressivement appel à des industries de montage et à des industries mécaniques légères, constituera un phénomène nouveau au Moyen-Orient et le pays pourra exploiter dans la région des marchés où la demande de produits de ces industries croît rapidement. Cependant, il existe déjà des liens commerciaux, traditionnels et nouveaux, avec d'autres régions et le succès de l'industrie palestinienne dépendra de son aptitude à s'installer sur ces marchés et à concurrencer les fournisseurs actuels. La bonne volonté ne manque pas, mais il faudra y faire appel et la canaliser dès le début, et le recensement et l'évaluation des marchés devraient permettre de déterminer en détail le choix des industries et l'échelle de leurs activités.

La stratégie industrielle

31. Il faut souligner que les objectifs de l'industrialisation doivent être définis en des termes tant sociaux qu'économiques, afin que l'on puisse instituer des critères permettant d'évaluer l'efficacité de la stratégie, puis, plus tard, d'en contrôler les résultats.

Nous avons déterminé qu'il fallait :

- a) Augmenter le revenu par habitant,
- b) Fournir des emplois aux exilés de retour,
- c) Intégrer les anciens exilés parmi les résidents et éviter un développement enclavé, dans lequel le secteur industriel se séparerait du reste de la société palestinienne,

* Aux prix de 1975.

d) Etablir un équilibre équitable en matière de développement régional, notamment entre la rive occidentale et la bande de Gaza,

e) Prévoir une période de reconstruction suffisante durant laquelle les personnes désireuses de revenir en Palestine pourroient le faire et pendant laquelle l'économie se séparera de celle d'Israël; à la fin de cette période, les conditions d'une croissance autonome devront être remplies.

Nous recommandons qu'une attention particulière soit portée dès que possible aux secteurs suivants :

a) Le développement des petits ateliers, accompagné de la mise en place d'un organisme cadre chargé de fournir des conseils en matière de commercialisation et de financement afin de consolider et d'élargir la base actuelle,

b) Un développement vigoureux de l'agriculture, afin de fournir des produits nouveaux aux agro-industries et d'améliorer la production actuelle.

c) Le développement de l'agro-industrie (emballage, conserverie, séchage des fruits, extraction d'huile et de jus et congélation), sur la base d'une solide stratégie de commercialisation,

d) Le développement du tourisme,

e) Le développement des industries extractrices, de taillage des pierres et du polissage du marbre,

f) Le développement des industries de montage, en s'efforçant, dans la mesure du possible, de maximiser la valeur ajoutée lorsque cela est conforme avec les objectifs en matière d'emplois,

g) Le développement d'industries spécialisées sur une petite échelle, exigeant des compétences élevées, afin de fournir un emploi aux excédents de main-d'oeuvre très qualifiée.

Nous estimons que les points d), e) et f) sont particulièrement propices aux investissements privés extérieurs; on notera que, pour rendre les investissements étrangers attrayants, il faudra effectuer des investissements publics dans les domaines de l'infrastructure et de l'organisation.

La stratégie que nous proposons n'est pas détaillée; il s'agit plutôt de l'esquisse de la manière dont pourraient être établis des plans détaillés dont les critères d'évaluation pourraient être déterminés.

32. Nous avons également été chargés de faire des recommandations sur le suivi de la stratégie mise en oeuvre. Nous avons estimé que cette condition était inséparable d'une autre : proposer une structure administrative pour la planification et l'exécution des plans dans le cadre de la stratégie. Aussi avons-nous traité des structures administratives d'une manière plus approfondie que ne l'exigeait notre mandat, car une structure administrative, comme une stratégie ou un plan, doit être au service de l'objectif visé; il s'agit d'un mécanisme fondé sur l'interaction, ayant des ramifications beaucoup plus vastes dans les domaines économique et social qu'un simple mécanisme de planification. Non seulement la structure doit être déterminée compte tenu des tâches requises, mais son efficacité doit être jugée selon des critères fondés sur des objectifs économiques et sociaux d'ordre général.

Outre le suivi de l'exécution des plans et de la stratégie, l'administration devra se charger des problèmes qui se poseront. Etant donné la nécessité de procéder à une reconstruction importante, les stratégies et plans seront fondés sur des hypothèses quant à l'évolution des besoins : par exemple, évaluation du taux de retour des exilés et des dimensions finales de la population. Ces évaluations ne seront au mieux que des hypothèses, et la planification et l'administration devront avoir la capacité d'adaptation voulue, et permettre éventuellement une révision des plans.

33. Nous avons également été priés de proposer des mesures qui pourraient être prises avant la libération pour stopper la détérioration, promouvoir le développement et surmonter les obstacles juridiques s'y opposant actuellement. Pour ce qui est de ce dernier point, des visites d'organismes et des discussions avec des hauts fonctionnaires proches du peuple palestinien nous ont confirmé que c'était l'application des règlements, au même titre que les lois elles-mêmes, qui constituait un obstacle. La plupart des restrictions sont imposées par décrets administratifs, proclamés par le commandant militaire.

Ces restrictions sont imposées d'une manière qui crée souvent de nouvelles restrictions; il n'a cependant aucun recours efficace pour le peuple palestinien, qui n'a pas le pouvoir politique qui lui permettrait d'influer sur l'administration ou sur ceux qui rédigent les lois auxquelles se conforme l'administration.

Pour ce qui est des propositions en vue d'arrêter la détérioration et de stimuler le développement, nous notons les immenses efforts entrepris actuellement par l'OLP et par des organismes arabes en vue d'organiser l'activité économique de manière plus rationnelle, de moderniser les machines et les techniques, de stimuler les marchés et d'injecter les capitaux voulus afin que toutes les tâches nécessaires puissent être accomplies. Nous notons que ces efforts sont entièrement conformes aux propositions présentées dans le rapport.

CHAPITRE 1

1.1.0 Etude du secteur industriel dans les territoires palestiniens occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza (1983).

1.1.1 Cette étude a été menée par l'Université de Bir Zeit sous la direction de MM. Umar Kazi et Hisham Jabr.

1.1.2 Elle a été effectuée pendant le premier semestre 1983 et compte deux parties. Dans la première partie, on s'est efforcé de déterminer le nombre, le type et la taille de chaque unité dans les territoires occupés; dans la deuxième partie, on a étudié dans le détail un échantillon composé d'un total de 150 unités dans le but d'obtenir des renseignements sur les points suivants : capacité de production, taux d'utilisation de cette capacité, marketing, financement et gestion.

1.1.3 L'unité retenue pour cette étude était "la firme", définie comme une entité opérant en tant qu'unité de production et disposant d'une gestion propre.

1.1.4 En raison de problèmes de communications, la plupart des firmes retenues pour l'étude détaillée étaient implantées sur la rive occidentale, mais les responsables de l'étude ont pu, par le biais de contacts personnels, obtenir des données sur certaines firmes de la bande de Gaza.

1.1.5 Des renseignements ont aussi été obtenus auprès des sources suivantes :

- a) Publications officielles israéliennes, dont celles du Ministère des douanes israélien, du Bureau central de statistique, ainsi que les rapports sur l'administration des territoires occupés;
- b) Rapports annuels de certaines firmes;
- c) Entretiens non officiels avec les responsables de certaines organisations publiques et privées;
- d) Cabinets d'expertise comptable de Jérusalem et de Gaza.

1.2.0 Résumé des résultats

1.2.1 Il y a 4 006 firmes industrielles dans les territoires occupés de la rive occidentale et de la bande de Gaza, 2 991 sur la rive occidentale et 1 015 dans la bande de Gaza.

1.2.2 13 % de ces firmes vivent de la réparation automobile et de la petite réparation mécanique, des travaux de forge et de la construction mécanique simple, notamment de meubles;

11 % vivent de l'exploitation de carrières et de la fabrication de parpaings en ciment et de carreaux en céramique;

13 % de la grosse et de la petite menuiserie;

20,5 % de la confection;

2 % de la fabrication de chaussures et d'articles en cuir et en plastique;

40,5 % de divers autres produits.

1.2.3 La majorité des firmes étudiées ne fonctionnaient qu'à approximativement 50 % de leur capacité, non seulement en raison des crises monétaires et économiques qui se succèdent en Israël, mais aussi des contraintes juridiques et financières draconiennes imposées par les autorités d'occupation.

1.2.4 La plupart des firmes sont financées par leur propriétaire, ce qui est à la fois le symptôme et la cause de leur petite taille. Celles qui opèrent à un faible taux d'utilisation de leur capacité sont peu incitées à se développer et les quelques-unes qui sont incitées à le faire doivent surmonter les obstacles redoutables que sont les taux d'intérêt élevés pratiqués par les banques israéliennes et l'absence d'autres sources de financement. La dévaluation continue de la monnaie israélienne est un élément qui hypothèque un peu plus l'avenir.

1.2.5 La taille modeste du secteur industriel est illustrée par le fait que dans un secteur employant 12 917 personnes, 98 % des firmes ont des effectifs qui ne dépassent pas 10 personnes.

1.2.6 Sur une main-d'oeuvre totale de 218 100 personnes, on estime à 74 000 le nombre de celles qui travaillent en Israël, ce qui confirme les études précédentes qui fixaient à approximativement un tiers de la main-d'oeuvre le nombre de personnes occupant un emploi en Israël.

1.2.7 Bien que les salaires des personnes employées en Israël soient inférieurs à ceux de leurs homologues israéliens, ils sont souvent supérieurs aux rémunérations offertes par les firmes artisanales du secteur manufacturier dans les territoires occupés. En raison de la modicité des capitaux permanents et de la sous-utilisation de la capacité de production de ces petites firmes, cette situation ne fait qu'assombrir un peu plus les perspectives d'expansion.

1.2.8 Comme on le verra plus loin, tant les secteurs productifs que les marchés des territoires occupés sont asservis à l'économie israélienne. En 1981, 90 % des importations des territoires occupés, composées essentiellement de produits industriels, venaient d'Israël tandis qu'Israël absorbait 72 % des exportations des territoires occupés. Les conditions extrêmement défavorables dans lesquelles opère l'industrie des territoires occupés, par rapport aux conditions existant en Israël, ont à ce point affaibli le système productif que peu d'entreprises des territoires occupés sont désormais concurrentielles sur leur propre marché, si bien que l'activité industrielle est confinée presque exclusivement à l'artisanat et à la réparation ainsi qu'aux activités ne nécessitant pas un haut niveau technique.

1.3.0 Réalisation de l'étude

1.3.1 Les responsables de l'étude remercient les divers collègues et étudiants pour l'aide qu'ils ont apportée à sa réalisation.

1.3.2 L'étude a été gênée par un certain nombre de facteurs. Des grèves et des couvre-feux ont rendu les déplacements difficiles et souvent empêché les contacts avec les industriels. Le temps a été extrêmement mauvais pendant la première moitié de la période nécessaire à la réalisation de l'étude, les chutes de neige abondantes limitant les déplacements.

1.4.0 Résultats de l'étude et examen des tableaux

1.4.1 En raison des problèmes de collecte des données déjà évoqués, la plupart des renseignements détaillés obtenus portent sur la rive occidentale, alors que les renseignements pour la bande de Gaza sont beaucoup plus généraux. Il s'ensuit que dans les tableaux, de nombreuses firmes de la rive occidentale sont classées dans des rubriques détaillées alors que pour la bande de Gaza, elles ont été regroupées dans des catégories plus générales. Par exemple, au tableau 1.1, la vaste majorité des firmes de la rive occidentale produisant des produits alimentaires ont été classées dans des catégories détaillées alors que celles de la bande de Gaza sont regroupées sous la rubrique plus générale des "Produits alimentaires", une catégorie utilisée uniquement pour les firmes de la rive occidentale qui ne peuvent pas être rangées dans les autres catégories.

1.4.2 On enregistre également un écart dans les chiffres du fait que les "garages" de Jérusalem-Est et de la bande de Gaza ont été inclus dans l'étude alors que ceux des autres zones ne l'ont pas été. Etant nombreux, ils introduisent nécessairement une distorsion dans l'étude si l'on s'en tient aux données brutes.

1.4.3 Il ressort du tableau 1.1 que le secteur industriel se résume à des petits ateliers fournissant les marchés locaux et répartis uniformément dans le pays. En outre, rien dans les chiffres détaillés qui ont permis d'établir le tableau ne vient contredire cette affirmation. La plupart des activités considérées comme appartenant à la rubrique "Industrie" relèvent davantage d'activités à petite échelle liées à l'agriculture et aux activités des petites agglomérations et des villages à vocation agricole plutôt que du secteur industriel, dans lequel de nombreuses firmes spécialisées fournissent l'ensemble du pays. Les statistiques globales ne laissent apparaître que quelques exceptions : la "Manufacture de cigarettes" à Jérusalem-Est, une ou deux unités plus importantes à la rubrique "Papier et imprimerie" à Birah et Ramallah et à la rubrique "Savons et détergents" et "Produits chimiques" en général. Aucune de ces usines ne peut être considérée comme ayant la taille critique pouvant ouvrir la voie à une économie moderne. En revanche, un grand nombre d'exemples de la petite taille des unités figurent dans le tableau. Les unités classées dans les catégories "Produits alimentaires et boissons" sont presque exclusivement des unités comme des boulangeries et autres établissements dont la seule clientèle est la population locale. Il n'y a guère que dans la catégorie "Boissons non alcoolisées" dans la bande de Gaza qu'une ou deux unités plus importantes font exception et font un peu monter la moyenne des effectifs des firmes. Mais, c'est dans les catégories "Textiles, bois et meubles et chaussures" que la fragmentation du secteur apparaît de la manière la plus évidente. La catégorie "Industrie de la chaussure" est presque exclusivement constituée par de petites unités travaillant à façon, la fabrication à grande échelle étant quasi inexistante; de même, la catégorie "Meubles" est étroitement liée à la demande des marchés locaux. La catégorie "Textile et bonneterie" regroupe en revanche de nombreuses unités exécutant du travail à façon pour des usines israéliennes, leurs produits étant commercialisés par des entrepreneurs et agents commerciaux israéliens. Il s'agit là d'un exemple type de l'utilisation par les entrepreneurs d'une industrie fragmentée en vue de : a) maintenir les coûts salariaux à un niveau peu élevé, le travail étant rémunéré à la pièce et le rapport coûts salariaux/production étant garanti, b) de réduire au minimum les dépenses d'investissement, car elles incombent essentiellement aux travailleurs; c) de contourner la réglementation du travail et autres réglementations, notamment en matière de sécurité et de conditions de travail, car la responsabilité en incombe aux travailleurs ou aux petits employeurs et les intermédiaires ou entrepreneurs israéliens en sont dégagés.

1.4.4 Dans le cadre d'une étude précédente effectuée par la CEAO en 1979, on a effectué une répartition par effectifs des firmes de la rive occidentale (à l'exception de Jérusalem-Est) et de la bande de Gaza qui permet de faire certaines comparaisons entre les effectifs des établissements situés dans ces zones et les effectifs des établissements implantés en Israël et en Jordanie. Les tableaux 1.2 et 1.3 confirment la prédominance des activités à petite échelle dans les territoires occupés, évoquée plus haut, et n'appellent aucun autre commentaire. Les données relatives à ces pays ayant été collectées à des fins différentes, la comparaison directe entre Israël, la Jordanie et les territoires occupés est impossible. Aussi compare-t-on d'abord Israël et la Jordanie, comparaison dont se dégagent un certain nombre de différences importantes, pour pouvoir examiner ensuite les données dont on dispose sur les territoires occupés et faire des comparaisons qui seront beaucoup plus éloquentes sur la différence entre les conditions régnant dans les territoires occupés et celle que connaissent les deux pays voisins. Le tableau 1.4 permet de comparer Israël et la Jordanie et de constater immédiatement certaines des différences existant entre ces deux pays.

a) En Israël, les établissements emploient en moyenne quatre fois et demie plus de main-d'oeuvre qu'en Jordanie. Une telle différence peut être imputable à la structure industrielle en Israël où l'on met l'accent sur les activités permettant de faire de vastes économies d'échelle; aussi est-ce à la répartition des activités au sein du secteur et leur taille respective qu'il convient de s'intéresser plus en détail.

b) La catégorie "Extraction minière et exploitation de carrières" est beaucoup plus importante en Jordanie qu'en Israël. L'extraction minière et l'exploitation de carrières dépendent des ressources naturelles nationales; or, la Jordanie en possède (alors qu'Israël en a beaucoup moins) sous la forme de pierre et autres matériaux de construction (la Jordanie dispose aussi de gisements de phosphates et de potasse qui ne sont pas encore exploités).

c) La catégorie "Produits alimentaires, boissons et tabac" a une importance non négligeable en Israël (13,6 %), mais beaucoup plus grande en Jordanie où elle se situe à 22,9 %. Si on lui ajoute la catégorie "Extraction minière et exploitation de carrières", on obtient plus de 35 % de la main-d'oeuvre totale en Jordanie, contre un peu plus de 15 % seulement en Israël.

d) La plupart des activités où l'intensité de travail est relativement forte (textiles, vêtements, cuir, menuiserie, papier, etc.) ont une importance relative sensiblement identique dans les deux pays, mais lorsque l'on se penche sur les activités où l'intensité de capital est plus forte et où le niveau technique est plus élevé (chimie, machines, sidérurgie, produits métalliques, etc.), l'avantage revient nettement à Israël où l'on privilégie incontestablement les activités modernes exigeant un haut niveau technique.

e) C'est dans le domaine de la taille moyenne des établissements dans les diverses branches du secteur industriel que la différence avec Israël est la plus marquée. Dans toutes les activités, à une exception près (produits en papier), les chiffres israéliens sont supérieurs aux chiffres jordaniens. Dans la plupart des cas, la différence est très marquée, ce qui indique que l'activité en question est très probablement menée dans un cadre industriel radicalement différent; ainsi, dans le domaine du vêtement, on compte 29,6 employés par unité en Israël contre 3,9 personnes par unité en Jordanie. On peut en conclure qu'en Israël cette branche tend à être organisée en usines alors qu'elle est essentiellement composée d'ateliers en Jordanie.

f) Le pourcentage plus élevé de la main-d'oeuvre employée dans des secteurs d'activité plus complexes et plus techniques en Israël va de pair avec la plus grande taille des unités appartenant à ces secteurs. En Jordanie, non seulement la part de la main-d'oeuvre industrielle y est plus faible, mais les entreprises de ces secteurs sont plus petites.

1.4.5 Il ressort de ces chiffres ainsi que d'autres chiffres que l'industrie est beaucoup plus équilibrée en Israël où les entreprises de pointe dont dépend le progrès industriel prédominent et où les unités de production sont de plus grande taille, ce qui atteste l'existence d'un système productif plus industrialisé. Si l'on ajoute à cela la part plus grande du PNB produite par l'agriculture en Jordanie (7,9 % contre 4,7 % en Israël), la différence entre l'importance relative des secteurs industriels dans les deux pays et entre leurs niveaux de développement apparaît clairement.

1.4.6 Lorsque l'on compare les chiffres pour Israël et la Jordanie avec ceux des territoires occupés, les différences apparaissent de manière plus frappante. Les tableaux 1.2 et 1.3 montrent que 63 à 65 % des personnes employées sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza le sont dans les catégories Produits alimentaires, boissons et tabac, Textiles et vêtements, Cuir et produits dérivés, et Bois, alors qu'en Israël et en Jordanie les chiffres, calculés à partir du tableau 1.4 sont de 37,8 % et 49 % respectivement. Le pourcentage plus élevé de main-d'oeuvre employée dans les industries dont le niveau technique est plus élevé et dans les industries dont dépendra la croissance apparaît clairement en Israël, de même qu'en Jordanie il diffère très sensiblement du chiffre relevé dans les territoires occupés.

1.4.7 Le tableau 1.5 montre, pour celles des catégories sur lesquelles on dispose de données strictement comparables, les différences entre les territoires occupés, Israël et la Jordanie, sous une forme différente et illustre les différences de taille des établissements entre ces pays. Bien que ces chiffres ne fassent apparaître que des moyennes et ne tiennent pas compte de la répartition des établissements en fonction de leur taille, on sait, grâce au tableau 1.2, que la taille des établissements dans les territoires occupés est généralement modeste dans la quasi-totalité des catégories, de sorte que les écarts qui apparaissent au tableau 1.5 traduisent fidèlement les différences entre les territoires occupés et les deux pays voisins.

1.4.8 Les différences entre les territoires occupés et Israël sont si marquées que l'on arrive inévitablement à la conclusion que ces deux pays sont à des stades de développement radicalement différents, ce qui est confirmé par d'autres indicateurs (PNB par habitant, etc.), et qu'il faut en tenir compte pour l'industrialisation future et sa mise en oeuvre. Même lorsque l'on compare les

territoires occupés et la Jordanie, on constate la présence de quelques usines en Jordanie, dans certaines branches d'activités, ce qui indique une tendance à la création d'un secteur industriel moderne. On ne trouve pas trace, dans les territoires occupés, de ce type d'organisation industrielle. L'étude de Khouja et Sadler (op. cit.) suggérait qu'il n'existait pas de secteur industriel à proprement parler dans les territoires occupés et les éléments rassemblés ici semblent confirmer cette affirmation. Pour pouvoir développer le secteur industriel, il faudra non seulement une injection massive de capitaux pour créer et développer de nouvelles industries, mais aussi créer un environnement radicalement différent, résolument moderne et ouvert aux concepts d'organisation et de gestion à grande échelle.

1.4.9 Fort heureusement, cela ne devrait pas être aussi difficile que l'on pourrait le croire. Un nombre important des personnes qui se rendent en Israël pour travailler sont désormais habituées à travailler en usine; quant aux exilés, ils reviendront de zones où le travail en usine est chose commune. Parmi eux figureront de nombreux cadres moyens et supérieurs dont il conviendra de mettre à profit l'expérience en vue de changer la situation actuelle tout en prenant conscience de la nécessité de mobiliser et de coordonner leurs compétences le plus rapidement possible et d'en tenir compte dans toute planification du futur secteur industriel.

TABLEAU 1.1

Type d'activités	Naplouze		Bireh et Ramallah		Hébron		Tulkarm et Quiquilia		Jénin		Jérusalem		Rive occidentale		Bande de Gaza		Total		Moyenne		Total
	Unités	Employés	Unités	Employés	Unités	Employés	Unités	Employés	Unités	Employés	Unités	Employés	Unités	Employés	Unités	Employés	Unités	Employés	Bande de Gaza	Rive occidentale	
Produits alimentaire	8	225	-	-	-	-	2	4	2	2	43	90	55	311	58	433	113	744	5,7	7,5	6,6
Farine	5	50	4	10	7	20	6	30	8	40	-	-	30	159	-	-	30	159	5,3	-	5,3
Produits laitiers	3	14	1	10	2	15	-	-	1	3	-	-	7	43	-	-	7	43	6,1	-	6,1
Boulangerie	52	136	25	47	25	62	34	76	15	20	-	-	151	341	-	-	151	341	2,3	-	2,3
Biscuits, chocolats et confiseries	27	58	5	128	-	-	1	5	1	2	-	-	34	193	-	-	34	193	5,7	-	5,7
Glaces	3	28	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	28	-	-	3	28	9,3	-	9,3
Pâtes alimentaires	13	2	-	-	1	10	-	-	-	-	-	-	2	12	-	-	2	12	6,0	-	6,0
Textile et bonneterie	308	901	98	379	74	213	104	657	31	48	38	40	653	2 230	166	578	819	2 808	3,4	3,5	3,4
Huile alimentaire	-	-	3	18	3	32	8	9	3	11	-	-	17	70	-	-	17	70	4,1	-	4,1
Industrie de la chaussure	107	208	10	19	184	346	4	4	-	-	-	-	305	577	6	16	311	593	1,9	2,7	1,9
Boissons non alcoolisées	3	9	-	-	-	-	-	-	-	-	7	10	10	19	9	191	19	210	1,9	21,2	11,0
Articles en cuir	7	16	2	4	15	29	-	-	-	-	-	-	24	49	-	-	24	49	2,0	-	2,0
Bois et menuiserie	141	274	37	76	80	165	34	201	27	33	170	192	429	941	90	638	519	1 579	2,2	7,1	3,0
Meubles	194	268	29	90	29	45	9	14	8	12	-	-	259	427	-	-	289	427	1,6	-	1,6
Papier et imprimerie	12	65	4	67	4	7	-	-	-	-	7	15	29	158	13	78	42	236	5,4	6,0	5,6
Articles en plastique	3	29	-	-	-	-	-	-	-	-	3	128	6	157	28	333	22	176	26,2	8,0	11,9
Produits pharmaceutiques	3	15	10	98	1	8	-	-	-	-	-	-	14	118	-	-	14	118	8,4	-	8,4
Produits en caoutchouc	1	4	1	3	-	-	-	-	-	-	40	44	42	51	-	-	42	51	1,2	-	1,2
Savons et détergents	24	131	2	31	2	21	1	3	1	1	-	-	30	187	-	-	30	187	6,2	-	6,2
Horlogerie	1	70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	70	-	-	-	70	2,0	-	2,0
Produits chimiques	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	-	-	1	2	2,0	-	2,0
Raffinage du pétrole	1	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	7	-	-	1	7	7,0	-	7,0
Verre	5	50	-	-	10	50	-	-	-	-	-	-	15	100	-	-	15	100	6,7	-	6,7
Produits en ciment	46	177	16	84	11	41	26	94	9	30	-	-	126	426	302	827	428	1 053	3,4	2,1	2,5
Marbre, briques, tuiles	8	36	5	20	8	31	4	15	12	26	32	45	69	173	-	-	69	173	2,5	-	2,5
Industrie du fer	3	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	5	-	-	3	5	1,7	-	1,7
Industrie de l'étain	4	7	-	-	2	7	-	-	-	-	-	-	6	14	-	-	6	14	2,3	-	2,3
Outils en métal	88	319	18	36	14	27	40	80	30	42	-	-	190	474	-	-	190	474	2,5	-	2,5
Produits électriques	1	2	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3	-	-	2	3	1,5	-	1,5
Mobilier métallique	17	46	4	12	1	3	-	-	-	-	-	-	25	61	-	-	25	61	2,4	-	2,4
Joaillerie	25	48	17	44	10	18	-	-	-	-	-	-	52	110	-	-	52	110	1,9	-	1,9
Industrie de la paille	18	39	2	5	-	-	-	-	-	-	-	-	20	44	-	-	20	44	2,2	-	2,2
Forge	-	-	12	47	88	289	24	67	1	1	92	97	217	501	-	-	217	501	2,3	-	2,3
Produits de beauté	-	-	1	4	2	7	-	-	-	-	-	-	3	11	-	-	3	11	3,7	-	3,7
Ateliers de mécanique (fabrication d'équipement)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	119	821	119	821	-	6,9	6,9
Produits en argile	-	-	-	-	3	8	-	-	-	-	-	-	3	8	-	-	3	8	2,7	-	2,7
Tuyaux et conduites	-	-	1	5	2	11	-	-	-	-	-	-	3	16	-	-	3	16	5,3	-	5,3
Aluminium	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	91	9	91	-	10,1	-	10,1
Emballage des agrumes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	105	10	105	-	10,2	-	10,2
Conserveries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2	1	2	-	-	1	2	2,0	-	2,0
Articles en bois d'olivier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70	80	70	80	-	-	70	80	1,1	-	1,1
Cigarettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	182	2	182	-	-	2	182	91,0	-	91,0
Garages	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	71	71	71	71	211	732	282	803	1,0	-	1,0

TABLEAU 1.2

Répartition des établissements sur la rive occidentale par grande catégorie
et par niveau d'effectifs en 1979

Grande catégorie	Total ^{a/}	(%)	Répartition par effectifs						Effectif moyen par établissement
			1	2-3	4-7	8-10	11-20	21	
Produits alimentaires, boissons et tabac	232	(10,5)	85	61	65	7	6	8	4,0
Textiles et vêtements	485	(22,0)	132	170	107	26	40	10	4,6
Cuir et articles en cuir	234	(10,6)	62	117	52	2	1	-	3,1
Bois et produits dérivés	437	(19,8)	160	205	59	7	6	-	2,7
Produits en caoutchouc, en plastique et produits chimiques	51	(2,3)	6	14	11	5	3	12	5,6
Minéraux non métalliques	122	(5,5)	4	32	63	11	10	2	6,0
Produits métalliques de base et autres produits métalliques	419	(19,0)	57	236	117	3	4	2	3,4
Autres produits industriels	227	(10,3)	79	85	44	10	6	3	3,4
TOTAL	2 207	(100)	585	920	518	71	76	37	3,8

a/ A l'exception de Jérusalem-Est.

Source : CEAO : Tendances industrielles et économiques sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, 1982.

TABLEAU 1.3

Répartition des établissements de la bande de Gaza par grande catégorie
et par niveau d'effectifs en 1979

Grande catégorie	Total	(%)	Répartition par effectifs						Effectif moyen par établissement
			1	2-3	4-7	8-10	11-20	21+	
Produits alimentaires, boissons et tabac	199	(14,9)	79	72	36	4	5	3	3,2
Textiles, vêtements, cuir et articles en cuir	490	(36,7)	199	99	95	43	44	10	4,6
Bois et produits en bois	198	(14,8)	31	94	61	4	2	6	4,0
Métaux de base, produits métalliques, équipement électrique et matériels de transport	249	(18,2)	80	85	64	6	2	5	3,5
Autres produits industriels	205	(15,4)	18	73	88	11	10	6	5,2
TOTAL	1 334	(100)	407	423	344	68	62	30	4,2

Source : CEAO : Tendances industrielles et économiques sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, 1982.

TABLEAU 1.4

La main-d'oeuvre par secteur, nombre d'établissements et taille des établissements

	ISRAEL (1979)			JORDANIE (1978)			ISRAEL	JORDANIE
	Etablis- sements	Effectifs	Taille moyenne	Etablis- sements	Effectifs	Taille moyenne	Pourcentage des effectifs totaux	
Extraction minière et exploitation de carrières	59	4 840	82,0	102	4 090	40,1	1,7	12,8
Produits alimentaires, boissons et tabac	952	38 480	40,4	1 389	7 340	5,6	13,6	22,9
Textiles	492	17 830	36,2	172	1 943	11,3	6,3	6,1
Vêtements	1 069	31 440	29,4	673	2 652	3,9	11,1	8,3
Cuir et chaussures	386	3 780	9,8	221	1 298	5,9	1,3	4,1
Bois et meubles	1 802	15 740	8,7	964	2 437	2,5	5,5	7,6
Produits en papier	160	5 830	36,4	11	577	52,5	2,1	1,8
Imprimerie et édition	833	10 480	12,6	50	600	12,0	3,7	1,9
Industries chimique et pétrolière	260	17 870	68,7	71	1 040	14,6	6,3	3,2
Caoutchoucs et plastiques	436	12 340	28,3	16	284	17,8	4,3	0,9
Poteries, verres, etc.	429	11 090	25,8	372	3 472	9,3	3,9	10,9
Fer, acier, autres matériaux	150	5 870	39,1				2,1	
Produits métalliques	2 364	41 100	17,4	552	2 200	4,0	14,5	6,9
Machines	255	9 030	35,4				3,2	
Machines électriques	532	29 540	55,5	155	722	4,7	10,4	2,3
Matériel de transport	117	22 230	190	791 (répar. comprises)	2 622	3,3	7,8	8,2
Biens professionnels et autres (diamants exclus)	443	5 470	14,6	172	720	4,2	2,3	2,3
	10 739	283 920	26,4	5 641	31 997	5,7	100	100

Etabli à partir des derniers recensements disponibles pour les deux pays.

TABLEAU 1.5

Taille moyenne des établissements en Israël, en Jordanie, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, d'après le nombre d'employés, en 1978-1979 pour certaines activités industrielles

Grandes catégories	Rive occidentale	Bande de Gaza	Israël	Jordanie
	Nombre moyen d'employés			
Produits alimentaires, boissons et tabac	4,0	3,2	40,4	22,9
Textiles et vêtements	4,6	4,6	31,5	5,4
Cuir et produits dérivés	3,1	-	9,8	5,9
Bois et produits dérivés	2,7	4,0	8,7	2,5
Caoutchouc, matière plastique et produits chimiques	5,6	-	28,3	17,8
Métaux et produits métalliques	3,4	-	18,7	4,0

Etabli à partir du tableau 1.4 et du document de la CEAO : Tendances industrielles et économiques sur la rive occidentale et la bande de Gaza (1982).

CHAPITRE 2

2.0 Répartition géographique des établissements manufacturiers

2.1.1. En raison de la petite taille de la moyenne des établissements manufacturiers, comme du fait que ces établissements travaillent surtout pour les marchés locaux, aucune concentration géographique ne ressort clairement des chiffres disponibles. Les tableaux 2.2 à 2.10 ont été compilés par Bakir Abu Kishk* pour l'année 1980, mais ils ne s'appliquent qu'à la rive occidentale et à Jérusalem. L'étude de Bakir Abu Kishk ne couvre pas autant d'activités que l'étude dont il est fait état dans le présent document, mais ses tableaux rendent bien compte de la répartition des activités. Ils nous ont permis d'établir le tableau 2.1 qui donne la concentration relative des diverses activités pour les régions étudiées.

2.1.2. Rares sont les caractéristiques positives qui ressortent des tableaux. On observe, dans un certain nombre de zones, une forte concentration de l'industrie textile. A Tulkarm, 65,4 % de la main-d'oeuvre industrielle travaille dans ce secteur, et le pourcentage équivalent est de 29,9 % pour Naplouse. Les chiffres correspondants pour Bethléem, Ramallah, Hébron et Jenin étant respectivement de 17,3 %, 15,3 %, 14,7 % et 13 %, il est évident que cette industrie occupe une part importante de la population, mais répartie sur tout le pays. Seuls Jéricho et Jérusalem n'ont pas d'emploi dans ce secteur. L'industrie de la chaussure est également un gros employeur, un peu plus concentrée que le textile, avec 27,6 % de la main-d'oeuvre industrielle à Hébron, 11,6 % à Naplouse et 10,4 % à Jérusalem. Dans ces deux industries, la taille moyenne des entreprises est extrêmement petite, et ce n'est qu'à Tulkarm que la moyenne dépasse six pour le textile et la bonneterie. Dans ce cas, on observe un certain nombre d'unités de production plus importantes, qui s'apparentent davantage à des usines. Quant au reste, il est difficile de présenter des observations, sauf en ce qui concerne peut-être la fabrication de produits minéraux non métalliques à Jenin (15,2 % de la population active), Ramallah (22,2 %) et Hébron (26,9 %). Cette catégorie recouvre la fabrication de briques et de blocs de ciment ainsi que de produits en pierre et en marbre, de telle sorte que l'on peut s'attendre à ce que l'activité correspondante soit assez uniformément répartie dans l'ensemble du pays.

TABLEAU 2.1

Répartition de l'emploi manufacturier par produits, rive occidentale, 1980

(Les chiffres entre parenthèses indiquent le pourcentage de l'emploi total de la branche dans la région)

S.I.C	Groupe de produits	Jénin	Tulkarm	Naplouse	Ramallah	Jérusalem	Hébron	Bethléem	Jéricho
311+ 312	Produits alimentaires	34(14,8)	42(7,1)	514(27,2)	342(25,0)	110(18,8)	38(1,3)	65(5,3)	32(32)
313	Boissons				25(1,8)			12(1,0)	3(3)
314	Tabac				20(1,4)	119(20,4)		28(2,3)	
321	Textiles	30(13,0)	388(65,4)	568(29,9)	209(15,3)		443(14,7)	210(17,3)	
323	Cuirs et produits du cuir, cuirs artificiels et fourrures, à l'exception des chaussures et des vêtements			1(-)		11(1,9)	21(0,7)		
324	Chaussures, à l'exception des chaussures en plastique			220(1,6)	15(1,1)	61(10,4)	827(27,6)	1(0,1)	1(1)
331	Produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	22(9,6)	24(4,0)	97(5,2)	17(1,2)		412(13,7)	49(4,0)	3(3)
332	Meubles et mobilier, à l'exception des meubles métalliques	20(8,7)		14(0,7)	112(8,2)	49(8,4)		292(9,9)	22(22)
341	Papier et articles manufacturés en papier			1(-)	42(3,1)	7(1,2)	23(0,8)	4(0,3)	
342	Imprimerie, édition et activités connexes	4(1,7)		42(2,2)	28(2,0)	28(4,8)	7(0,2)	7(0,6)	1(1)
351	Produits chimiques industriels			23(1,2)	72(5,3)			128(10,5)	
352	Autres produits chimiques			67(3,5)	113(8,2)			23(1,9)	
354	Dérivés du pétrole et du charbon					70(12,0)			
355	Produits en caoutchouc					6(1,0)			
361	Poterie, porcelaine et faïence					14(2,4)		144(11,8)	2(2)
362	Verre et produits du verre			16(0,8)			20(0,7)		
369	Autres produits minéraux non métalliques	35(15,2)	65(11,0)	176(9,3)	304(22,2)	22(3,8)	810(26,9)	84(6,9)	12(12)
372	Produits métalliques non ferreux						34(1,1)		
381	Produits métalliques ouvragés, à l'exception des machines et du matériel	74(32,3)	55(9,3)	153(8,1)	71(5,2)	62(10,6)	365(12,1)	142(11,7)	23(23)
382	Machines, à l'exception des machines électriques	9(3,9)							
383	Machines, équipements, appareils et fournitures électriques						7(0,2)	17(1,4)	
390	Autres produits manufacturiers	2(0,8)	19(3,2)	5(0,3)		25(4,3)		16(1,3)	1(1)
	TOTAL	230(100)	593(100)	1 897(100)	1 370(100)	584(100)	3 007(100)	1 222(100)	100(100)

Source : Tableaux 2.3 à 2.10.

TABLEAU 2.2

Répartition des établissements manufacturiers de la
rive occidentale par district et part de l'emploi

District	Total		Répartition par district et part de l'emploi											
			1-4		5-9		10-19		20-49		50+		% du total	
	E.	T.	E.	T.	E.	T.	E.	T.	E.	T.	E.	T.	E.	T.
1) Naplouse	373	1 897	284	569	55	373	23	296	8	229	3	430	20,4	21,1
2) Jénin	94	230	78	179	14	35	2	16	-	-	-	-	5,2	2,6
3) Tulkarm	104	593	82	158	8	43	4	57	9	255	1	80	5,7	6,6
4) Ramallah	170	1 370	81	214	48	287	28	372	10	277	3	220	9,3	15,1
5) Jérusalem	92	584	67	204	18	118	4	48	1	25	2	189	5,1	6,5
6) Hébron	691	3 007	472	1 347	190	1 151	20	263	9	246	-	-	37,8	33,4
7) Bethléem	260	1 222	169	376	58	301	23	184	9	251	1	110	14,1	13,5
8) Jéricho	42	100	41	93	1	7	-	-	-	-	-	-	2,4	1,2
Total, à l'exclusion de Gaza	1 826	9 003	1 274	3 140	392	2 315	104	1 236	46	1 283	10	1 029	100	100
% du total			69,8	34,9	21,5	25,7	5,7	13,7	2,5	14,3	0,5	11,4	100	100
Emploi moyen/Unité	4,93		2,46		5,9		11,9		27,9		102,9			

Source : Tableaux 2.3 à 2.10.

TABLEAU 2.3

Répartition des établissements par grands groupes et niveau de l'emploi

Jénin

Grand groupe	Nom du grand groupe	Jénin										Total	
		1-4		5-9		10-19		20-49		50+		Etablissements	Travailleurs
		Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs		
311+	Produits alimentaires	14	29	1	5	-	-	-	-	-	-	15	34
312													
313	Boissons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
314	Tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
321	Textiles	2	4	2	10	2	16	-	-	-	-	6	30
323	Cuirs et produits du cuir, cuirs artificiels et fourrures, à l'exception des chaussures et des vêtements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
324	Chaussures, à l'exception des chaussures en plastique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
331	Produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	10	22	-	-	-	-	-	-	-	-	10	22
332	Meubles et mobilier, à l'exception des meubles métalliques	9	20	-	-	-	-	-	-	-	-	9	20
341	Papier et articles manufacturés en papier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
342	Imprimerie, édition et activités connexes	2	4	-	-	-	-	-	-	-	-	2	4
351	Produits chimiques industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
352	Autres produits chimiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
354	Dérivés du pétrole et du charbon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
355	Produits en caoutchouc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
361	Poterie, porcelaine et faïence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
362	Verre et produits du verre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
369	Autres produits minéraux non métalliques	11	30	1	5	-	-	-	-	-	-	12	35
372	Produits métalliques non ferreux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
381	Produits métalliques ouvragés, à l'exception des machines et du matériel	25	59	10	15	-	-	-	-	-	-	35	74
382	Machines, à l'exception des machines électriques	3	9	-	-	-	-	-	-	-	-	3	9
383	Machines, équipements, appareils et fournitures électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
390	Autres produits manufacturiers	2	2	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
	TOTAL	78	179	14	35	2	16	-	-	-	-	94	224

Source : Tendances industrielles et économiques sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, CEAO 1982.

TABLEAU 2.4

Répartition des établissements par grands groupes et niveau de l'emploi
Tulkarm

Grand groupe	Nom du grand groupe	Tulkarm										Total	
		1-4		5-9		10-19		20-49		50+		Etablissements	Travailleurs
		Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs		
311+	Produits alimentaires	14	25	3	17	-	-	-	-	-	-	17	42
312		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
313	Boissons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
314	Tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
321	Textiles	-	-	1	6	3	47	9	255	1	80	14	388
323	Cuirs et produits du cuir, cuirs artificiels et fourrures, à l'exception des chaussures et des vêtements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
324	Chaussures, à l'exception des chaussures en plastique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
331	Produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	11	24	-	-	-	-	-	-	-	-	11	24
332	Meubles et mobilier, à l'exception des meubles métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
341	Papier et articles manufacturés en papier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
342	Imprimerie, édition et activités connexes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
351	Produits chimiques industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
352	Autres produits chimiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
354	Dérivés du pétrole et du charbon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
355	Produits en caoutchouc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
361	Poterie, porcelaine et faïence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
362	Verre et produits du verre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
369	Autres produits minéraux non métalliques	17	35	4	20	1	10	-	-	-	-	22	65
372	Produits métalliques non ferreux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
381	Produits métalliques ouvragés, à l'exception des machines et du matériel	28	55	-	-	-	-	-	-	-	-	28	55
382	Machines, à l'exception des machines électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
383	Machines, équipements, appareils et fournitures électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
390	Autres produits manufacturiers	12	19	-	-	-	-	-	-	-	-	12	19
	TOTAL	82	158	8	43	4	57	9	255	1	80	104	593

Source : Tendances industrielles et économiques sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, CEAO 1982.

TABLEAU 2.5

Répartition des établissements par grands groupes et niveau de l'emploi
Naplouse

Grand groupe	Nom du grand groupe	Naplouse										Total	
		1-4		5-9		10-19		20-49		50+		Etablissements	Travailleurs
		Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs		
311+ 312	Produits alimentaires	44	93	10	61	3	37	3	73	1	250	61	514
313	Boissons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
314	Tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
321	Textiles	56	133	19	141	14	187	1	27	1	80	91	568
323	Cuir et produits du cuir, cuirs artificiels et fourrures, à l'exception des chaussures et des vêtements	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
324	Chaussures, à l'exception des chaussures en plastique	43	81	2	12	-	-	1	27	1	100	47	220
331	Produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	50	73	3	24	-	-	-	-	-	-	53	97
332	Meubles et mobilier, à l'exception des meubles métalliques	8	14	-	-	-	-	-	-	-	-	8	14
341	Papier et articles manufacturés en papier	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
342	Imprimerie, édition et activités connexes	6	8	1	6	-	-	1	28	-	-	8	42
351	Produits chimiques industriels	4	8	1	5	1	10	-	-	-	-	6	23
352	Autres produits chimiques	3	9	4	29	2	29	-	-	-	-	9	67
354	Dérivés du pétrole et du charbon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
355	Produits en caoutchouc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
361	Poterie, porcelaine et faïence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
362	Verre et produits du verre	1	3	-	-	1	13	-	-	-	-	2	16
369	Autres produits minéraux non métalliques	18	52	13	82	1	10	1	32	-	-	33	176
372	Produits métalliques non ferreux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
381	Produits métalliques ouvragés, à l'exception des machines et du matériel	46	88	2	13	1	10	1	42	-	-	50	153
382	Machines, à l'exception des machines électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
383	Machines, équipements, appareils et fournitures électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
390	Autres produits manufacturiers	3	5	-	-	-	-	-	-	-	-	3	5
	TOTAL	284	569	55	373	23	296	8	229	3	430	373	1 897

Source : Tendances industrielles et économiques sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, CEAO 1982.

TABLEAU 2.6

Répartition des établissements par grands groupes et niveau de l'emploi

Ramallah

Grand groupe	Nom du grand groupe	Ramallah										Total	
		1-4		5-9		10-19		20-49		50+		Etablis- sements	Travail- leurs
		Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs		
311*	Produits alimentaires	15	45	17	103	4	50	1	24	1	120	38	342
312		-	-	1	8	1	17	-	-	-	-	2	25
313	Boissons	-	-	1	8	1	17	-	-	-	-	2	25
314	Tabac	1	4	-	-	1	16	-	-	-	-	2	20
321	Textiles	9	18	50	50	7	90	2	51	-	-	26	209
323	Cuirs et produits du cuir, cuirs artificiels et fourrures, à l'exception des chaussures et des vêtements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
324	Chaussures, à l'exception des chaussures en plastique	2	7	1	8	-	-	-	-	-	-	3	15
331	Produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	7	17	-	-	-	-	-	-	-	-	7	17
332	Meubles et mobilier, à l'exception des meubles métalliques	14	35	4	22	3	55	-	-	-	-	21	112
341	Papier et articles manufacturés en papier	1	1	-	-	-	-	1	41	-	-	2	42
342	Imprimerie, édition et activités connexes	2	7	1	5	1	16	-	-	-	-	4	28
351	Produits chimiques industriels	2	5	-	-	1	17	-	-	1	50	4	72
352	Autres produits chimiques	2	5	-	-	1	10	3	98	-	-	6	113
354	Dérivés du pétrole et du charbon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
355	Produits en caoutchouc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
361	Poterie, porcelaine et faïence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
362	Verre et produits du verre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
369	Autres produits minéraux non métalliques	9	26	11	64	9	101	3	63	1	50	33	304
372	Produits métalliques non ferreux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
381	Produits métalliques ouvrages, à l'exception des machines et du matériel	17	44	5	27	-	-	-	-	-	-	22	71
382	Machines, à l'exception des machines électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
383	Machines, équipements, appareils et fournitures électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
390	Autres produits manufacturiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	81	214	68	287	28	372	10	277	3	220	170	1 370

Source : Tendances industrielles et économiques sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, CEAO 198.

TABLEAU 2.7

Répartition des établissements par grands groupes et niveau de l'emploi
Jérusalem

Grand groupe	Nom du grand groupe	Jérusalem										Total	
		1-4		5-9		10-19		20-49		50+		Etablis- sements	Travail- leurs
		Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs		
311+	Produits alimentaires	17	55	5	30	2	25	-	-	-	-	24	110
312		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
313	Boissons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
314	Tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	1	119	1	119
321	Textiles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
323	Cuir et produits du cuir, cuirs artificiels et fourrures, à l'exception des chaussures et des vêtements	1	3	1	8	-	-	-	-	-	-	2	11
324	Chaussures, à l'exception des chaussures en plastique	10	30	4	31	-	-	-	-	-	-	14	61
331	Produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
332	Meubles et mobilier, à l'exception des meubles métalliques	14	44	1	5	-	-	-	-	-	-	15	49
341	Papier et articles manufacturés en papier	-	-	1	7	-	-	-	-	-	-	1	7
342	Imprimerie, édition et activités connexes	2	6	2	11	1	11	-	-	-	-	5	28
351	Produits chimiques industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
352	Autres produits chimiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
354	Dérivés du pétrole et du charbon	-	-	-	-	-	-	-	-	1	70	1	70
355	Produits en caoutchouc	-	-	1	6	-	-	-	-	-	-	1	6
361	Poterie, porcelaine et faïence	-	-	2	14	-	-	-	-	-	-	2	14
362	Verre et produits du verre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
369	Autres produits minéraux non métalliques	2	4	1	6	1	12	-	-	-	-	4	22
372	Produits métalliques non ferreux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
381	Produits métalliques ouvragés, à l'exception des machines et du matériel	21	62	-	-	-	-	-	-	-	-	21	82
382	Machines, à l'exception des machines électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
383	Machines, équipements, appareils et fournitures électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
390	Autres produits manufacturiers	-	-	-	-	-	-	1	25	-	-	1	25
	TOTAL	67	204	18	118	4	48	1	25	2	189	92	584

Source : Tendances industrielles et économiques sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, CEAQ 1982.

TABLEAU 2.8

Répartition des établissements par grands groupes et niveau de l'emploi
Hébron

Grand groupe	Nom du grand groupe	Hébron										Total	
		1-4		5-9		10-19		20-49		50+		Etablis- sements	Travail- leurs
		Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs		
311+ 312	Produits alimentaires	10	28	2	10	-	-	-	-	-	-	12	38
313	Boissons	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
314	Tabac	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
321	Textiles	42	99	18	126	8	70	5	148	-	-	73	443
323	Cuir et produits du cuir, cuirs artificiels et fourrures, à l'exception des chaussures et des vêtements	2	6	3	15	-	-	-	-	-	-	5	21
324	Chaussures, à l'exception des chaussures en plastique	105	323	73	421	5	61	1	22	-	-	184	827
331	Produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	101	255	19	118	3	39	-	-	-	-	123	412
332	Meubles et mobilier, à l'exception des meubles métalliques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
341	Papier et articles manufacturés en papier	5	14	1	9	-	-	-	-	-	-	6	23
342	Imprimerie, édition et activités connexes	3	7	-	-	-	-	-	-	-	-	3	7
351	Produits chimiques industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
352	Autres produits chimiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
354	Dérivés du pétrole et du charbon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
355	Produits en caoutchouc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
361	Poterie, porcelaine et faïence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
362	Verre et produits du verre	6	20	-	-	-	-	-	-	-	-	6	20
369	Autres produits minéraux non métalliques	84	316	62	383	2	69	2	42	-	-	150	810
372	Produits métalliques non ferreux	-	-	-	-	-	-	1	34	-	-	1	34
381	Produits métalliques ouvragés, à l'exception des machines et du matériel	113	277	11	64	2	24	-	-	-	-	126	365
382	Machines, à l'exception des machines électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
383	Machines, équipements, appareils et fournitures électriques	1	2	1	5	-	-	-	-	-	-	2	7
390	Autres produits manufacturés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	472	1 347	190	1 151	20	263	9	246	-	-	691	3 007

Source : Tendances industrielles et économiques sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, CEAO 1982.

TABLEAU 2.9

Répartition des établissements par grands groupes et niveau de l'emploi

Bethléem

Grand groupe	Nom du grand groupe	Bethléem										Total	
		1-4		5-9		10-19		20-49		50+		Etablis- sements	Travail- leurs
		Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs	Etablis- sements	Travail- leurs		
311+ 312	Produits alimentaires	11	25	5	30	1	10	-	-	-	-	17	65
313	Boissons	-	-	2	12	-	-	-	-	-	-	2	12
314	Tabac	-	-	-	-	-	-	1	28	-	-	1	28
321	Textiles	6	20	17	48	9	22	4	120	-	-	36	210
323	Cuir et produits du cuir, cuirs artificiels et fourrures, à l'exception des chaussures et des vêtements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
324	Chaussures, à l'exception des chaussures en plastique	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
331	Produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	17	33	3	16	-	-	-	-	-	-	20	49
332	Meubles et mobilier, à l'exception des meubles métalliques	43	102	10	62	6	73	2	55	-	-	61	292
341	Papier et articles manufacturés en papier	1	4	-	-	-	-	-	-	-	-	1	4
342	Imprimerie, édition et activités connexes	2	7	-	-	-	-	-	-	-	-	2	7
351	Produits chimiques industriels	5	11	1	7	-	-	-	-	1	110	7	128
352	Autres produits chimiques	-	-	-	-	-	-	1	23	-	-	1	23
354	Dérivés du pétrole et du charbon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
355	Produits en caoutchouc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
361	Poterie, porcelaine et faïence	21	40	10	64	4	40	-	-	-	-	35	144
362	Verre et produits du verre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
369	Autres produits minéraux non métalliques	9	27	3	21	1	11	1	25	-	-	14	84
372	Produits métalliques non ferreux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
381	Produits métalliques ouvragés, à l'exception des machines et du matériel	46	96	5	28	1	18	-	-	-	-	52	142
382	Machines, à l'exception des machines électriques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
383	Machines, équipements, appareils et fournitures électriques	-	-	1	7	1	10	-	-	-	-	2	17
390	Autres produits manufacturiers	7	10	1	6	-	-	-	-	-	-	8	16
	TOTAL	169	376	58	301	23	184	9	251	1	110	260	1 222

Source : Tendances industrielles et économiques sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, CEAO 1982.

TABLEAU 2.10

Répartition des établissements par grands groupes et niveau de l'emploi

Jéricho

Grand groupe	Nom du grand groupe	Jéricho										Total	
		1-4		5-9		10-19		20-49		50+		Etablissements	Travailleurs
		Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs	Etablissements	Travailleurs		
311+ 312	Produits alimentaires	10	25	1	7							11	32
313	Boissons	1	3	-	-							1	3
314	Tabac	-	-	-	-							-	-
321	Textiles	-	-	-	-							-	-
323	Cuir et produits du cuir, cuirs artificiels et fourrures, à l'exception des chaussures et des vêtements	-	-	-	-							-	-
324	Chaussures, à l'exception des chaussures en plastique	1	1	-	-							1	1
331	Produits en bois et en liège, à l'exception des meubles	1	3	-	-							1	3
332	Meubles et mobilier, à l'exception des meubles métalliques	10	22	-	-							10	22
341	Papier et articles manufacturés en papier	-	-	-	-							-	-
342	Imprimerie, édition et activités connexes	1	1	-	-							1	1
351	Produits chimiques industriels	-	-	-	-							-	-
352	Autres produits chimiques	-	-	-	-							-	-
354	Dérivés du pétrole et du charbon	-	-	-	-							-	-
355	Produits en caoutchouc	-	-	-	-							-	-
361	Poterie, porcelaine et faïence	1	2	-	-							1	2
362	Verre et produits du verre	-	-	-	-							-	-
369	Autres produits minéraux non métalliques	4	12	-	-							4	12
372	Produits métalliques non ferreux	-	-	-	-							-	-
381	Produits métalliques ouvrages, à l'exception des machines et du matériel	11	23	-	-							11	23
382	Machines, à l'exception des machines électriques	-	-	-	-							-	-
383	Machines, équipements, appareils et fournitures électriques	-	-	-	-							-	-
390	Autres produits manufacturiers	1	1	-	-							1	1
	TOTAL	41	93	1	7							42	100

Source : Tendances industrielles et économiques sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, CEAO 1982.

CHAPITRE 3

3.0 Le cadre juridique et fiscal du développement industriel

3.1.0 Généralités

3.1.1 La position officielle d'Israël concernant le statut de la rive occidentale a été énoncée par le Procureur général pour le Gouvernement israélien aussitôt après l'occupation. "L'occupation par la Jordanie de la zone en 1950 n'ayant jamais été universellement reconnue, la question de la souveraineté n'est pas tranchée et Israël s'est considéré comme administrateur de ladite zone en attendant que le statut en soit décidé par négociation"*. Cela étant, il a été estimé que les diverses Conventions de Genève relatives à l'occupation de territoires ennemis ne s'appliquaient pas, et qu'Israël était administrateur et non occupant du territoire en question.

3.1.2 Dans sa Proclamation militaire No 2 le Commandant de la zone a annoncé que toutes les dispositions législatives en vigueur au moment de l'occupation resteraient applicables, ce qui a été confirmé par plusieurs déclarations du Gouvernement israélien et de la Haute Cour de Justice. En même temps a été reconnue "la nécessité d'apporter des modifications pour des raisons d'ordre humanitaire et de sécurité et aux fins d'assurer une administration régulière et efficace"*, et les administrateurs israéliens ont reçu pouvoir d'agir en ce sens.

3.1.3 Ces mesures ont eu pour effet de maintenir une fiction puisque l'occupation de la rive occidentale (et de la bande de Gaza) a été en fait une annexion déguisée, et l'incorporation des territoires occupés dans le système économique d'Israël a été réalisée sans que la population ait accès au processus politique déterminant son avenir économique. C'est là un aspect dont l'importance dépasse le cadre de la présente analyse, et ce qui nous intéresse immédiatement ici ce sont les conséquences de cette situation et la manière dont Israël, tant directement que par le biais de son interprétation et de son application de la loi jordanienne, a exercé les pouvoirs qu'il s'est arrogés.

3.1.4 Dans le mois qui a suivi la guerre des six jours, en 1967, le système judiciaire des territoires occupés a été restructuré et la Cour d'appel de Jérusalem supprimée. Un nouveau système a été mis en place et en 1971 ont été créés à Ramallah - sur l'emplacement d'un ancien marché aux légumes - une Cour d'appel, un Tribunal de première instance et diverses juridictions inférieures, dont la compétence s'étend à la totalité ou à une grande partie des régions de la rive occidentale. L'exécution des lois relève en pratique du Commandant de la zone. C'est de ses services qu'émanent les amendements et c'est lui qui nomme les juges, présidents et membres des tribunaux militaires, auxquels incombe l'administration de la justice (Military Order 378, art. 4 et 50) et dont les décisions sont sans appel (ibid., art. 43).

3.1.5 Les attributions de ces tribunaux militaires portent principalement sur le droit pénal, mais leur administration et le système judiciaire qu'ils

* Traduction du secrétariat de l'ONUDI.

représentent marquent l'ensemble des relations entre particuliers et organisations dans les territoires occupés. De nombreuses attributions sans rapport avec la sécurité ont été retirées aux tribunaux ordinaires et concentrées entre les mains du Commandant de la zone et des autorités militaires. Ayant pouvoir de nommer à des fonctions judiciaires et d'exercer un droit de veto à l'encontre de nombreuses décisions de justice ou de les modifier, le Commandant de la zone et - par son intermédiaire - les autorités militaires et, en fin de compte, le Gouvernement israélien régissent en fait tous les aspects de la vie où intervient le droit, dont le commerce et l'industrie.

3.1.6 On peut citer comme exemple typique de l'extension des pouvoirs du Commandant de la zone la décision transférant les fonctions et privilèges "attribués par ces (précédentes) lois au Gouvernement jordanien ou à un de ses ministres ou départements"* à une personne "qui sera désignée par moi-même" (le Commandant de la zone). A la suite de plusieurs transferts successifs de compétence effectués en application de décisions analogues, le "Officer in Charge of Judiciary" (Officier de l'Armée israélienne qui a remplacé le Ministre de la justice) se trouvait en 1979 chargé des fonctions correspondant aux postes et activités ci-après :

- 1) Registrar of Lands, Director of the Survey Department (Military Order 450) (cadastre).
- 2) Registrar of Companies (Military Orders 267 et 362) (registre des sociétés).
- 3) Registrar of Trademarks (Military Order 379) (dépôt des marques de fabrique).
- 4) Ministre du commerce (Military Order 379).
- 5) Registrar of Tradenames (Military Order 795) (dépôt des marques commerciales).
- 6) Registrar of Patents (Military Order 555) (brevets).
- 7) Règlement des différends fonciers (Military Order 291).
- 8) Approbation de toutes transactions foncières. Faute de cette approbation, aucune transaction n'est valable (Military Order 25).

3.1.7 En même temps qu'étaient élargies les fonctions exercées par le Commandant de la zone ou les personnes par lui désignées, d'autres pouvoirs auparavant attribués aux tribunaux ont été transférés à un "Objection Committee" composé d'officiers de réserve (Military Order 172). Les pouvoirs transférés ont été continuellement étendus depuis la décision d'origine datée du 22.11.1967. Ils portent à présent sur les points suivants :

- 1) Décision d'attribution des terres et examen de toutes contestations les concernant. Fixation du montant des indemnisations.
- 2) Evaluations faites pour les services de l'impôt sur le revenu.
- 3) Décisions concernant les droits à retraite des fonctionnaires et du personnel des services de police.
- 4) Décisions concernant les permis de conduire et appels en la matière.

* Traduction du secrétariat de l'ONU.DI.

- 5) Appels concernant l'évaluation faite par les services des douanes et impôts indirects et l'estimation de la production aux fins d'imposition (très important en période de forte inflation).
- 6) Contestations de décisions émanant des services du registre des sociétés.
- 7) Décisions du Conseil supérieur de l'urbanisme.
- 8) Décisions du Custodian of Absentee Property (conservateur des biens dont le propriétaire est absent).

3.1.8 Le Comité n'est pas lié par des règles en matière de preuve et de procédure et peut décider de siéger à huis clos. Il n'est pas lié par les précédents et n'a pas de secrétariat permanent. Chose plus importante encore, ses décisions n'ont aucune force juridique et le Commandant de la zone n'est pas tenu d'ordonner leur application, de sorte que les mesures ou dispositions contestées demeurent en vigueur.

3.1.9 A ces quelques exemples des cas où l'action du Comité nuit au bon déroulement de l'activité commerciale s'ajoutent ses diverses interventions dans la vie administrative qui, sous une apparence de légalité, privent les citoyens de leurs droits et recours légitimes.

3.2.0 Accès à la réparation légale

3.2.1 Non seulement les autorités militaires usurpent une grande partie des compétences des tribunaux, mais encore les résidents des territoires occupés sont, en pratique, victimes d'une discrimination. Une assignation en justice doit être signifiée personnellement au défendeur par l'officier public remplissant les fonctions d'huissier auprès du tribunal, or aucune facilité n'est prévue à cet égard, de sorte qu'il est difficile - voire impossible - d'assigner en justice un Israélien résidant en Israël ou dans une des colonies de peuplement. (Dans certains cas, la signification peut être faite par lettre recommandée, mais la non-acceptation par le destinataire est courante et ne constitue pas une infraction.)

3.2.2 Il en va tout différemment lorsqu'il s'agit d'exécuter un jugement rendu contre un résident des territoires occupés. Le Military Order 348 a créé à cet effet un service spécial dont aucune décision ne peut faire l'objet d'un recours devant les tribunaux; un recours n'est possible que devant le Objection Committee constitué par le Commandant de la zone, avec tous les inconvénients que présente cette formule, comme on l'a vu plus haut.

3.3.0 Effets

3.3.1 Les indications générales données dans les paragraphes précédents montrent comment le système juridique et son administration ont été modifiés en faveur des autorités d'occupation, avec attribution de pouvoirs considérables aux autorités militaires. Nous avons vu également que l'exercice de ces pouvoirs ne peut être contesté selon aucun des moyens reconnus dans le cadre d'un mécanisme juridique à fondement constitutionnel. Les effets de cet état de choses, qui fait obstacle au développement économique et social, se répercutent sur certains aspects des activités commerciales et industrielles, ne fût-ce qu'indirectement. En voici quelques exemples :

a) Droits touchant la propriété

La plupart des différends en matière de propriété portent sur les terres; cependant, les pouvoirs conférés au conservateur des biens dont le propriétaire est absent (Military Order 58) ne sont pas limités aux terres, ni même aux biens immobiliers. De fait, ils ne sont même pas limités aux cas d'absence du propriétaire (est considérée comme propriétaire absent toute personne ayant quitté la zone le 7 juin 1967, avant cette date ou après), en ce sens qu'aucune transaction portant sur des biens immobiliers ne peut être effectuée sans l'approbation du conservateur. Cette réglementation rend quasiment impossible toute forme de développement continu, du moins sur une base locale. Non seulement une personne qui quitte la zone peut être considérée comme "absente", quelles que soient ses raisons de la quitter, mais encore une personne qui demeure dans la zone ne peut effectuer de vente ou de fusion portant sur des terres ou des immeubles sans l'approbation du conservateur.

3.3.2 Diverses décisions des autorités militaires ont supprimé le recours aux tribunaux en cas de différends portant sur la propriété foncière (et d'autres types de propriété) et les possibilités d'appel maintenues ne sont prévues que devant les comités d'appel du type mentionné plus haut. La conséquence de cette réglementation est que la charge de la preuve de la propriété - foncière, par exemple - incombe au propriétaire, et que les terres non dûment enregistrées au cadastre comme appartenant à telle ou telle personne sont en pratique devenues des terres domaniales. On a estimé qu'en 1979, près de 30% des terres de la rive occidentale étaient ainsi devenues "propriété du Gouvernement", et ce processus s'est poursuivi depuis. La plus grande partie de ces terres devraient être "confiées à la garde" du conservateur, agissant pour le compte des propriétaires absents, mais - en pratique - elles sont entièrement à la disposition du Gouvernement israélien et une importante proportion en a déjà été consacrée à des colonies de peuplement par des isaréliens. Faute de terres et d'accès à la propriété foncière dans des conditions raisonnables aux fins de l'expansion, on ne peut guère espérer réaliser un développement industriel de l'ampleur voulue; l'une des principales tâches d'un Etat palestinien souverain sera d'affecter rapidement au développement des terres appropriées afin de permettre la mise en oeuvre d'importants plans d'industrialisation.

3.4.0 Droit au développement autochtone

3.4.1 Il est de plus en plus largement admis que c'est là un des droits humains fondamentaux, et si l'on ne saurait guère attendre des autorités d'occupation qu'elles l'encouragent, on peut certainement arguer qu'elles ne devraient pas y faire obstacle. Dans le cas des territoires occupés, Israël se considère non comme un occupant, mais comme un administrateur, aussi escompterait-on que le droit des Palestiniens au développement autochtone et leur libre accès à leurs ressources seraient assurés et renforcés par l'administration israélienne, quels que soient par ailleurs les jugements portés sur l'occupation elle-même.

3.4.2 La réalité est bien différente. Les modifications apportées par les autorités israéliennes avaient pour objectifs :

- 1) De préserver la sécurité d'Israël dans le domaine économique autant que sur le plan militaire;
- 2) De permettre l'acquisition de terrains pour les colonies de peuplement et de réglementer l'utilisation de l'eau à l'avantage d'Israël et au détriment des Palestiniens;

- 3) D'établir entre Israël et les territoires occupés, grâce au commerce et à l'utilisation de la main-d'oeuvre, des liens économiques favorisant Israël et réprimant le développement autochtone palestinien;
- 4) D'empêcher l'établissement d'institutions qui pourraient constituer la base d'un Etat palestinien indépendant.

3.4.3 Ces divers objectifs sont souvent liés. Ainsi, la réglementation de l'utilisation de l'eau et les restrictions imposées au creusement de puits par les Palestiniens contraignent ces derniers à quitter le territoire et les incitent à chercher du travail en Israël, ce qui est actuellement la seule possibilité. Dans le même temps, le fait que les Israéliens aient librement accès à l'eau stimule leur installation dans les territoires occupés, tandis que les Palestiniens deviennent dépendants de l'économie israélienne à la fois sur le plan industriel et sur le plan agricole. Le développement de l'agriculture est freiné par les restrictions à l'exploitation des ressources en eau; quant aux possibilités de développer valablement l'industrie sans approvisionnement garanti en eau, elles sont nulles, et c'est là un problème dont il faut se préoccuper dans les plus brefs délais avant d'entreprendre toute activité d'industrialisation.

3.4.4 Il existe encore un moyen plus direct d'exercer un contrôle sur le développement industriel : les licences d'importation de matériel industriel. L'autorisation de l'"officier responsable" au sein du gouvernement militaire est requise pour chaque machine ou élément de matériel. Cette réglementation a manifestement pour but de dénier aux Palestiniens le droit au développement et de les rendre plus tributaires d'Israël. C'est ainsi que les autorités israéliennes - le fait est cité dans "West Bank and the Rule of Law"* - ont longtemps laissé en suspens une demande d'importation de générateurs pour les entreprises électriques de Naplouse et Hebron, tout en faisant pression sur celles-ci pour qu'elles intègrent leurs systèmes de production et de distribution dans le réseau israélien. De telles restrictions n'existeraient pas dans les conditions qui prévaudraient dans une Palestine indépendante, mais il n'en reste pas moins que la présente situation artificielle ne saurait être considérée comme une base réelle pour la croissance future, pas plus qu'elle ne peut indiquer quelle serait l'orientation de la croissance en l'absence de restriction.

3.4.5 Autre exemple d'important obstacle juridique : la réglementation appliquée au développement des coopératives et la rupture des liens entre le mouvement coopératif dans les territoires occupés et des organisations extérieures. La séparation forcée d'avec l'Union coopérative jordanienne a eu pour effet de restreindre l'accès aux ressources financières et de supprimer la possibilité de production commune et de commercialisation réciproque. Une seule coopérative - portant sur un système régional d'électrification - a été créée entre 1967 et 1980, année au début de laquelle 43 nouvelles coopératives attendaient d'être enregistrées, dont certaines avaient fait l'objet d'une demande d'enregistrement plusieurs années auparavant. On connaît également des cas où des coopératives ont vu leurs demandes de fonds pour des projets de développement bloquées par les autorités, et d'autres où elles n'ont pas été autorisées à toucher les fonds pourtant rendus disponibles.

* Shohadah R. et Kuttah J. International Commission of Jurists 1980.

3.5.0 Libre circulation des personnes et des marchandises

3.5.1 Le développement industriel intégré n'est possible que si le principe de la libre circulation des personnes et des marchandises est établi dès le début. Or le Military Order No 3 donne aux autorités militaires pouvoir de déclarer fermées certaines zones et de n'autoriser quiconque à y entrer ou à en sortir que sur présentation d'un permis. Tel est le cas pour la rive occidentale, et toute personne qui la quitte doit être en possession d'un permis d'entrée, faute de quoi il ne lui sera pas possible d'y retourner (même s'il s'agit d'un Palestinien dont la résidence familiale y est établie depuis des générations). La délivrance d'un permis de sortie est souvent subordonnée à certaines conditions, ce qui permet de contrôler des activités menées en dehors des territoires occupés ou de refuser le retour pendant plusieurs mois. Les autorités appliquent fréquemment ces dispositions aux jeunes Palestiniens, sous prétexte de les encourager à rester à l'étranger et à y fixer leur résidence permanente.

3.5.2 Aux restrictions imposées à l'entrée et à la sortie des territoires occupés s'ajoute la possibilité de déclarer à tout moment zone fermée une quelconque partie de ces territoires, en exigeant un permis de toute personne qui veut y entrer ou la quitter. Outre qu'elle répond à des préoccupations d'ordre militaire, cette mesure est souvent un prélude à la création de colonies de peuplement.

3.5.3 Le Military Order No 3 ne permet pas seulement la création de "zones fermées", il prévoit aussi que le Commandant militaire peut restreindre, interdire ou réglementer l'utilisation de tout ou partie du réseau routier d'une zone quelconque. Cette mesure est d'application courante, généralement sous la forme de barrages ou de points de contrôle où les documents et marchandises sont examinés et les véhicules fouillés, avec tous les retards que cela suppose.

3.6.0 Carte d'identité

3.6.1 Cette pièce est devenue le symbole de l'humiliation des Palestiniens dans les territoires occupés. Celui qui ne l'a pas n'ose se déplacer, de crainte d'être appelé à la présenter. Une personne qui se trouve dans une situation jugée suspecte par les autorités d'occupation risque de se voir confisquer sa carte. La confiscation est souvent illégale, mais il n'en reste pas moins que la personne frappée par cette mesure ne peut se faire délivrer une autre carte qu'au prix d'un certain dérangement et se trouve en infraction à l'égard de la loi si elle se déplace avant de l'avoir obtenue.

3.6.2 Outre que l'obligation d'avoir toujours sur soi, dans son propre territoire, une carte d'identité a quelque chose de dégradant, la restriction qu'elle implique pour la liberté de circulation rend impossible le développement industriel car celui-ci exige une bien plus grande mobilité de la main-d'oeuvre qu'une société uniquement agricole.

3.7.0 Licences, redevances et droits

3.7.1 La fiction a été maintenue selon laquelle les lois en vigueur dans les territoires occupés avant leur occupation demeurent applicables mais, dans ces textes, la mention "le Gouvernement" a été interprétée comme se rapportant au Gouvernement israélien. Ainsi, la législation minière applicable à la rive occidentale est essentiellement la législation jordanienne d'avant 1967, mais

interprétée selon les principes israéliens. D'après ces dispositions, toutes les ressources minérales sont la propriété "du Gouvernement". Les fonctions du gouvernement sont entre les mains d'Israël, de sorte que non seulement les autorités israéliennes contrôlent l'exploitation de ces ressources par le biais du Commandant de la zone et octroient les licences correspondantes, mais encore toutes les redevances doivent à présent être versées au Gouvernement israélien; celles-ci s'élèvent actuellement à 50-65 cents des Etats-Unis par tonne pour la pierre et l'argile extraites sur la rive occidentale.

3.7.2 La possibilité d'extraire du sous-sol des matériaux de base pour la construction est une condition essentielle du développement industriel, or l'autorisation requise à cet effet est souvent refusée pendant de longues périodes. Par exemple, la délivrance de licences pour l'exploitation des carrières a été suspendue en novembre 1982 et ces licences ne sont toujours pas (juin 1983) accordées; comme ce type de licence a une courte durée de validité, une telle politique a rapidement pour effet de briser la production.

3.7.3 La délivrance des permis de construire, surtout pour des usines, est étroitement réglementée. Le fait n'est pas inhabituel, quels que soient les pays, mais il peut s'y ajouter que les droits à payer sont exorbitants et les formalités très longues. Dans les territoires occupés, non seulement les lois jordaniennes continuent d'être en vigueur, mais encore les conditions prévues par la législation israélienne, notamment en matière de pollution et d'emplacement, sont appliquées et souvent, semble-t-il, d'une manière restrictive; les entreprises se trouvent ainsi contraintes de s'orienter vers des emplacements défavorables et éloignés des agglomérations ce qui, étant donné les limitations imposées aux déplacements mentionnés plus haut, rend impossible le développement d'activités industrielles exigeant une main-d'oeuvre importante.

3.7.4 A cela s'ajoutent les restrictions relatives à l'utilisation de l'eau et l'interdiction de creuser des puits, de sorte qu'aucun développement industriel n'est manifestement réalisable dans les conditions actuelles. Si les industries nouvelles n'ont le droit de s'implanter sur aucun site doté d'une infrastructure convenable et s'il leur est interdit, sur un site non aménagé, d'exploiter cette ressource capitale pour l'infrastructure qu'est l'eau, l'industrialisation est exclue d'avance.

3.8.0 Impôts et droits de douane

3.8.1 L'impôt de 25 % sur le revenu et la taxe de service social de 12,5 % sur les bénéfices nets, prévus par la loi jordannienne pour la rive occidentale, continuent d'être perçus. En 1976 a été instituée une taxe à la valeur ajoutée sur tous les produits, dont le taux a d'abord été fixé à 8 % puis porté à 12 % en 1977 et 15 % en 1981. Le système fiscal comprend divers autres impôts - sur les stocks, sur certains produits comme les cigarettes, etc.

3.8.2 La réglementation de ces impôts par décret et non par un processus politique démocratique, outre qu'elle est inacceptable du point de vue des droits de l'homme, a d'importantes conséquences pour le développement. Elle n'est pas conçue dans l'intérêt de l'économie et de la collectivité sur lesquelles sont prélevés les impôts. Ainsi, l'inflation en Israël est due à des causes qui n'ont guère de rapport avec les territoires occupés, dont les économies doivent cependant s'insérer dans le cadre général de l'économie israélienne et sont donc soumises à une réglementation rigoureuse, sans que soient pris en considération les intérêts de leur population.

3.8.3 Le système d'imposition est également influencé par l'inflation. Maintenir des stocks pendant une courte période dans les présentes conditions inflationnistes peut rendre dépourvu de sens le terme de "profit". En outre, le montant des impôts à payer peut dépendre dans une large mesure du moment où est effectuée la vente. Les valeurs d'après lesquelles est établie l'assiette de l'impôt sont donc souvent fixées arbitrairement. Or il n'existe pas de mécanisme proprement judiciaire pour les recours, ceux-ci devant être présentés à l'"Objection Committee" où, comme on l'a indiqué plus haut, la question est traitée par du personnel militaire. Cet état de choses a entraîné des tentatives de plus en plus fréquentes de fraude fiscale, et une réticence manifeste à tenir une comptabilité rigoureuse (que l'on peut du reste constater assez couramment chez les petits commerçants en général).

3.8.4 Cela a eu pour résultat que les inspecteurs israéliens ont reçu pouvoir d'inspecter les locaux et les marchandises livrées, d'exiger qu'on leur présente les factures et pièces afférentes aux marchandises en transit, et d'effectuer des évaluations arbitraires des profits et ventes aux fins de l'imposition, ce qui est aujourd'hui de pratique courante.

3.8.5 Les droits de douane sur les machines et marchandises importées sont perçus indirectement, en ce sens que la plupart des entreprises industrielles ne sont pas autorisées à importer directement ce dont elles ont besoin et sont tenues de passer par l'intermédiaire d'importateurs israéliens et d'agents israéliens de firme étrangère. Il est donc difficile de connaître le montant réel des droits de douane puisque ceux-ci sont inclus dans le prix final. Par ailleurs l'acheteur doit payer la taxe à la valeur ajoutée sur la transaction effectuée avec l'importateur. A la difficulté de déterminer quelle proportion effective du prix constituent les droits de douane s'ajoute pour l'importateur l'incertitude qu'entraînent les fluctuations incessantes de ces droits, dues non seulement à l'inflation mais aussi à la politique économique. On considère généralement qu'en gros, les droits à l'importation vont de 100 à 150 % pour les biens de consommation mais sont moins élevés pour les biens de production, pour lesquels ils varient selon le type de biens et l'industrie destinataire.

3.8.6 En 1981, année où les droits étaient moins élevés, les règlements douaniers israéliens contenaient l'exemple suivant de calcul des prix et droits :

		<u>Taxes</u>
1) Valeur à l'importation	100	40
2) Droit de douane	<u>40</u>	
	140	
3) Taxe de 10 % sur 1)	<u>10</u>	10
	150	
4) Majoration 50 %	<u>75</u>	
Prix de gros	<u>225</u>	
5) Taxe à l'achat 25 %	<u>56</u>	56
	281	
6) TVA sur les taxes et 1)	<u>25</u>	<u>25</u>
	306	131

D'après cet exemple, les droits et taxes représentent 43 % du prix de vente final.

On ignore si le taux de 40 % était alors représentatif; selon des observateurs bien placés l'imposition des importations et des ventes en général s'est très nettement alourdie pendant les deux années suivantes.

3.8.7 Les autorités israéliennes ont aussi largement recours au système de l'entreposage sous contrôle douanier, dont le coût se répercute sur les importateurs et, en fin de compte, sur les consommateurs. Ainsi, les huiles végétales nécessaires à l'usine de Naplouse sont importées en transit par la Jordanie et acheminées par les ponts. Elles ne peuvent être transportées directement jusqu'à Naplouse. L'entreprise destinataire a dû prévoir un entrepôt douanier près d'un pont, pour y entreposer les huiles aux fins des formalités de dédouanement. Celles-ci terminées, la marchandise est transportée jusqu'à l'autre entrepôt de l'entreprise, à Naplouse, ce qui entraîne des coûts supplémentaires dus à un double emploi manifestement inutile.

CHAPITRE 4

4.0 Débouchés potentiels de l'industrie d'une Palestine indépendante

4.1.1 Les débouchés auxquels est destinée la production d'un secteur économique, quel qu'il soit peuvent être divisés en deux grands compartiments, le marché intérieur et le marché extérieur. Comme nous l'avons montré, le marché intérieur actuel des produits industriels est dominé par les produits de l'industrie israélienne ou par des marchandises importées, qui transitent par Israël. Quelle que soit la catégorie dont relève une marchandise particulière, la valeur ajoutée incorporée dans son prix, qui resterait en Palestine si l'article considéré y était fabriqué, est en grande partie perdue et profite aux fabricants ou aux commerçants étrangers. Même les marchandises importées qui passent par Israël pourraient avoir une plus grande valeur ajoutée qu'actuellement si elles étaient débarquées dans un port palestinien ou, si, pour être acheminées vers le marché palestinien, elles transitaient sous contrôle de douane par un port étranger. C'est là l'un des problèmes qui fausserait toute mesure des avantages comparés fondée sur les prix actuels. On sait cependant que le marché intérieur a été dans une grande mesure accaparé par les importations de produits industriels, surtout fabriqués en Israël, au cours des dernières années.

4.1.2 Le tableau 4.1 montre le niveau des importations et exportations des territoires occupés (à l'exclusion de la partie orientale de Jérusalem) pour les années 1979-1981. Au cours des trois années considérées, le volume des importations a été à peu près le double de celui des exportations, les produits industriels représentant entre 86 % et 87 % des importations annuelles totales. Jusqu'à 90 % des importations industrielles provenaient chaque année d'Israël. La part des produits industriels dans les exportations totales a été moins élevée, 65,7 %. Ce chiffre n'est pas en soi significatif, dans la mesure où on peut s'attendre que, soucieux de mettre à profit les avantages comparatifs, les pays importent normalement plus dans un secteur qu'ils n'y exportent et vice versa. Cependant, le présent rapport traite surtout des obstacles qui empêchent les avantages comparatifs de se faire sentir dans les relations entre les territoires occupés et le reste du monde. Dans des conditions de développement normales, on peut raisonnablement supposer que les produits industriels, surtout d'origine israélienne, qui sont actuellement importés, pourraient être en grande partie fabriqués sur place.

4.1.3 Si nous regardons le revenu disponible total au cours des trois mêmes années la situation se présente comme suit :

TABLEAU 4.1

Balance commerciale des territoires occupés (non compris Jérusalem)
(millions de shekels israéliens)

	1979		1980		1981	
EXPORTATIONS						
Vers Israël - Total	436,7	63,5 %	1 162,9	66,0 %	3 287,1	72,10 %
Produits agricoles	93,3	13,5 %	258,8	14,7 %	516,9	11,30 %
Produits industriels	343,4	50,0 %	904,1	51,3 %	2 770,2	60,80 %
Vers la Jordanie - Total	225,4	33,0 %	543,9	30,9 %	1 173,3	25,80 %
Produits agricoles	129,9	19,0 %	245,0	14,0 %	572,6	12,60 %
Produits industriels	95,5	13,9 %	297,9	16,8 %	600,7	13,20 %
Vers d'autres pays - Total	25,1	3,5 %	56,6	3,2 %	96,7	2,10 %
Produits agricoles	22,6	3,3 %	48,3	2,7 %	79,6	1,70 %
Produits industriels	2,5	0,2 %	8,3	0,5 %	17,1	0,40 %
Exportations, total	687,2	100 %	1 763,4	100 %	4 557,1	100 %
IMPORTATIONS						
D'Israël - Total	1 278,6	87,2 %	3 046,1	87,8 %	7 668,6	89,60 %
Produits agricoles	186,4	12,7 %	461,3	13,4 %	1 041,7	12,20 %
Produits industriels	1 092,2	74,5 %	2 584,8	74,4 %	6 626,9	77,40 %
De Jordanie - Total	12,7	0,8 %	27,9	1,5 %	85,2	1,00 %
Produits agricoles	1,0		2,6	0,2 %	2,1	0,03 %
Produits industriels	11,7	0,8 %	25,3	1,3 %	83,1	0,97 %
D'autres pays - Total	175,5	12,0 %	400,4	11,5 %	802,9	9,40 %
Produits agricoles	16,3	1,1 %	30,3	0,8 %	57,4	0,70 %
Produits industriels	159,2	10,9 %	370,1	10,7 %	745,5	8,70 %
Importations, total	1 466,8	100 %	3 474,4	100 %	8 556,7	100 %
Excédent des importations sur les exportations	799,6		1 711,0		3 999,6	
Commerce avec Israël	841,9		1 833,2		4 333,2	
Commerce avec la Jordanie	-212,7		-516,0		-1 088,1	
Commerce avec d'autres pays	150,4		343,8		706,2	

Source : Israeli Statistical Abstract, 1982.

TABLEAU 4.2

Revenu privé disponible : 1979-1981
Bande de Gaza et Five occidentale, total (millions de shekels)

	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
PIB au coût des facteurs	2 969,4	7 529,7	16 451,5
Transferts des administrations centrales et locales	26,5	60,9	159,9
Moins : impôt sur le revenu	-135,1	-304,6	-749,9
Revenu privé disponible issu de sources intérieures, brut	2 860,8	7 286,0	15 861,5
Transferts de l'étranger	201,8	518,3	222,8
Revenu privé disponible, total	<u>3 062,6</u>	<u>7 804,3</u>	<u>17 084,3</u>

SOURCE : Israeli Statistical Abstract 1982.

NOTE : Ces chiffres ne mettent pas en évidence le revenu issu d'un emploi occupé en Israël.

4.1.4 Pour chacune de ces trois années, la valeur des marchandises importées, qui figure au tableau 4.1, est égale à quelque 48 % du revenu privé disponible et 75 % des importations sont constituées par des produits industriels provenant d'Israël. Si l'on augmentait la production intérieure pour remplacer ces importations, le PIB au coût des facteurs progresserait de 37 %. Le secteur industriel des territoires occupés entrant à l'heure actuelle pour 7,8 % dans la formation du PIB, l'importance relative du secteur serait multipliée par 4,75 si le PIB augmentait de 37 % grâce uniquement à sa contribution. La part du secteur industriel dans le nouveau PIB passerait ainsi à 33 %. Bien entendu, cette augmentation serait en partie annulée par la réduction des exportations vers Israël, et il ne serait pas réaliste de supposer que les produits industriels importés d'Israël pourraient être tous remplacés par des produits locaux. Si la Palestine cessait de commercer avec Israël, une partie de l'actuelle demande d'importations serait satisfaite par d'autres fournisseurs, surtout dans le cas des "importations" en provenance d'Israël qui consistent en fait en marchandises provenant de pays autres qu'Israël mais manipulés par des importateurs et agents israéliens. Ceci nonobstant, il doit y avoir des possibilités considérables de remplacer certaines importations et de contribuer ainsi au développement du secteur industriel.

4.1.5 Quel est donc le scénario qui pourrait être adopté ? La balance commerciale des territoires occupés avec le reste du monde étant à présent nettement déficitaire, le transfert de la demande des marchandises israéliennes vers des marchandises d'autres pays n'aiderait en rien à atténuer ce problème.

Les envois de fonds en provenance de l'étranger apportent une contribution substantielle au PNB. Il est noté au tableau 4.3 que les transferts reçus de l'étranger constituent un élément important du revenu disponible, mais la main-d'oeuvre migrante travaillant en Israël et vivant dans les territoires occupés apporte elle aussi une contribution majeure au revenu. Pour 1977, cette contribution est montrée au tableau 4.3.

4.1.6 Le retour des exilés entraînera de toute évidence une réduction substantielle des envois de fonds et le PNB total connaîtra une baisse appréciable, lorsque les travailleurs ne se rendront plus en Israël pour y occuper un emploi. Nous ne disposons pas de chiffres pour des années comparables, mais des données présentées dans d'autres ouvrages* semblent indiquer que l'ensemble constitué par les envois de fonds et la rémunération des salariés occupés en Israël (colonne 5 du tableau 4.3) se compose pour trois cinquièmes de la rémunération des salariés occupant un emploi en Israël et pour deux cinquièmes d'envois de fonds ordinaires. On peut estimer que le retour d'une bonne partie des émigrés et l'arrêt des mouvements de travailleurs vers Israël feraient baisser de 50 % environ les envois de fonds et entraîneraient la disparition complète des transferts de salaires en provenance d'Israël. Ces pertes seraient en partie compensées par les apports de fonds des émigrés rentrant dans le pays. La réorientation de la demande des marchandises israéliennes vers d'autres marchandises étrangères doit donc être envisagée non isolément mais comme l'un des aspects du problème plus général de la balance des paiements d'une future Palestine indépendante.

4.1.7 Il semble raisonnable de supposer que la moitié au moins des marchandises importées d'Israël pourraient être normalement fabriquées dans un pays qui se trouve au stade de développement actuel de la Palestine et qui évolue à son rythme de développement. Ces deux éléments sont d'égale importance, la lenteur du développement affaiblissant la demande de biens d'équipement, si bien que les importations contiennent une proportion anormalement élevée de biens de consommation à faible composante technologique. Le secteur industriel subirait des transformations, même si la moitié seulement des marchandises auparavant importées d'Israël devaient être fabriquées sur place. Le PIB s'accroîtrait ainsi de 18,5 % et, jointe à la contribution initiale (7,8 %), la nouvelle contribution sectorielle au PIB s'établirait à $\frac{18,5 + 7,8}{118,5}$, soit 22,2 %.

4.1.8 On obtiendrait ainsi une économie bien mieux équilibrée et qui se trouverait à notre avis au niveau que la Palestine aurait atteint si, livrée au jeu de forces économiques indépendantes, elle avait connu une croissance normale. En 1979, le secteur manufacturier et les industries extractives ont participé pour 21,7 % à la formation du PIB israélien et pour 18,4 % à celle du PIB jordanien. Etant donné que le PIB par habitant des territoires occupés se situe actuellement entre celui des deux pays mentionnés - et le restera même après l'apport dû à l'augmentation de la production industrielle - ces hypothèses nous semblent confirmées par les faits. La suppression des liens entre les territoires occupés et Israël donnera donc lieu à une très forte expansion de la demande d'articles manufacturés. L'élimination des obstacles limitant la production locale et la suppression du traitement préférentiel

* Voir Sadler et Abu Kishk, Palestine, Options de développement, CNUCED, 1982.

accordé aux entreprises israéliennes pour la vente dans les territoires occupés, créeront de grandes possibilités d'expansion industrielle.

4.1.9 Le déplacement de la demande des marchandises israéliennes vers les marchandises fabriquées sur place n'atténuera qu'en partie les problèmes posés par la perte des exportations vers Israël - qui se composait en 1980 pour 74 % de produits industriels - auxquels viendront s'ajouter la perte des salaires touchés en Israël et le recul prévu des envois de fonds. Toujours en 1980, les exportations de produits industriels vers Israël ont représenté 27 % de la valeur des importations de produits industriels en provenance de ce même pays; c'est pourquoi il faudrait faire un effort considérable pour compenser également ces pertes. La rupture des liens entre Israël et la Palestine n'en doit pas moins être considérée comme un facteur majeur de l'industrialisation de la Palestine, qui offrira à celle-ci la possibilité de combler les vides se manifestant immédiatement sur le marché local.

4.2.0 Expansion des marchés extérieurs

4.2.1 En libérant l'économie palestinienne de ses liens avec Israël on créera aussi des débouchés à l'exportation. L'éventail des productions agricoles sur lesquelles repose actuellement l'économie des territoires occupés semble favoriser une concentration sur les exportations agricoles, ce qui peut être souhaitable dans un premier temps, surtout si l'on veut fonder l'agriculture sur une assise structurée et accumuler dans ce secteur les capitaux nécessaires pour faire face à l'accroissement considérable de la demande auquel on peut s'attendre lors du retour des exilés. Toutefois, la croissance soutenue et durable de l'économie exigera inéluctablement la mise en place d'une infrastructure industrielle qui, étant donné la pénurie de nombreuses ressources naturelles, y compris l'énergie, qui commandent l'industrialisation, dépendra dans une mesure non négligeable d'apports financés par les exportations.

4.2.2 Nous pourrions poser dès maintenant une question dont nous examinerons les incidences plus loin : "quel type d'expansion envisageons-nous réellement ?". Dans l'état actuel du commerce mondial, toute tentative de prendre pied sur le marché mondial se heurterait à certains obstacles, mais si la situation se normalisait, la Palestine pourrait trouver des domaines à exploiter, et, ceci pour un certain nombre de raisons :

- 1) De nombreux Palestiniens en exil sont maintenant engagés dans des activités relatives aux importations et exportations, aux finances et au commerce. Leurs compétences et leurs relations professionnelles devraient être mises à la disposition d'une Palestine indépendante.
- 2) Le capital de sympathie dont la Palestine bénéficie dans le monde entier permettra à son économie de démarrer dans des conditions favorables. Même si les Palestiniens sont censés faire eux-mêmes leur chemin dans le monde, cette sympathie leur permettra au moins de montrer qu'ils en sont capables.

3) Le monde arabe, dont la Palestine est une partie importante, constitue un marché très prospère et conserve, en dépit de la récession mondiale, de nombreux éléments de croissance dynamique. La Palestine peut espérer bénéficier sur ce marché d'un traitement préférentiel, surtout en tant qu'exportateur, ainsi qu'en tant que territoire attirant des investissements dans la production de biens de consommation destinés au monde arabe.

4) Pour créer de grandes entreprises industrielles, il faut actuellement une réserve importante de main-d'oeuvre qualifiée ou un afflux rapide de migrants. Il existe de nombreux exemples d'installations importantes, et notamment d'installations utilisant des techniques de production en grande série, qui ont été mises en place sans qu'il y ait eu immigration massive. La Palestine pourrait justement accueillir des industries capables d'approvisionner le monde arabe et surtout les pays pétroliers du Golfe arabe. L'industrie lourde qui se développe dans ces derniers pays exerce déjà une forte pression sur les populations locales, qui sont déjà souvent moins nombreuses que les immigrants. Accueillir de grandes entreprises manufacturières employant des ouvriers palestiniens qualifiés ou semi-qualifiés, utilisant des capitaux arabes et bénéficiant peut-être d'un accès préférentiel aux marchés arabes serait une possibilité concrète et rationnelle pour les investisseurs et pour la Palestine.

4.2.3 On trouvera aux tableaux 4.4 à 4.8 une analyse du commerce des pays arabes. La dernière année pour laquelle nous avons pu nous procurer des statistiques commerciales complètes est 1978 et même si la hausse des prix du pétrole, intervenue au cours de cette année, a pu considérablement augmenter les recettes des pays pétroliers, des événements ultérieurs ont pesé sur les marchés mondiaux et le recul des prix et le fléchissement de la demande de pétrole ont également eu des répercussions sur le marché des pays exportateurs de pétrole. Aux fins de notre analyse, il est donc raisonnable de prendre 1978 pour année de base.

4.2.4 Il ressort du tableau 4.4, que sur l'ensemble des importations destinées aux pays arabes et évaluées à 60 milliards 464 millions de dollars, les importations vers les pays arabes exportateurs de pétrole ont représenté 42 milliards 209 millions de dollars. Cependant, dans ces importations, les marchandises provenant des pays arabes non exportateurs de pétrole n'ont représenté respectivement que 3 milliards 781 millions de dollars (6,3 %) et 820 millions de dollars (1,4 %). S'agissant des importations des pays arabes exportateurs de pétrole, 523 millions de dollars sur un total de 42 milliards 209 millions de dollars (1,2 % seulement) provenaient des pays arabes non exportateurs de pétrole. Par ailleurs, comme le montre le tableau 4.5, les importations agricoles entrent pour 307 millions de dollars dans ce total. Si un accroissement considérable des exportations agricoles palestiniennes vers ces pays paraît possible, le point qui présente de l'intérêt pour notre analyse est le suivant : sur un ensemble, évalué à 36 milliards 65 millions de dollars, de produits non agricoles importés par les pays arabes exportateurs de pétrole, 216 millions seulement (0,6 %) ont été fournis par les autres pays arabes. L'étude des chiffres concernant les échanges avec l'Europe, nous montre par contre que celle-ci a fourni aux pays

exportateurs de pétrole 64 % du total des importations et 68 % des importations non agricoles. Si les exportations américaines et celles des autres pays industrialisés sont prises en compte (qui ne figurent pas dans les tableaux), il semble manifeste que les produits non agricoles importés par ces pays proviennent dans leur immense majorité des pays industriels "traditionnels".

4.2.5 De toute évidence, le développement rapide, rendu possible par les exportations de pétrole, a suscité dans les pays producteurs une forte demande de biens d'équipement et de biens de consommation durables à forte composante technologique, que les pays non industrialisés ou à technologie moins avancée ne parviennent pas à satisfaire aisément. Mais même si les statistiques des importations sont présentées de façon plus détaillée, comme dans les tableaux 4.7 et 4.8, une certaine progression de la part des pays arabes non exportateurs de pétrole semble possible. Les matières ayant subi une transformation et les articles manufacturés simples représentent plus de 12 % du commerce total et les articles manufacturés divers 9,5 %, soit au total 9 milliards 110 millions de dollars. Même si les exportations des pays arabes non exportateurs de pétrole vers les pays exportateurs de pétrole étaient en totalité comprises dans ces catégories, il y aurait de nombreux moyens d'augmenter ce montant modeste (216 millions de dollars) et la Palestine serait bien placée pour en tirer parti.

4.2.6 Le tissu industriel existant étant peu développé et largement tourné vers les marchés locaux, on peut avoir tendance à l'oublier lorsqu'on s'efforce de s'attaquer à la question plus générale des conditions nécessaires à la restructuration et à une expansion rapide au cours d'une période initiale. Toutefois, les petites entreprises autochtones existantes verront elles aussi leurs perspectives s'améliorer, surtout quand elles auront été débarrassées de la concurrence des marchandises israéliennes dont la fabrication est stimulée par les subventions ou d'autres mesures du Gouvernement israélien.

4.3.0 Questions diverses

4.3.1 L'enquête industrielle exécutée dans le cadre du projet a mis en évidence quelques points qu'il faut garder présents à l'esprit :

a) Le fait que le marché local se limite habituellement soit à la rive occidentale, soit à la bande de Gaza, est à la fois cause et effet de l'atomisation de la production. Par exemple, les petites fabriques d'outillage agricole, qui ont dû réduire la taille des installations et le volume des activités au fur et à mesure que la main-d'oeuvre abandonnait la terre, n'ont de débouchés de rechange qu'en Israël où les conditions de concurrence leur sont très défavorables.

b) Quelques-unes des petites entreprises à assise locale - celles qui fabriquent par exemple des articles en bois d'olivier - exportent déjà, mais il faut d'urgence organiser la commercialisation et développer les études de marché.

c) Faute de compétences commerciales et de débouchés, quelques petites entreprises industrielles travaillent uniquement pour satisfaire des besoins locaux (ferblanteries, briqueteries, de nombreuses entreprises fabriquant des articles en plastique). Leur production n'est donc pas normalisée et de qualité inégale, ce qui interdit toute commercialisation à plus grande échelle.

d) De nombreuses entreprises manquent de facteurs de production importés et, en raison des problèmes de transport, éprouvent même des difficultés à effectuer des achats dans d'autres parties des territoires occupés. Ces problèmes compromettent l'expansion qui serait autrement possible.

Si tous les moyens de perfectionner les systèmes de commercialisation sont exploités, l'élimination de ces obstacles améliorera les perspectives s'ouvrant à ces entreprises industrielles. Il ne faut pas seulement s'ouvrir l'accès à des marchés plus larges, mais aussi rationaliser la production, normaliser la qualité, définir une politique des prix, perfectionner l'emballage et le conditionnement dans l'intérêt de la promotion commerciale et de la protection du produit et développer les moyens de distribution.

TABLEAU 4.3

P.N.B. en prix courants des territoires occupés, 1977
(millions de shekels israéliens)

	Agriculture	Industrie	Bâtiments et travaux publics	Services et transports	Envois de fonds et rémunération des salariés occupés en Israël	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
Rive occidentale	1 314	297	737	2 366	1 572	6 286
%	(21,0)	(4,7)	(11,7)	(37,6)	(25,0)	(100)
Bande de Gaza	685	225	343	870	864	2 987
%	(22,9)	(7,6)	(11,5)	(29,1)	(28,9)	(100)
	1 999	522	1 080	3 236	2 436	9 273
%	(21,6)	(5,6)	(11,6)	(34,9)	(26,3)	(100)

Source : Al Ard Bulletin, Vol. 6, No 20, 7 juillet 1979.

TABLEAU 4.4

Réseau mondial des échanges 1978 - total
(millions de dollars E.-U.)

Origine \ Destination	Monde	Europe	PAYS ARABES		
			Total	Exportateurs de pétrole	Autres
Monde	1 303 300	586 544 (45,0 %)	60 464 (4,6 %)	42 209 (3,2 %)	18 254 (1,4 %)
Europe	562 536	-	38 318	26 848	11 470
Pays arabes	77 391	46 351 (59,9 %)	3 781 (4,9 %)	2 698 (3,5 %)	1 083 (1,4 %)
Exportateurs de pétrole	71 151	41 136 (57,8 %)	2 961 (4,2 %)	2 175 (3,1 %)	786 (1,1 %)

Source : Rapport de la CNUCED sur le commerce entre le monde arabe et les pays en développement d'Afrique (P.G. Sadler), présenté au Comité mixte Ligue des Etats arabes/OUA, décembre 1982.

TABLEAU 4.5

Réseau mondial des échanges 1978 - Produits agricoles
(millions de dollars E.-U.)

Destination Origine	Monde	Europe	PAYS ARABES		
			Total	Exportateurs de pétrole	Autres
Monde		104 912	10 826	6 144	4 683
Europe	73 749	-	4 172	2 226	1 945
Pays arabes	2 590	1 471	583	384	198
Exportateurs de pétrole	288	100	106	77	29
Autres	2 302	1 371	476	307	169

Source : Rapport de la CNUCED sur le commerce entre le monde arabe et les pays en développement d'Afrique (P. G. Sadler), présenté au Comité mixte Ligue des Etats arabes/OUA, décembre 1982.

TABLEAU 4.6

Réseau mondial des échanges 1978 - Produits manufacturés
(centaines de millions de dollars E.-U.)

Destination Origine	Monde	Europe	PAYS ARABES		
			Total	Exportateurs de pétrole	Autres
Monde	-	1 211 432	11 807	9 161	2 645
Europe	127 307	-	7 596	5 736	1 860
Pays arabes	1 408	690	520	415	105
Exportateurs de pétrole	380	117	320	282	38
Autres	1 028	573	201	133	68

Source : Rapport de la CNUCED sur le commerce entre le monde arabe et les pays en développement d'Afrique (P.G. Sadler), présenté au Comité mixte Ligue des Etats arabes/OUA, décembre 1982.

TABLEAU 4.7

Structure du commerce des pays arabes producteurs de pétrole (1978)

Catégorie de produits	Exportations (millions de \$)	% du total	Importations (millions de \$)	% du total
Produits alimentaires, à l'exception des céréales	77,1	0,1	2 568,3	6,1
Céréales	16,6	-	1 329,6	3,2
Epices, boissons et tabac	159,3	0,2	1 201,1	2,9
Produits agricoles (non alimentaires)	35,4	0,1	1 044,5	2,5
Matières brutes (non agricoles)	111,2	0,2	170,2	0,4
Energie	68 903,2	96,8	10 296,6	3,1
Produits chimiques	634,4	0,9	1 602,2	3,8
Métaux ayant subi une transformation et produits simples	324,4	0,5	5 560,1	13,2
Matières ayant subi une transformation et articles manufacturés simples	198,2	0,3	5 116,4	12,1
Transports	274,5	0,4	5 257,1	12,5
Machines	234,8	0,3	13 017,8	30,8
Articles manufacturés divers	180,4	0,3	3 993,7	9,5
Produits non compris ailleurs	1,6	-	51,2	0,1
TOTAL	71 151,1	100	42 209,4	100

Source : Rapport de la CNUCED sur le commerce entre le monde arabe et les pays en développement d'Afrique (P. G. Sadler), présenté au Comité mixte Ligue des Etats arabes/OUA, décembre 1982.

Structure du commerce des pays arabes non producteurs de pétrole

Catégorie de produits	Exportations (millions de \$)	% du total	Importations (millions de \$)	% du total
Produits alimentaires, à l'exception des céréales	935,6	15,0	1 437,6	7,9
Céréales	74,8	1,2	1 328,3	7,3
Epices, boissons et tabac	88,8	1,4	732,2	4,0
Produits agricoles (non alimentaires)	1 202,6	19,3	1 184,5	5,5
Matières brutes (non agricoles)	816,5	13,1	122,6	0,7
Energie	1 609,2	25,8	1 310,6	7,2
Produits chimiques	309,6	5,0	1 486,2	8,1
Métaux ayant subi une transformation et produits simples	84,2	1,4	1 755,0	9,6
Matières ayant subi une transformation et articles manufacturés simples	584,9	9,4	1 906,0	10,4
Transports	37,5	0,6	2 030,6	11,1
Machines	52,9	0,9	4 221,6	23,1
Articles manufacturés divers	440,4	7,1	662,3	3,6
Produits non compris ailleurs	3,0	0,1	76,9	0,4
TOTAL	6 239,6	100	18 254,2	100

Source : Rapport de la CNUCED sur le commerce entre le monde arabe et les pays en développement d'Afrique (P. G. Sadler), présenté au Comité mixte Ligue des Etats arabes/OUA, décembre 1982.

CHAPITRE 5

5.0 Recensement et mise en valeur des ressources

a) Dotation en ressources

5.1.1 L'établissement d'un bilan des ressources de l'économie palestinienne est une opération des plus difficiles. Les 16 années d'occupation - qui ont suivi en fait une période au cours de laquelle la terre de Palestine avait déjà connu, après le partage de 1948, de nombreuses années de bouleversement - ont entraîné des perturbations graves dans tous les domaines de l'activité économique, de sorte que le tableau que l'on pourrait dresser à l'aide des chiffres auxquels on prête habituellement foi ne permettrait pas vraiment de se faire une idée des ressources disponibles. En particulier, la structure de l'activité industrielle et manufacturière (voir chap. 2) ne nous éclaire guère sur la répartition des différentes ressources.

5.1.2 La principale ressource d'une Palestine indépendante serait presque certainement la main-d'oeuvre. Les ressources naturelles disponibles sont extrêmement limitées. Il y a des gisements de calcaire, de marbre et d'argile à Hebron et autour de Jérusalem ainsi que dans certaines autres régions. Ces ressources pourraient former la base d'une industrie du ciment et de la brique; cependant, dans l'un et l'autre cas, les besoins en énergie seraient relativement importants et l'exportation, sauf à destination des pays limitrophes, ne serait pas rentable en raison des frais de transport et de la nature des produits. Toutefois, l'agriculture pourrait fournir des apports substantiels aux secteurs de la mise en conserve, de la préparation et de la conservation des fruits et légumes. Dans le chapitre sur les débouchés dont disposerait une Palestine indépendante (chap. 4), on a pris note des travaux consacrés jusqu'ici aux importations du monde arabe, et notamment du fait que les importations des Etats pétroliers provenaient en grande partie du monde industrialisé. Il convient de souligner que cette observation vaut aussi pour les produits alimentaires, les achats faits en Europe ayant progressé non seulement en volume mais aussi en pourcentage des importations totales de ces produits. Ce phénomène s'explique par l'évolution rapide des techniques de commercialisation qui a accompagné le bond en avant des revenus après 1973. Non seulement la qualité et les types de produits achetés se sont modifiés, mais surtout, dans nombre d'Etats importateurs le commerce de détail s'est réorienté vers les articles congelés et préconditionnés à forte valeur ajoutée. Cette évolution va sans doute se poursuivre pendant quelque temps encore; en particulier, les supermarchés - qui existent depuis longtemps dans les pays industrialisés - ont tendance à se multiplier, la réfrigération et le préconditionnement des produits alimentaires devenant une pratique de plus en plus répandue, de sorte que le développement de l'agriculture devra se poursuivre parallèlement à celui de l'agro-industrie. Il ne semble faire aucun doute qu'une Palestine indépendante pourrait, vu son potentiel agricole, exploiter ces débouchés, et, partant, jeter les bases d'un marché d'exportation plus étendu pour les produits alimentaires transformés et les jus d'agrumes.

5.1.3 Enfin, l'oléiculture est depuis longtemps une source d'activités semi-industrielles. Il y a 715 000 dounams d'oliviers sur la rive occidentale, et 297 huileries. Ces huileries approvisionnaient naguère une industrie savonnaire qui n'utilise plus actuellement des huiles de cette provenance. S'il existe à présent des excédents d'huile en Europe qui sont exportés à des prix très compétitifs, ce produit devrait aussi pouvoir trouver des débouchés exploitables dans les pays arabes.

5.1.4 Etant donné l'état précaire des ressources actuellement connues, l'une des principales contributions au développement futur consisterait à renforcer d'une manière générale le potentiel industriel existant, et à atténuer les difficultés économiques actuelles. Cela permettrait à tout le moins de préserver le tissu industriel en place et de le régénérer en vue d'en faire le point de départ de nouvelles avancées. C'est pourquoi la deuxième partie du présent chapitre sera consacrée à la question des moyens de remédier aux difficultés actuelles.

5.2.0 Atténuation des difficultés actuelles

5.2.1 Dans le cadre du programme de recherche visant à atténuer les difficultés actuelles, des visites ont été faites au siège d'un certain nombre d'organismes qui s'occupent des problèmes qu'affronte à présent le peuple palestinien. Supposons, à titre d'exemple, que des fonds - gérés par l'OLP - sont disponibles pour aider des petites entreprises et des exploitants agricoles à développer et à moderniser leurs activités. Etant donné les difficultés que connaissent actuellement les Palestiniens résidant dans les territoires occupés, une grande partie de ces fonds aura servi à empêcher que la situation ne se dégrade plus avant plutôt qu'à promouvoir le développement; cependant, les représentants du peuple palestinien sont en train d'élaborer un programme qui devrait soulager dans une certaine mesure son sort actuel et contribuer à raffermir les bases de l'action future. Cette question est abordée et examinée dans le présent document car il y a lieu de penser que l'Organisation des Nations Unies, et notamment l'ONUDI, sont à même d'apporter leur concours à ces efforts de développement. Au surplus, les grandes lignes de ce programme et sa logique profonde sont conformes aux recommandations formulées plus loin dans le présent rapport.

5.2.2 Il ressort d'une étude détaillée des activités de type artisanal menées dans de nombreuses régions qu'il importe au plus haut point de moderniser les attitudes, le matériel et les produits dans ce secteur. Une assistance sélective est apportée pour atteindre ces objectifs, notamment dans l'industrie de l'habillement et du travail du bois. On se préoccupe tout particulièrement de voir ces industries élargir leurs débouchés, mais on s'accorde à reconnaître qu'elles ne sauraient y parvenir sans un effort d'amélioration et de normalisation de leurs produits. L'OLP, par l'entremise de son bureau d'Amman, déploie des efforts en ce sens et cherche à regrouper les ateliers dispersés en associations mieux structurées - capables de mieux tirer parti de l'assistance technique que des unités isolées - aux fins d'achats en gros de matières premières et de commercialisation concertée. Bien que les fonds demeurent modestes, c'est là une initiative très prometteuse et qui répond semble-t-il aux orientations suggérées dans les publications de l'ONUDI sur l'emploi des techniques appropriées, notamment aux recommandations relatives aux centres industriels pour les ateliers ruraux. Cette question sera traitée de manière plus complète dans le chapitre du rapport consacré aux recommandations.

b) Agro-industrie

5.2.3 Les diverses activités agro-industrielles pourraient être considérablement améliorées, qu'il s'agisse de la qualité des produits ou de la quantité de valeur ajoutée. Il existe certes de nombreuses idées de projet susceptibles d'être immédiatement mises à exécution, mais, même à supposer que l'on parvienne à réunir les fonds nécessaires, il faudrait alors s'attaquer à d'autres problèmes, tels que ceux posés par la commercialisation et le manque d'expérience en matière de méthodes modernes de production. On trouvera ci-dessous quelques exemples de ces difficultés.

5.2.3.1 Extraction d'huile (sur la rive occidentale). Le matériel actuel est démodé et la qualité du produit laisse à désirer. On a besoin de meilleures machines, pour lesquelles il existe des fonds, mais il faut aussi assurer la formation technique des opérateurs et un contrôle de la qualité plus efficace et, enfin, améliorer les méthodes de commercialisation.

5.2.3.2 Raisins. De l'avis général, on est très loin de tirer tout le parti voulu de cette culture qu'il est possible d'améliorer et d'intensifier. Alors qu'à présent le jus est transformé en un sirop assez primitif, on estime qu'il serait possible, en améliorant la qualité du fruit, d'entreprendre une production de raisin à grande échelle, notamment pour l'exportation.

5.2.3.3 Tahine (sésame). La valeur ajoutée des produits tirés de cette culture pourrait être très considérablement augmentée, étant donné que l'huile de sésame sert à fabriquer des sucreries très appréciées. Comme dans le cas de l'huile, les méthodes actuelles d'extraction sont primitives. S'il est possible de trouver des fonds pour l'achat d'un matériel perfectionné, il faudrait aussi assurer une assistance technique et une formation. Toutefois, si l'on parvient à fabriquer de l'huile de sésame de bonne qualité, on pourra en tirer toute une gamme de produits nouveaux.

5.2.3.4 Oranges (notamment dans la bande de Gaza) et autres agrumes. Une bonne partie de la récolte actuelle ne se prête pas à la vente à l'état de fruit, notamment sur les marchés les plus lucratifs. S'il est nécessaire de perfectionner les techniques agricoles, il existe aussi de vastes possibilités dans le domaine de la fabrication, de la mise en bouteille et de la mise en conserve des jus. Comme dans le cas de l'huile d'olive, la création de marques de commerce, un contrôle efficace de la qualité, et un conditionnement adapté aux méthodes modernes de vente (par exemple l'emploi de conteneurs dont la taille permet au client du supermarché de s'en rendre immédiatement acquéreur) permettraient d'accroître sensiblement la valeur du produit brut.

5.2.4 Autres industries

Les matériaux de construction, notamment la pierre taillée et le marbre, sont très demandés. La fabrication de dalles de marbre pour planchers et de placages pour immeubles de classe sont des industries de main-d'oeuvre que l'on encourage actuellement, et les techniques originales employées pour parer de pierre les parpaings de ciment manufacturés ailleurs ouvrent de nouvelles perspectives pour cette industrie. Les perspectives de développement de ces activités paraissent actuellement excellentes.

5.2.5 Tourisme

Bien qu'il n'appartienne pas au secteur manufacturier proprement dit, le tourisme joue un rôle extrêmement important en raison des débouchés qu'il offre aux produits industriels et agro-industriels et de la nombreuse main-d'oeuvre qu'il emploie. Une assistance est accordée aux hôteliers pour leur permettre d'améliorer leurs installations, mais l'industrie touristique souffre de ne pouvoir entrer directement en contact avec les clients étrangers éventuels. Les visites des territoires occupés sont partout organisées par les agences de voyages israéliennes et les touristes transitent en général par Tel Aviv, utilisant les services de la compagnie israélienne El Al. Les excursions sont conduites par des opérateurs israéliens accompagnés de guides, également israéliens. Il nous a été impossible de vérifier le bien-fondé d'un rapport selon lequel l'effectif des guides arabes accrédités auprès des lieux saints de la rive occidentale serait passé de 300 au moment de l'occupation à 10 seulement aujourd'hui. Toutefois, les conséquences politiques et économiques du fait que le tourisme étranger dans les territoires occupés se trouve sous la domination d'intérêts israéliens ne sauraient être oubliées.

5.2.6 Le programme mis au point par l'OLP et géré par elle par l'entremise du bureau technique du Comité mixte à Amman représente une étape importante vers la solution des difficultés actuelles; cependant l'OLP a besoin d'une assistance technique et d'autres formes d'aide pour mettre ce programme à exécution et faire en sorte qu'il apporte le maximum d'avantages.

5.2.7 Aux sources de fonds énumérées ci-dessus, il convient d'ajouter la Banque de développement islamique. L'OLP a des actions dans cette banque, ce qui est le cas de 62 pays, et la Banque islamique a décidé de traiter le peuple palestinien - représenté par l'OLP - comme elle traiterait n'importe quelle autre nation islamique, et d'accorder aux Palestiniens les mêmes facilités, notamment en matière de crédit. Les prêts de la Banque islamique sont de trois types : 1) prêts non liés et gratuits, destinés à l'infrastructure, aux hôpitaux, etc.; 2) prêts à coût modique destinés à des projets jugés utiles pour la collectivité, et 3) prêts accordés aux conditions du marché pour des projets jugés rentables qui relèvent des objectifs de la Conférence islamique.

5.2.8 Jusqu'ici, les restrictions imposées par la puissance occupante ont empêché les Palestiniens vivant dans les territoires occupés de bénéficier des deux dernières catégories de prêts; il est urgent que ces restrictions soient levées et que l'OLP améliore les moyens techniques dont elle dispose pour évaluer, suivre et contrôler les projets en vue de tirer le meilleur parti possible de ces prêts. Cette question sera abordée une fois de plus au chapitre sur les recommandations, mais on peut d'ores et déjà faire les observations suivantes :

5.2.8.1 Une assistance technique s'impose pour la conception et le choix des méthodes de promotion et, d'une manière générale, pour l'installation de nouveaux équipements. On ne peut abandonner cette tâche à l'entrepreneur privé qui se contente de réagir à l'aiguillon du marché. Les efforts d'amélioration devraient se déployer parallèlement à la réorientation et au développement des marchés ainsi qu'à la réorganisation générale de l'activité industrielle.

5.2.8.2 Il faut absolument créer de nouveaux emplois pour la main-d'oeuvre qualifiée, et l'effort d'amélioration permettra aussi de se rapprocher de cet objectif.

5.2.8.3 Le problème de la commercialisation revêt une importance primordiale, et il est traité d'une manière assez détaillée dans le chapitre sur les débouchés potentiels (chapitre 4). Toutefois, il faut replacer cette question dans le cadre plus large des problèmes que soulève l'industrialisation. En l'absence d'une infrastructure commerciale permettant d'écouler le surcroît de production sur de nouveaux marchés, les débouchés existants sont rarement suffisants pour absorber une offre excédentaire, et la modernisation et l'industrialisation risquent d'aller à l'encontre du but recherché. Un exemple, parmi bien d'autres, tiré de l'expérience palestinienne permet d'illustrer ce phénomène. De nombreux exploitants de la rive occidentale ont reçu une assistance destinée à améliorer leur production de tomates. Le principal débouché de cette production se trouvait en Jordanie et quelques sociétés seulement disposaient des moyens nécessaires pour écouler le surcroît de tomates sur d'autres marchés. En conséquence de quoi, le prix des tomates s'est effondré et les autorités jordaniennes ont dû limiter les quantités de tomates livrées sur le marché. Tout en confirmant l'importance du développement agro-industriel, qui permet aux exploitants de produire pour un marché connu et stable (des conserves ou du ketchup dans le cas à l'étude), cet exemple montre bien qu'il est impérieux de développer les marchés existant à l'étranger pour les produits palestiniens, et de produire pour ces marchés. Les Palestiniens des territoires occupés peuvent désormais pratiquer les nouvelles méthodes de production agricole abritée, et ces méthodes peuvent être appliquées très efficacement en dépit des restrictions auxquelles est assujéti actuellement l'emploi de l'eau; cependant, en l'absence d'une infrastructure commerciale ces innovations ne serviraient pas à grand-chose.

5.2.8.4 Il semble bien que l'ONUDI puisse se charger, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, de former des membres du personnel des diverses organisations s'occupant de la mise en valeur des ressources palestiniennes aux techniques d'évaluation des projets, ainsi que de dispenser la formation technique mentionnée plus haut; des recommandations sur ce sujet seront formulées ultérieurement.

CHAPITRE 6

6.0.0 Main-d'oeuvre industrielle : disponibilité, qualifications professionnelles et formation

6.1.1 Disponibilité de la main-d'oeuvre

On doit toujours relativiser les facteurs favorisant le développement industriel, puisque toute activité qui utilise des ressources empêche du même coup de les affecter à d'autres emplois. En Palestine, les choix de développement semblent réduits s'ils doivent se fonder sur les ressources naturelles - thèse illustrée dans un rapport précédent* et développée dans l'étude de P. G. Sadler et Bakir Abu Kishk intitulée "Palestine. Options de développement" (CNUCED, 1982). Il faudra sans doute créer un vaste potentiel d'exportation si l'on veut assurer un développement à long terme. Etant donné l'absence quasi-totale de sources d'énergie sur ce territoire, dont les ressources naturelles ne sont ni abondantes ni diversifiées, un potentiel d'exportation sera indispensable pour atteindre un triple objectif : permettre une certaine spécialisation de l'économie palestinienne et, en tablant sur l'avantage comparatif, répondre à la demande intérieure grâce aux échanges, mais aussi importer de l'énergie et d'autres facteurs essentiels, dont la production industrielle elle-même sera tributaire.

6.1.2 La disponibilité et la qualité de la main-d'oeuvre, principale ressource de la Palestine, seront déterminantes. On peut prévoir que l'effectif de cette main-d'oeuvre progressera rapidement au cours des dix premières années qui suivront la création d'un Etat indépendant de Palestine, comme le montre l'étude susmentionnée sur les options de développement. Se fondant sur des informations de provenance diverse, B. Abu Kishk estime que la diaspora palestinienne représente environ 4 221 500 personnes. Le tableau 6.1 donne sa répartition géographique et le tableau 6.2 indique la répartition actuelle de la main-d'oeuvre dans les territoires occupés, selon le lieu d'emploi.

6.1.3 Au tableau 6.2, on remarquera que le nombre d'emplois dans les territoires occupés n'a cessé de diminuer au cours de la période considérée, tandis que l'effectif de leurs résidents qui travaillent en Israël s'est fortement accru de sorte que ceux-ci représentent aujourd'hui plus d'un tiers de la population active de ces territoires.

6.1.4 En appliquant les pourcentages de 1980 du tableau 6.3 aux effectifs figurant au tableau 6.2, on obtient les chiffres estimatifs suivants, qui donnent la répartition sectorielle de la main-d'oeuvre :

* Examen de la situation économique du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés. M. W. Khouja et P. G. Sadler, CNUCED 1981.

TABLEAU 6.1

Population palestinienne totale en 1980

<u>Lieu</u>	<u>Population</u>
Rive occidentale ¹⁾	699 600
Jérusalem-Est ¹⁾	110 400
Bande de Gaza ¹⁾	430 500
Israël ¹⁾	510 600
Jordanie, Syrie, Liban ²⁾	1 683 400
Koweït ³⁾	247 000
Iraq ²⁾	19 950
Libye ²⁾	23 000
Arabie saoudite ²⁾	127 000
Emirats arabes unis ²⁾	34 900
Autres pays arabes ²⁾	108 000
Reste du monde ⁴⁾	226 150
<hr/>	
	4 221 500
<hr/>	

1) Statistical Abstract of Israël, 1980 (les données sont extrapolées à partir de celles de 1979).

2) Indicateurs statistiques du monde arabe 1970-1979. CEA0. 1981.

3) Annual Statistical Abstract, 1981. Ministère de la planification, Koweït.

4) Estimations d'Abu Kishk.

TABLEAU 6.2

Répartition de la main-d'oeuvre selon le lieu
de travail, 1970-1980

Année	Territoires occupés		Israël	
	Total (en milliers)	%	Total (en milliers)	%
1970 ¹⁾	152,5	87,9	20,6	12,1
1971	142,7	80,6	33,8	19,4
1972	136,3	72,2	52,5	27,8
1973	133,4	68,6	61,2	31,4
1974	141,2	67,5	68,7	32,5
1975	138,6	67,6	66,5	32,4
1976	140,9	68,5	64,9	31,5
1977	141,4	70,9	63,0	29,1
1978	142,7	67,3	68,2	32,7
1979	138,0	65,0	74,1	35,0
1980 ²⁾	138,7	65,9	71,9	34,1

Annual Abstracts of Statistics, Israël et diverses livraisons du Bulletin statistique trimestriel des territoires administrés publics en Israël.

TABLEAU 6.3

Répartition sectorielle de la main-d'oeuvre dans les territoires occupés
et en Israël, 1970-1980

(en pourcentage)

Année	Répartition sectorielle de la main-d'oeuvre dans les territoires occupés (1)				Répartition sectorielle de la main-d'oeuvre des territoires occupés travaillant en Israël (1)			
	Agriculture	Industrie	Bâtiment et travaux publics	Divers	Agriculture	Industrie	Bâtiment et travaux publics	Divers
1970	38,7	13,8	8,4	39,1	24,4	11,6	54,3	9,7
1971	36,8	13,6	5,6	43,8	22,3	14,8	52,3	10,6
1972	73,5	13,9	6,2	46,4	23,1	17,1	49,5	10,3
1973	31,3	15,1	6,4	47,2	19,3	18,1	51,7	10,9
1974	33,8	14,0	6,2	46,0	19,1	17,5	52,5	10,8
1975	31,8	14,5	7,3	46,4	14,3	18,4	54,4	12,9
1976	31,4	14,4	8,2	46,0	15,4	19,7	50,3	14,6
1977	30,5	14,2	9,1	46,2	16,2	21,3	45,3	17,2
1978	29,5	15,2	9,5	45,5	16,8	22,2	44,8	16,2
1979	28,0	16,8	10,1	45,1	14,8	22,8	46,2	16,2
1980	28,4	16,4	9,5	45,7	13,6	20,9	47,7	17,8

Source : Annual Abstracts of Statistics, Israël, et diverses livraisons du Bulletin trimestriel statistique des territoires administres, publié en Israël.

TABLEAU 6.4

Répartition de la main-d'oeuvre, entre les principales
branches d'activité économique en 1980

	<u>Agriculture</u>	<u>Industrie</u>	<u>Bâtiment et travaux publics</u>	<u>Divers</u>	<u>TOTAL</u>
Territoires occupés	39 400	22 700	13 200	63 400	138 700
%	(28,4)	(16,4)	(9,5)	(45,7)	(100)
Israël	9 800	15 000	34 300	12 800	71 900
%	(13,6)	(20,9)	(47,7)	(17,8)	(100)
Total	49 200	37 700	47 500	76 200	210 600
%	(23,4)	(17,9)	(22,6)	(36,1)	(100)

Il ressort de ces chiffres que l'industrie ou le bâtiment et les travaux publics rassemblent 26 % de la main-d'oeuvre travaillant dans les territoires occupés et 69 % des migrants employés en Israël. Parmi ces derniers, beaucoup, semble-t-il, ont un emploi non qualifié, notamment en particulier ceux qui travaillent dans le bâtiment et les travaux publics; mais si l'on considère l'ensemble de la main-d'oeuvre palestinienne - celle des territoires occupés et celle d'Israël, on constate une répartition sectorielle plus équilibrée que ne le laissait supposer la valeur du PIB des territoires occupés. S'il est vrai, comme on l'a souligné, que l'économie palestinienne est médiocrement dotée en ressources nécessaires pour son futur développement industriel, en revanche le facteur main-d'oeuvre est beaucoup plus favorable.

6.2.0 Qualifications professionnelles et formation de la main-d'oeuvre

6.2.1 Les possibilités d'embauche étant très limitées, les habitants des territoires occupés possèdent une instruction et une qualification professionnelle bien supérieure au niveau exigé par leur emploi. Cela facilitera les débuts du développement industriel au cours des premières années de reconstruction. Il est difficile de chiffrer ce facteur, mais le tableau 6.5 indique, pour les années 1975-1980, le niveau d'instruction des habitants des territoires occupés âgés de plus de 14 ans. S'il est loin d'être optimal, le pourcentage de la main-d'oeuvre ayant reçu au moins un enseignement primaire augmente d'année en année.

6.2.2 On ne connaît pas la répartition exacte de ceux dont la scolarité a duré au moins neuf ans, mais il est possible d'indiquer la répartition de l'effectif actuel des étudiants dans les universités et les établissements d'enseignement non universitaires. La prépondérance des étudiants d'université est frappante, et bien que les chiffres récents concernant certains autres établissements d'enseignement ne soient pas disponibles, on peut supposer, en raison de la vocation même de ces institutions, que le pourcentage d'étudiants en technologie doit être très faible; ainsi parmi les 12 établissements non universitaires figurant au tableau 6.7, dont un certain nombre d'écoles normales, seul l'Institut polytechnique d'Hébron offre une formation technique de niveau supérieur.

TABLEAU 6.5

Répartition de la population âgée de plus de 14 ans,
par niveau d'instruction et lieu d'habitation

Années de scolarité	RIVE OCCIDENTALE						BANDE DE GAZA					
	1975	1976	1977 (1)	1978	1979	1980 (2)	1975	1976	1977 (1)	1978	1979	1980 (2)
Effectif total	366,9	371,0	379,4	389,7	398,6	400,9	225,0	231,5	239,3	249,8	243,0	242,9
R é p a r t i t i o n s e l o n l a d u r é e d e l a s c o l a r i t é												
0	37,0	34,4	33,3	32,2	30,1	28,5	39,0	36,8	34,3	32,4	31,6	30,2
1-4 années	10,5	10,9	10,9	11,0	10,9	11,1	7,0	7,2	7,6	7,3	6,9	6,3
5-6 années	15,2	15,8	15,7	15,8	16,0	15,7	11,5	12,4	12,6	12,7	13,3	13,8
7-8 années	12,1	12,6	12,8	12,8	12,8	12,7	8,5	10,0	10,2	10,0	10,1	10,2
9 années ou plus	25,2	26,3	27,3	28,2	30,2	32,0	34,0	33,6	35,3	37,6	38,1	39,5

TABLEAU 6.6

Effectifs et répartition des étudiants entre les universités pendant la période 1975-1981

Université	1975 1976	1976 1977	1977 1978	1978 1979	1979 1980	1980 1981	1981 1982
Université de Bir Zeit	473	600	827	1 062	1 392	1 661	1 882
Université de Bethléem	410	509	670	701	260	871	1 178
Université nationale An-Najah	-	-	924	1 372	1 574	2 549	2 822
Collège de droit musulman - Hébron	203	214	338	396	475	1 025	1 201
Collège de pharmacie - Jérusalem	-	-	-	56	112	170	230
Université islamique - Gaza	-	-	-	-	301	733	1 778
Collège de médecine	-	-	-	-	-	51	152
Total	1 086	1 323	2 759	3 587	4 614	7 060	9 263

TABLEAU 6.7

Répartition des élèves de l'enseignement secondaire et supérieur
pendant la période de 1978-1981

Etablissements	1978	1979	1980	1981
	1979	1980	1981	1982
Institut polytechnique (Hébron)	54	113	225	338
Institut des sciences juridiques (Jérusalem)	48	57	55	58
Institut des sciences juridiques (Qalqiliya)	30	57	59	60
Collège technique (Jérusalem)	298			
Collège technique (Naplouse)	358			
Lycée Salésien (Bethléem)	131			
Lycée Abdulla Bn. Hussein (Jérusalem)	70			
Lycée Deir Dabwan				
Collège technique (Tulkarm)	186			
Centre de formation (Kalandia)	426			
Centre de formation des maîtres (Eltira)	354			
Orphelinat - Collège technique (Jérusalem)	78			
Total	<u>2 033</u>			

6.2.3 Le tableau 6.8 indique le nombre de diplômés de l'enseignement secondaire, au cours des années 1972-78, dans les territoires occupés, et montre très clairement que les progrès de la scolarisation ont été les plus sensibles dans l'enseignement non technique. Même si l'on peut supposer un certain sous-emploi parmi la population actuelle, ce phénomène sera rapidement résorbé par l'expansion qui nous semble inévitable dans le secteur industriel et il faudra sans doute recourir aux compétences techniques des exilés de retour en Palestine.

TABLEAU 6.8

Répartition des diplômés de l'enseignement secondaire
au cours de la période 1972-1978

Années	Nombre total de diplômés	Etablissements techniques	% des élèves de l'enseignement technique
1972	5 966	293	4,9
1973	7 096	285	4,0
1974	6 492	228	3,5
1975	7 111	284	4,0
1976	8 507	341	2,8
1977	8 053	247	3,0
1978	9 313	327	3,5

En ce qui concerne la main-d'oeuvre hors de Palestine, elle se répartit en deux grandes catégories. D'une part ceux qui vivent dans les camps de réfugiés des pays voisins, d'autre part ceux qui sont en diaspora et occupent, à l'étranger, des positions de niveaux très divers.

6.3.0 Les Palestiniens des camps de réfugiés et des Etats limitrophes de la Palestine

6.3.1 La tableau 6.1 indique qu'en 1980, sur une population totale de 4 221 500 personnes, 1 683 400 se trouvaient dans les pays limitrophes (Jordanie, Syrie et Liban), 451 850 dans des Etats pétroliers (Koweït, Iraq et Libye, Arabie saoudite et Emirats arabes unis), 108 000 dans d'autres pays arabes et 226 150 dans le reste du monde. C'est dans ces communautés en exil, auxquelles il faut ajouter un demi million de Palestiniens vivant en Israël, que se recruteront les rapatriés.

Une bonne proportion des Palestiniens de Jordanie, de Syrie et du Liban vivent dans des camps de réfugiés. On peut supposer qu'ils choisiront en grande majorité de revenir dans une Palestine indépendante, en particulier ceux qui ont vécu en 1980 les atrocités de l'invasion au Liban et qui y résident maintenant, dans des conditions encore plus mauvaises, ou bien se sont réfugiés dans d'autres pays. Quant à ceux qui sont installés dans d'autres États arabes, pétroliers ou non, et dans le reste du monde, il n'est pas possible de prévoir avec exactitude combien rentreront au pays; mais beaucoup de ceux qui vivent dans les États pétroliers par exemple, viennent des camps de réfugiés, et ce sont souvent les Palestiniens les plus doués et les mieux formés qui quittent ces camps pour aller faire carrière dans ces régions. On possède quelques informations sur le niveau d'instruction et la structure professionnelle de ceux qui résidaient auparavant dans les camps de réfugiés, (voir par exemple, les enquêtes statistiques du Bureau central palestinien de statistique à Damas, en 1979). Quant à ceux dispersés dans le reste du monde, si l'on ne sait pratiquement rien sur leur niveau d'instruction, on possède en revanche quelques données concernant leur activité professionnelle.

6.3.2 Dans les camps, beaucoup de ceux qui ont acquis une formation ou certains diplômes partent à l'étranger. Leur objectif n'est pas seulement de gagner davantage d'argent, mais ils souhaitent souvent pouvoir rapatrier une partie de leur revenu afin de faire vivre leur famille. Cet exode des cerveaux fausse à lui seul toute estimation du niveau d'instruction de ceux qui sont restés dans les camps et de ceux qui résident ailleurs.

6.3.3 Les chiffres concernant le camp de Chatila en 1979 (c'est-à-dire avant le massacre de 1982) permettent de se faire une idée de la situation à cet égard. Sur les 8 278 habitants du camp, 2 137 faisaient partie de la population active, mais plus de 90 % des actifs étaient des hommes. Le niveau d'instruction était fort médiocre, puisque sur l'ensemble de la population, 392 personnes (18 %) étaient illettrés et 999 (45 %) pouvaient lire et écrire mais n'avaient aucun diplôme scolaire. A l'autre bout de l'échelle, 34 personnes seulement (1,6 %) possédaient une formation universitaire. Cependant, ces données concernaient principalement la population active. Si l'on tient compte de l'ensemble de la population de 10 à 65 ans, 13 % des hommes et 32 % des femmes étaient analphabètes. Ces meilleurs scores sont imputables au niveau d'instruction élevé parmi les jeunes qui ne travaillent pas encore. Les hommes sachant lire ou écrire, mais dépourvus de tout diplôme scolaire, représentaient 43 % de la population masculine, et leurs homologues féminins 32 % de l'ensemble des femmes. Les chiffres semblent indiquer que le chômage touchait largement toutes les couches de la population, quel que soit leur niveau d'instruction, et plus particulièrement les femmes, puisqu'entre 10 et 65 ans, 6 % d'entre elles travaillaient, contre 70 % des hommes.

6.3.4 D'après l'enquête sur Chatila, le niveau d'instruction ne peut être considéré comme élevé bien que les intéressés soient souvent employés en dessous de leurs possibilités et de leurs compétences. Cette sous-utilisation est une conséquence de la rareté des possibilités d'emploi.

6.3.5 On connaît mal le niveau d'instruction et les compétences professionnelles des Palestiniens en diaspora. Mais on peut extrapoler à partir de ce que l'on sait de la répartition de la main-d'oeuvre entre les diverses catégories professionnelles, dans un certain nombre de pays arabes (voir tableau 6.12). D'après ces chiffres,

l'agriculture représente un pourcentage beaucoup plus faible de la population active que dans les territoires occupés (sauf en Jordanie). On estime généralement que ces résultats sont un peu faussés par le sous-développement agricole de la plupart des pays en question, mais cela fournit quelques indications sur le type d'emplois qui s'offrent aux Palestiniens en diaspora. Cependant, aucun des pays figurant sur le tableau 6.12 n'est doté d'une structure économique à prédominance industrielle. Les Etats pétroliers ont une industrie dominée par les hydrocarbures et, si l'on considère uniquement le secteur non pétrolier, il s'agit essentiellement d'activités d'aval à très forte intensité de capital. On a fort peu de détails sur les compétences professionnelles et le type d'activité de cette main-d'oeuvre, mais, de façon générale, il semble que la population active des Palestiniens en diaspora se divise en deux. Il y a d'une part, ceux qui vivent dans les camps, surtout dans les trois pays voisins - Jordanie, Liban et Syrie, où le chômage sévit et où les emplois offerts demandent très peu de compétences professionnelles; et d'autre part, ceux qui sont des travailleurs qualifiés ou semi-qualifiés et qui occupent pratiquement tous un emploi. Parmi ces derniers, beaucoup sont des cadres supérieurs très spécialisés et ont souvent d'excellentes qualifications.

6.4.0 Compétence professionnelle et formation

6.4.1 A court terme, les qualifications professionnelles de la main-d'oeuvre disponible ont naturellement une incidence sur le niveau technique de l'industrie et elles déterminent donc le type d'industrie que l'on peut créer. Bien entendu, à plus long terme, les exigences du processus de développement définiront le genre de qualifications professionnelles et le niveau de compétence nécessaires pour assurer l'autonomie de ce processus.

6.4.2 Dans l'optique du présent rapport, les objectifs à atteindre, pendant la période de reconstruction, seront variés :

- 1) Assurer, de façon générale, un redéploiement des ressources;
- 2) Jeter les fondements du développement économique et social du nouvel Etat indépendant de Palestine;
- 3) Offrir, ce faisant, un emploi aux nombreux exilés, de retour dans leur pays, et répondre à leurs besoins;
- 4) Consolider l'assise du secteur industriel (et du reste de l'économie).

6.4.3 Par conséquent, on peut imaginer que l'expansion rapide du secteur industriel assurera un fort accroissement de l'emploi chaque année et qu'il s'agira surtout, dans un premier temps, d'emplois semi-qualifiés. Cette expansion devra être rapide et soutenue au cours des dix premières années, de sorte qu'un perfectionnement accéléré de la technologie ne sera sans doute pas opportun. Si le PIB enregistrait un taux de progression qui permette d'absorber l'augmentation de l'effectif de la population et l'accroissement du nombre des demandes d'emploi, cela constituerait déjà une réussite remarquable.

Le tableau 6.13 indique combien d'emplois supplémentaires devraient être créés au cours des dix premières années et de préférence dans le secteur industriel, comme nous l'avons établi dans le présent rapport. Le niveau technologique ainsi que l'augmentation de la population active détermineront le volume et le taux de croissance du PIB de ce secteur. Cependant, il vaudra mieux créer des industries en fonction de la disponibilité des techniques les plus appropriées, plutôt que de choisir d'abord les industries à implanter, puis adapter les techniques à employer à l'offre de main-d'oeuvre. Le capital devra être importé en grande partie, de sorte que son coût sera fixé. Si donc nous supposons, pour les besoins de notre démonstration, qu'il existe un prix mondial pour chaque produit, cela signifie qu'à tout niveau de salaire donné, correspondra un seul point sur la fonction de production de chaque produit, et qu'ainsi on pourra déterminer quelle industrie maximisera la contribution totale au PIB, en situation de plein emploi. Le principe est valable en théorie, mais la réalité sera beaucoup plus complexe. Par exemple, nous imaginons que le facteur "gestion" déterminera largement la productivité et nous pensons qu'il faut chercher activement, avant même l'indépendance, des gestionnaires, probablement disponibles sur le marché et capables de transformer une main-d'oeuvre en majorité semi-qualifiée, ayant vécu en exil dans différents pays. Par ailleurs, le montant des capitaux fournis par les nations amies dépendra, en partie du moins, du rendement escompté de ces capitaux et des délais correspondants. Cela aussi pèsera sur les orientations de l'industrie. Aussi l'éventail des qualifications professionnelles et l'effectif de la main-d'oeuvre détermineront-ils le choix des activités industrielles et en même temps seront déterminés par ce choix.

6.4.4 Enfin, l'orientation industrielle que nous suggérons semble relativement simple, dans une situation où la production est mesurée par les prix mondiaux, mais la totalité des facteurs de production ne peuvent être achetés sur le marché international et bon nombre d'entre eux ne sont pas "marchands" - pour utiliser le vocabulaire des économistes du développement. Il s'agit de facteurs qui ne sont pas transportables, ou dont les coûts de transport seraient prohibitifs, de sorte que leur importation serait moins rentable que leur production dans le pays, sauf circonstances exceptionnelles. Tel est le cas notamment des services de distribution, de l'énergie, des transports et, souvent, du ciment ou des matériaux de construction lourds. L'opportunité d'implanter ces industries sera fonction des besoins des autres industries que l'on aura choisi de créer, et il faudra tenir compte de ces corrélations lors de l'examen de la question des industries de biens "marchands".

6.5.0 Objectif : emploi

6.5.1 Dans leur étude intitulée "Palestine : options de développement" (CNUCED, 1982), Sadler et Abu Kishk définissent le nombre total des emplois à créer dans les territoires occupés, au cours des dix premières années qui suivront l'indépendance, en se fondant sur les hypothèses suivantes :

- a) Les 78 000 Palestiniens actuellement employés en Israël seront absorbés dans l'économie palestinienne au cours des cinq premières années;
- b) La participation des femmes doublera, passant de 8,6 % à 17,2 % des groupes en âge de travailler;

c) Chez les hommes, ce taux de participation atteindra environ 90 %.

Le taux global de participation à la vie économique sera de 23 % (b + c);

d) 50 % des Palestiniens en diaspora rentreront au pays au cours des 10 premières années qui suivront l'indépendance;

e) Le taux d'accroissement de la population sera de 3 %.

Si l'on adopte ces hypothèses, le nombre d'emplois à créer (ou, en d'autres termes, l'offre de main-d'oeuvre) correspondra aux chiffres du tableau 6.13. Au cours de la première décennie, on aura besoin de 623 820 emplois.

6.5.2 Dans cette même étude, les auteurs calculent les besoins en main-d'oeuvre pour la construction de logements, d'infrastructures, d'écoles, etc. au cours de la période de reconstruction (voir tableau 6.14) et font une estimation de la main-d'oeuvre disponible chaque année pour d'autres emplois (le tableau indique aussi les réserves d'eau disponibles chaque année, déduction faite de la consommation des villes et de l'agriculture). La main-d'oeuvre disponible qui figure dans la colonne "Excédent" devra faire marcher l'industrie, les grands services publics de distribution et le secteur tertiaire. A la fin de la période de reconstruction, où l'on présume que tous les Palestiniens en diaspora qui souhaitaient le faire seront rentrés au pays, la structure de la future économie palestinienne sera en place. En conséquence, le développement du secteur industriel, fondé sur l'accroissement de la main-d'oeuvre disponible, devra s'harmoniser avec les progrès d'autres secteurs demandeurs de main-d'oeuvre, étant entendu qu'il faudra reclasser une grande partie des travailleurs lorsque la période de reconstruction aura atteint son terme.

6.5.3 Parmi la main-d'oeuvre disponible, on peut s'attendre à trouver un large éventail de compétences techniques et commerciales ainsi qu'une catégorie adaptable de travailleurs non qualifiés ou semi-qualifiés, actuellement en exil ou faisant la navette chaque jour pour travailler en Israël. Compte tenu des ressources humaines que cela représente, il serait urgent d'envisager la création d'un secteur manufacturier, où les travaux de montage et des activités analogues occuperaient une large place et qui produirait essentiellement pour l'exportation, comme on l'a évoqué dans d'autres chapitres du présent rapport.

TABLEAU 6.9

Répartition des Arabes palestiniens (âgés de 10 ans ou plus) selon le niveau d'instruction et le sexe
(Camp de Chatila, Liban) novembre 1979

Total		Etudes uni- versitaires et post- universi- taires		Institut post- secondaire de cycle court		Diplôme d'ensei- gnement secondaire professionnel		Diplôme d'ensei- gnement secondaire général		Diplôme d'ensei- gnement secondaire de cycle court		Diplôme d'ensei- gnement primaire		Instruction élémentaire		Analphabètes	
F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M
2 707	2 770	2	39	4	12	1	4	57	185	221	286	480	672	877	1 196	865	376
TOTAL 5 477		41		16		5		242		509		1 352		2 073		1 241	

Enquête du Bureau central de statistique, Fonds national pour la Palestine, Damas 1979.

TABLEAU 6.10

Répartition de la population active des Arabes palestiniens (âgés de 10 ans ou plus)
selon la catégorie professionnelle, la branche d'activité et le sexe

(Camp de Chatila, Liban) novembre 1979

Catégorie professionnelle	Sexe	BRANCHE D'ACTIVITE										
		Total	Chômeur à la recherche d'un premier emploi	Services collectifs, sociaux, personnels	Finances, assurances immobilier et services commerciaux	Transports, stockage et communications	Commerce de gros et de détail, hôtellerie et restauration	Bâtiment et travaux publics	Eau, gaz, électricité	Industries manufacturières	Industries extractives	Agriculture, foresterie, chasse et pêche
Professions libérales, techniciens et assimilés	H	110	-	99	-	-	1	9	-	1	-	-
	F	36	-	36	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel administratif et cadres	H	5	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-
	F	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Personnel de secrétariat et assimilés	H	51	-	40	5	1	3	2	-	-	-	-
	F	24	-	23	-	-	1	-	-	-	-	-
Agents commerciaux	H	218	-	2	1	-	215	-	-	-	-	-
	F	10	-	-	-	-	10	-	-	-	-	-
Personnel des services	H	213	-	160	-	25	19	1	-	4	-	4
	F	36	-	30	-	-	4	-	-	2	-	-
Agriculteurs, éleveurs, forestiers et pêcheurs	H	26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26
	F	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouvriers, conducteurs de véhicules et manoeuvres	H	1 104	-	252	-	101	10	508	1	231	1	-
	F	55	-	2	-	-	-	-	-	53	-	-
Chômeurs à la recherche d'un premier emploi	H	43	43	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	F	4	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	H	1 770	43	558	6	127	248	520	1	236	1	30
	F	166	4	92	-	-	15	-	-	55	-	-
	T	1 936	47	650	6	127	263	520	1	291	1	30

TABLEAU 6.11

Répartition de la population active des Arabes palestiniens (Agés de 10 ans ou plus) selon le statut professionnel, le niveau d'instruction et le sexe

(Camp de Chatila, Liban) novembre 1979

Statut professionnel	Sexe	Niveau d'instruction								
		Total	Etudes universitaires et post-universitaires	Institut post-secondaire de cycle court	Diplôme d'enseignement secondaire professionnel	Diplôme d'enseignement secondaire général	Diplôme d'enseignement secondaire de cycle court	Diplôme d'enseignement primaire	Instruction élémentaire	Anal-phalètes
Employeur	M	240	1	-	1	2	5	16	208	7
	F	4	-	-	-	-	-	2	-	2
Travailleur indépendant	M	350	4	-	-	14	27	52	183	70
	F	21	-	-	-	-	-	5	9	7
Salarié	M	1 313	28	12	2	92	125	251	546	257
	F	138	-	2	-	14	22	38	31	31
Aide familiale	M	4	-	-	-	-	-	-	4	-
	F	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chômeur à la recherche d'un premier emploi	M	43	1	-	-	1	2	5	18	16
	F	4	-	-	-	-	2	-	-	2
TOTAL	M	1 950	34	12	3	109	159	324	959	350
	F	167	-	2	-	14	24	45	40	42
	T	2 117	34	14	3	123	183	369	999	392

Enquête du Bureau central de statistique, Fonds national pour la Palestine, Damas 1979.

TABLEAU 6.12

Répartition des Palestiniens dans les pays d'accueil
selon la branche d'activité économique en 1979
(en pourcentage)

Population palestinienne totale	1 278 000	276 000	81 000	247 000	127 000	34 900	30 000*
Branche d'activité économique	Jordanie	Syrie	Liban	Koweït	Arabie saoudite	Emirats arabes unis	Egypte
Agriculture	66	7,9	10,7	2,2	3,4	N.A.	4,5
Industrie	5	20,7	13,9	22,7	9,0	5,5	8,7
Bâtiment et travaux publics	2,3	17,9	24,4	10,8	11,3	23,2	4,8
Commerce	6,7	11,2	11,7	15,1	7,3	10,0	20,0
Transports et stockage	3,7	5,5	N.A.	6,5	N.A.	4,0	12,1
Services collectifs sociaux et personnels	14,2	27,3	31,0	36,1	56,8	45,9	32,1
Divers	2,1	9,5	8,3	6,6	12,2	11,4	17,8
Total %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Estimations fondées sur les principales tendances.

Source : Les calculs se fondent sur des données tirées du rapport statistique palestinien, établi, en 1981, par le Bureau central de statistique à Damas (Syrie).

TABLEAU 6.13

Nombre total d'emplois requis au cours des 10 premières années d'existence de l'Etat palestinien

	Pour les Palestiniens actuellement employés en Israël	Relèvement du taux de participation masculine	Relèvement du taux de participation féminine	Exilés de retour	Accroissement naturel	Total
1985	15 600	4 800	6 200	33 350	9 430	69 380
1986	15 600	4 800	6 200	33 350	10 750	70 700
1987	15 600	4 800	6 200	33 350	12 080	72 030
1988	15 600	4 800	6 700	33 350	13 440	73 390
1989	15 600	4 800	6 200	33 350	14 840	74 790
1990	-	-	-	33 350	16 290	49 640
1991	-	-	-	33 350	17 780	51 130
1992	-	-	-	33 350	19 310	52 660
1993	-	-	-	33 350	20 880	54 230
1994	-	-	-	33 350	22 520	55 870
TOTAL						623 820
Nombre de Palestiniens travaillant dans les territoires occupés, pendant l' <u>année de base</u>						156 500
EMPLOI TOTAL EN 1994						780 320

TABLEAU 6.14

Ressources en eau⁽¹⁾ et en main-d'oeuvre⁽²⁾

Année	Ressources disponibles en début d'année		Besoins en main-d'oeuvre						Besoins en eau		Excédent	
	Main-d'oeuvre	Eau	Logements	Hôpitaux	Ecoles et autres établissements d'enseignement	Autres équipements d'infrastructure	Entretien	Agriculture	A des fins autres qu'agricoles	Agricultures	Main-d'oeuvre	Eau
1985	69 380	900	52 280	5 770	71 620	32 420	6 480	7 910	9	91 0	-107 000	800
1986	140 080	900	53 169	5 860	73 220	33 080	13 100	16 070	19	97 8	- 54 400	783
1987	212 110	900	54 060	5 960	73 780	33 450	19 790	24 230	40	105 8	+ 800	755
1988	285 500	900	55 000	6 060	75 370	34 110	26 610	32 390	84	113 0	55 960	703
1989	360 290	900	55 960	6 160	77 060	34 790	33 570	40 790	178	121 5	111 960	601
1990	409 930	900	48 600	3 600	59 060	27 810	39 130	49 450	193	130 6	182 280	576
1991	461 060	900	49 650	3 700	60 840	28 550	44 850	58 910	210	140 4	214 560	550
1992	513 720	900	50 700	3 810	62 720	29 310	50 700	68 650	229	151 0	247 830	520
1993	567 960	900	51 780	3 930	64 500	30 050	56 710	78 680	248	162 3	282 310	490
1994	623 860	900	52 900	4 050	66 470	30 850	62 900	89 020	270	175 0	317 670	445

1) En millions de mètres cubes

2) En années-hommes

CHAPITRE 7

7.0 Besoins en capital

7.1 Dans les chapitres précédents, on a examiné d'une part les divers obstacles au développement d'un Etat palestinien indépendant et d'autre part les facteurs susceptibles de favoriser ce processus. Par souci de cohérence, on a retenu, en ce qui concerne les tendances démographiques et l'emploi, les hypothèses utilisées dans les études réalisées antérieurement dans le cadre du programme dont relève le présent projet 1/.

7.2 Le chiffre prévu de la population au cours de la première année de l'indépendance, devant par hypothèse s'instaurer en 1985, est 1 372 450 (voir Tableau 7.1). En 1980, le PNB par habitant dans les territoires occupés représentait 30,3 % de celui d'Israël - lequel était de 3 617 dollars aux prix de 1975 - et s'établissait donc à 1 096 dollars. En s'appuyant sur ces chiffres, ainsi que sur l'accroissement présumé de la population au cours de la période de reconstruction, on analysera les besoins de fonds et les rapports capital-travail qui résulteront de différents scénarios de croissance du PNB par habitant, étant entendu que le montant des fonds envoyés de l'étranger et des revenus gagnés en Israël diminuera au fur et à mesure du rapatriement des exilés.

7.3 Tout indique que le coefficient de capital moyen est actuellement extrêmement faible (probablement égal ou inférieur à 1,5/1). On ne dispose pas de données sur ce point, mais, heureusement, il s'agira surtout du coefficient marginal de capital nécessaire pour porter le PNB au niveau requis durant les années de reconstruction.

7.4 Pour les pays se trouvant à un niveau de développement comparable, le coefficient marginal de capital est normalement voisin de trois, chiffre retenu par Kubursi dans son ouvrage "Is an Independent Palestinian State Economically viable" [Kubursi - A. (MacMaste University, Canada), Conférence internationale sur la question de Palestine, 1983]. De même, comme Kubursi, nous supposons un taux d'épargne de 15 %, ce qui correspond aussi aux observations faites au sujet d'autres pays de la région ayant atteint un stade de développement similaire. Il est très difficile de faire une analyse valable de la situation qui prévaut en Palestine en raison, d'une part, des nombreuses distorsions relevées dans d'autres sections du présent rapport et, d'autre part, du fait de l'absence d'incitations à l'investissement et de la tendance de la population à placer son épargne à l'étranger. Toutefois, il semble raisonnable de supposer que, étant donné les ratios mentionnés ci-dessus et un accroissement de la population nationale de l'ordre de 3 à 3,5 %, il serait à tout le moins possible de maintenir le niveau du PIB et d'améliorer dans une certaine mesure les équipements existants, et notamment l'infrastructure sociale, sans recourir à l'emprunt extérieur (à la différence de Kubursi, nous n'incluons pas dans l'épargne les provisions pour amortissement, de sorte qu'il est possible de la consacrer à l'accroissement du stock de capital). C'est là une hypothèse très osée qui nous permet d'accorder une attention particulière aux capitaux nécessaires pour couvrir les besoins des rapatriés et ceux des migrants journaliers qui travaillent actuellement en Israël.

1/ Voir "Examen de la situation économique du peuple palestinien dans les territoires arabes occupés", Khouja M.W. et Sadler P.G., CNUCED, 1981; et "Palestine : options de développement", Sadler P.G. et Abu Kishk B., CNUCED, 1982.

7.5 On a montré ailleurs (chapitre 4) que jusqu'à 25 % du PNB total proviennent des envois de fonds de l'étranger ou du travail en Israël (selon nos estimations le premier de ces éléments correspond à 10 % environ du PNB et le second à 15 %). Si l'on suppose que le PNB par habitant ne variera pas entre 1980 et 1985 (il est resté remarquablement constant pendant les années 1980-81 et 1982, voir Appendice 1) alors le PNB total s'établira en 1985 à 1 504 millions de dollars aux prix de 1975. Prenant ce chiffre comme base on peut calculer les besoins de capital suivant différents scénarios de croissance, étant entendu que l'accroissement nécessaire devra être assuré dans une large mesure par le secteur industriel. On suppose également que 50 % des Palestiniens exilés rentreront chez eux au cours de la première décennie qui suivra l'indépendance, et que l'économie palestinienne absorbera en cinq ans ceux qui sont à présent employés en Israël (voir Sadler et Abu Kishk, "Palestine : options de développement", *op. cit.*). Ainsi, le montant des fonds envoyés de l'étranger tombera à 5 % du PNB au cours de la décennie, tandis que la fraction du PNB correspondant actuellement aux salaires des travailleurs employés en Israël devra, à la fin de la première période quinquennale, être assurée par l'économie nationale.

7.6 Dans l'hypothèse où le PNB conservera en 1985 la structure qui a été la sienne jusqu'en 1980, on peut s'attendre à ce que, sur un PNB total de 1 504,2 millions de dollars, 150,42 millions proviennent des fonds envoyés de l'étranger et 225,63 millions des salaires perçus en Israël. On peut également s'attendre à ce que, sur 10 ans, les envois de fonds de l'étranger soient remplacés, à hauteur de 75,21 millions de dollars, par la production nationale qui devra donc s'accroître de 7,52 millions par an, ce qui exigera à son tour des apports supplémentaires de capital se montant à 22,563 millions (soit la production supplémentaire multipliée par le coefficient marginal de capital (trois)). Pour compenser la diminution de la masse salariale perçue en Israël il faudra accroître la production nationale de 45,13 millions de dollars au cours des cinq premières années, ce qui nécessitera des apports supplémentaires de capital s'élevant à 135,39 millions par an au cours de cette période. Pour satisfaire aux besoins des rapatriés, il faudra également faire un effort supplémentaire d'investissement, de sorte que si l'on fixe par hypothèse le chiffre des rapatriés à 145 000 par an, la croissance du PIB nécessaire pour le maintenir à 1 096 dollars par habitant devra être de 158,92 millions par an, ce qui exigera des apports de capital totalisant 476,76 millions par an au cours de la décennie. Ainsi, pour la période 1985-1989, on aura besoin chaque année de 135,39 millions + 7,52 millions + 476,76 millions, soit, au total, 619,67 millions de dollars. Durant la période 1990-1994, on n'aura besoin que de ces deux derniers montants, soit de 474,28 millions par an.

7.7 Lorsqu'on examine la croissance du PNB par habitant, il importe de se souvenir que la réalisation de cet objectif exigera également un apport accru de capital. Les tableaux (7.1) et (7.2) montrent les besoins totaux de capital par an en fonction de différents scénarios de croissance, la propension à épargner et le coefficient marginal de capital étant ceux retenus ci-dessus.

7.8 Les chiffres des tableaux (7.1) et (7.2) ne peuvent avoir qu'un caractère indicatif, les hypothèses retenues autorisant des variations susceptibles de modifier sensiblement les montants définitifs. Toutefois, on ne saurait perdre de vue l'ampleur des problèmes qu'il faudra résoudre pour reconstruire une économie comme celle de la Palestine dans l'hypothèse d'un retour massif des exilés, et il importe de préciser le rôle du secteur industriel qui sera la plaque tournante de ce processus de restructuration.

7.9 C'est à la lumière de ces impératifs qu'il nous faut examiner les formes d'industrialisation susceptibles de servir le mieux l'avenir de la Palestine et tenter de déterminer les modalités d'organisation du secteur industriel pouvant assurer dans les conditions optimales les transformations requises au cours de la période de reconstruction et de la période ultérieure.

7.10 Il est intéressant de noter comment les hypothèses concernant les taux de croissance se répercutent sur l'évaluation des besoins en capitaux extérieurs. Par exemple, il faudra en moyenne 550 millions de dollars par an pour maintenir le PNB par habitant à un niveau constant. Une croissance modeste de $2\frac{1}{2}$ % par an coûterait 750 millions de dollars environ, mais un taux de croissance plus élevé entraînerait une progression très rapide des coûts. Il importe de souligner une fois de plus que ces prévisions peuvent ne pas se vérifier si l'on modifie certaines de nos hypothèses. Par exemple :

1) Peut-on miser sur une propension à épargner plus forte à mesure que s'accroissent les revenus, ce qui réduirait la demande de capitaux extérieurs? Ce cas de figure aurait des répercussions particulièrement intéressantes sur les chiffres correspondant au taux de croissance le plus élevé (5 %), les pouvoirs publics pouvant alors accroître le taux d'imposition en vue de contribuer au développement de l'infrastructure, ou bien des particuliers, disposant de revenus accrus, augmenter volontairement leur épargne.

2) Le progrès technologique aura une incidence d'autant plus marquée que le niveau des investissements, notamment dans l'industrie, augmentera, suscitant des effets de croissance sans entraîner de dépenses de capital proprement dites. Cette évolution pourrait également avoir des conséquences dans le domaine de la gestion : l'accroissement de la population et les progrès de l'industrialisation rendraient plus familier le travail d'usine, on ferait l'expérience des économies d'échelle, et il se pourrait de surcroît que l'on parvienne à se débarrasser dans une large mesure du laisser-aller et de l'inefficacité qui caractérisent les petites unités de production.

3) Nous devons supposer que les exilés rentrant chez eux ne seront pas démunis de capitaux et qu'ils les transféreront en Palestine soit en espèces soit sous forme d'équipement. Le montant de ces capitaux ne peut être estimé de façon sûre, mais, là encore, les sommes qu'il faudra obtenir auprès de sources dites "extérieures" s'en trouveront réduites.

TABLEAU 7.1

Besoins en capital, 1985-94, correspondant à une croissance du
PIB par habitant de 2,5 %

Année	1 PNB par habitant (en milliers de dollars E.-U.)	2 Population au commencement de l'année	3 PNB (en millions de dollars E.-U.)	4 Evolution du PNB (en millions de dollars E.-U.)	5 Diminution du montant des fonds envoyés de l'étranger et de la masse salariale perçue en Israël (en millions de dollars E.-U.)	6 Modification de la production totale (c'est-à-dire du PIB) (en millions de dollars E.-U.)	7 Accroissement du PIB engendré par l'épargne (en millions de dollars E.-U.)	8 Déficit à combler (en millions de dollars E.-U.)
1985	1,096	1 372 460	1 504,2	246,1	52,6	298,7	75,2 ^{1/}	670,5
1986	1,123	1 558 624	1 750,3	264,4	52,6	317,0	87,5	688,5
1987	1,151	1 750 382	2 014,7	283,8	52,6	336,4	100,7	707,1
1988	1,180	1 947 893	2 298,5	304,6	52,6	357,2	114,9	726,9
1989	1,210	2 151 330	2 603,1	324,4	52,6	377,0	130,2	740,4
1990	1,240	2 360 870	2 927,5	347,5	7,5	355,0	146,4	625,8
1991	1,271	2 576 696	3 275,0	372,1	7,5	379,6	163,8	647,4
1992	1,303	2 798 997	3 647,1	395,2	7,5	402,7	182,4	660,9
1993	1,335	3 027 967	4 042,3	425,8	7,5	433,3	202,1	693,6
1994	1,369	3 263 806	4 468,2	452,5	7,5	460,0	223,4	709,8
1995		3 506 720	4 920,7					

^{1/} Dans l'hypothèse que nous avons retenue (taux d'épargne = 15 % et coefficient marginal de capital = 3, l'accroissement annuel du PNB engendrera une épargne supplémentaire, ce qui permettra d'augmenter l'investissement et par conséquent la production au cours des années ultérieures.

TABLEAU 7.2

Besoins en capital, 1985-94, correspondant à une croissance du
PIB par habitant de 5 %

Année	1 PNB par habitant (en milliers de dollars E.-U.)	2 Population au commencement de l'année	3 PNB (en millions de dollars E.-U.)	4 Evolution du PNB (en millions de dollars E.-U.)	5 Diminution du montant des fonds envoyés de l'étranger et de la masse salariale perçue en Israël (en millions de dollars E.-U.)	6 Modification de la production totale (c'est-à-dire du PIB) (en millions de dollars E.-U.)	7 Accroissement du PIB engendré par l'épargne (en millions de dollars E.-U.)	8 Déficit à combler (en millions de dollars E.-U.)
1985	1,096	1 372 460	1 504,2	289,8	52,6	342,4	75,2 ^{1/}	801,6
1986	1,151	1 558 624	1 794,0	320,5	52,6	373,1	89,7	850,1
1987	1,208	1 750 382	2 114,5	357,4	52,6	410,0	105,7	913,1
1988	1,269	1 947 893	2 471,9	393,7	52,6	446,3	123,6	968,3
1989	1,332	2 151 330	2 865,6	437,3	52,65	489,9	143,3	1 039,8
1990	1,399	2 360 870	3 302,9	482,3	7,5	489,8	165,1	974,2
1991	1,469	2 576 696	3 785,2	530,9	7,5	538,3	189,3	1 047,2
1992	1,542	2 798 997	4 316,1	586,2	7,5	593,7	215,8	1 133,8
1993	1,619	3 027 967	4 902,3	646,2	7,5	653,7	245,1	1 225,9
1994	1,700	3 263 806	5 548,5	711,0	7,5	718,5	277,4	1 323,6
1995	1,785	3 506 720	6 259,5				313,0	

^{1/} Dans l'hypothèse que nous avons retenue (taux d'épargne = 15 % et coefficient marginal de capital = 3, l'accroissement annuel du PNB engendrera une épargne supplémentaire, ce qui permettra d'augmenter l'investissement et par conséquent la production au cours des années ultérieures.

Notes relatives aux tableaux 7.1 et 7.2

- 1) PNB par habitant. Cette colonne indique la progression annuelle du PNB par habitant au taux spécifié dans l'intitulé des tableaux.
- 2) Population au commencement de l'année. Dans l'hypothèse du retour de 145 000 personnes par an - l'accroissement naturel de la population étant estimée à 3 % au commencement de chaque année - cette colonne indique le chiffre de la population escompté à la fin de chacune des années considérées.
- 3) PNB. Il s'agit du produit de 1) x 2) ci-dessus; ce montant doit être atteint si l'on veut maintenir le PNB par habitant au niveau indiqué en 1) ci-dessus.
- 4) Modification du PNB. La progression nécessaire au cours de l'année pour atteindre le PIB de l'année suivante; par exemple, en 1985 (tableau 1), il faudra 246,1 millions de dollars pour porter le PIB au niveau prévu pour 1986, c'est-à-dire de 1 504,2 à 1 750,3 millions de dollars.
- 5) Diminution du montant des fonds envoyés de l'étranger et de la masse salariale perçue en Israël. On sait peu qu'actuellement 15 % du PNB environ sont assurés par des migrants journaliers travaillant en Israël, quelque 10 % provenant des fonds envoyés par les Palestiniens vivant à l'étranger. On suppose que le premier de ces apports disparaîtra progressivement au cours des cinq premières années qui suivront l'accession à l'indépendance, et que le second sera réduit de 50 % du fait du retour de la moitié de la diaspora. Cette colonne indique le montant total de la contraction de ces deux apports pour chaque année.
- 6) Modification de la production totale. Il s'agit du surcroît de production nécessaire pour assurer l'accroissement du PNB et pour compenser la contraction indiquée en 5).
- 7) Accroissement du PIB engendré par l'épargne. Dans l'hypothèse d'un taux d'épargne de 15 % et d'un coefficient marginal de capital de 3 à 1, cette colonne indique l'accroissement du PIB qui devrait résulter de l'épargne au cours de l'année considérée.
- 8) Déficit à combler. En défalquant 7) de 6), on obtient le volume de la production supplémentaire qu'il est nécessaire d'assurer mais qui ne peut être financée par l'épargne. Avec un coefficient marginal de capital de 3 à 1, il faut, pour atteindre cet objectif, des capitaux représentant le triple de ce volume. Le déficit correspondant est indiqué dans la colonne 8.

CHAPITRE 8

8.0.0 Autres obstacles au développement industriel

8.1.1 La plupart des problèmes auxquels devra faire face une Palestine indépendante et son secteur industriel sont traités dans d'autres chapitres du présent rapport. Certaines de ces difficultés sautent aux yeux, qu'il s'agisse des carences du système juridique et administratif, du faible niveau d'organisation de l'industrie, de la répartition défectueuse des activités productrices, de la petitesse des unités de production, et de l'absence de nombreuses industries motrices dont dépend la croissance à long terme.

8.1.2 Il est cependant un autre domaine qui mérite attention et que l'on peut qualifier d'"infrastructure générale du développement" : circuits d'investissement, inculcation de l'esprit d'entreprise, spécialisation du travail, organisation de cadres et de travailleurs, organismes de recherche et de création, et, surtout, dynamisme général qui fait fonctionner l'ensemble de l'économie.

8.1.3 L'absence d'un climat propice aux investissements est imputable à nombre de facteurs :

- 1) Après l'occupation, les banques égyptiennes et jordaniennes ont fermé leurs guichets, transférant leurs comptes locaux à leur siège, domicilié en dehors des territoires occupés.
- 2) Les banques israéliennes ont été autorisées à étendre leurs activités aux territoires occupés, mais à un niveau rudimentaire seulement, leurs fonctions consistant pour l'essentiel à assurer des opérations de compensation relatives aux importations et autres transactions entre entreprises israéliennes et celles des territoires occupés.
- 3) La circulation de la monnaie jordanienne a été autorisée, parallèlement à celle d'Israël, mais étant donné le différentiel d'inflation, la première avait la préférence des épargnants et des thésaurisateurs, tandis que la seconde servait aux transactions courantes. Les titulaires de comptes préféraient en général conserver leurs avoirs en dinars jordaniens, d'où la tendance à transférer dans toute la mesure possible l'épargne en dehors du pays pour la confier à des banques jordaniennes.
- 4) Le rythme excessif de l'inflation, en particulier au cours des dernières années, a entraîné non seulement une dépréciation rapide de tous les avoirs détenus en shekels israéliens, mais a en outre encouragé la pratique de taux d'intérêts très élevés. Etant donné le niveau de ces taux, il était extrêmement risqué d'emprunter en shekels à des fins d'investissement, notamment à long terme; toutefois, toutes les opérations d'investissement devaient être approuvées par les autorités militaires qui exigeaient, dans tous les cas, la divulgation des sources de fonds.
- 5) Le niveau de l'inflation influence également le comportement des créditeurs et des débiteurs. Personne n'est disposé à accorder des crédits à long terme à moins d'escompter des avantages financiers substantiels, et chacun juge profitable de différer autant que faire se peut les opérations de remboursement. Aucune de ces attitudes n'est de nature à favoriser un flux régulier d'investissements. Qui plus est, les bénéfices réels, qui sont assujettis à l'impôt, subissent une distorsion

marquée. Des bénéfices élevés en numéraire ne mettent pas nécessairement l'entrepreneur à l'abri d'une perte nette en valeur réelle, une fois les impôts acquittés.

6) L'absence d'institutions spécialisées dans l'investissement, autres que les banques, constitue également un sérieux handicap. On a déjà relevé (au chapitre 3) l'élimination du mouvement coopératif; il s'y ajoute que faute d'institutions qui concourent normalement à l'investissement industriel (instituts de crédit, banques d'affaires, bourses de valeurs, sociétés de financement) les industries des territoires occupés ne peuvent se procurer les connaissances et les conseils d'experts, ainsi que les moyens de financement proprement dits, dont elles ont besoin.

8.1.4 La conjonction de ces différents facteurs débouche sur une stagnation générale qui tient du cercle vicieux. Faute d'investissements, il n'y a pas de développement, de sorte que personne ne souhaite emprunter pour investir, etc. Des études antérieures (notamment une enquête concernant les industries sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza (H. Arwatani, Birzeit Publications, 1979), signalant l'absence d'une demande de capitaux d'investissement, ont montré que la plupart des entreprises utilisent des capitaux personnels pour investir. Cela s'explique par la répugnance à investir plutôt que par l'existence de fonds en quantités suffisantes, et il tombe sous le sens que l'absence d'une demande ne signifie pas absence de besoins. Il y a d'une manière générale répugnance à innover ou à agrandir.

8.1.5 L'absence de toute organisation de cadres ou de travailleurs provoque une atomisation générale des activités et perpétue la fragmentation de l'économie en petites unités de production. L'association aux fins de rationalisation de spécialisation est extrêmement difficile en l'absence de contacts et de discussions préalables, et c'est généralement par l'entremise d'organisations de ce genre qu'est diffusée l'information sur les produits, les matériaux et les techniques nouveaux. Les entreprises des territoires occupés se voient ainsi refuser également ce service.

8.1.6 Il n'est guère douteux que, dans une Palestine indépendante, toute tentative d'industrialisation se ressentirait rapidement de l'absence de ces différents services qui serait un obstacle de taille au processus général d'industrialisation et de développement. Au surplus, nombre de ces organisations ne sont pas de celles que l'on peut créer et faire fonctionner par décret. Leur efficacité dépend du concours de leurs membres et du désir et de la capacité de ceux-ci de répondre aux besoins. Il faut normalement pour y parvenir une longue période de croissance et de développement au cours de laquelle les structures organisationnelles émergent progressivement au gré des besoins locaux. Aussi faudra-t-il veiller à faciliter et à encourager en priorité toute évolution en ce sens.

CHAPITRE 9

9.1.0 Une stratégie de l'industrialisation

9.1.1 Tout au long du présent rapport, nous avons souligné le caractère bien souvent unique des problèmes auxquels sera confrontée une Palestine renaissante; aussi, tout processus de planification devra tenir compte de ces problèmes en incluant leur résolution dans la liste des grands objectifs nationaux à atteindre. Il faudra donc faire figurer parmi les objectifs de l'industrie la contribution qu'elle est susceptible d'apporter à la réalisation des objectifs nationaux.

9.1.2 Etant donné la base limitée des ressources naturelles connues, l'absence quasi totale de ressources énergétiques et le nombre élevé d'emplois qu'il faudra vraisemblablement fournir aux futurs rapatriés, nous avons pris comme hypothèse que la Palestine aura besoin d'un secteur industriel orienté vers l'exportation. Il faudra compenser par des recettes en devises les pertes correspondant aux envois de fonds des personnes travaillant à l'étranger et qui reviendront en Palestine, ainsi qu'aux salaires de celles qui travaillent en Israël et qui pourraient prendre un emploi dans leur pays.

9.1.3 Nous avons supposé que le secteur industriel devrait contribuer à la réalisation des objectifs nationaux ci-après :

9.1.3.1 La nécessité d'améliorer les revenus et le niveau de vie - actuellement peu élevés - de la population locale, qui travaille principalement dans l'agriculture ou exerce des activités peu qualifiées, souvent très en-deça de ses compétences et de ses capacités intellectuelles. De plus, le développement d'un secteur industriel renforcera le dynamisme de l'économie en procurant davantage de satisfaction à ceux qui s'y consacreront et en ouvrant aux jeunes des perspectives de carrière. Enfin, on peut le considérer à bien des égards comme une force modernisatrice susceptible d'aider les sociétés traditionnelles à adopter une approche du développement axée sur la croissance.

9.1.3.2 La nécessité de fournir des emplois aux exilés qui reviendront. Il y aura évidemment beaucoup de travaux de reconstruction et de création d'infrastructures (hôpitaux, routes, logements, etc.) à entreprendre, mais ils devront être financés et ne pourront occuper qu'une partie de la population active. Or, il faudra trouver des emplois pour l'ensemble de cette dernière, et des emplois assurant la fourniture de biens et de services pouvant être commercialisés, en particulier à l'étranger, ainsi que nous l'avons indiqué. Ces activités devront en outre occasionner aussi peu de dépenses que possible, car les capitaux seront rares et devront être bien gérés.

9.1.3.3 La nécessité d'intégrer les rapatriés à la population résidente. Il s'agit plus ici d'éviter l'apparition d'un problème que de trouver une solution à un problème existant. Le processus d'industrialisation, s'il pourvoit aux besoins des rapatriés, doit aussi profiter à la population résidente et la faire bénéficier de possibilités d'emploi, de l'utilisation de matériaux ou de circuits de commercialisation locaux. Il faut particulièrement veiller à ce que l'afflux rapide de population, conjugué à une industrialisation rapide elle aussi, n'entraîne pas la création d'enclaves dans lesquelles une partie de la population active, en l'occurrence les rapatriés, recevrait la plupart des avantages et deviendrait un groupe social coupé en grande partie du reste de la population, qui serait marginalisé par rapport aux progrès apportés par l'industrialisation.

9.1.3.4 La nécessité d'un développement régional équitable. Cet objectif revêt une importance particulière étant donné la répartition des actuels territoires occupés entre la bande de Gaza et la rive occidentale. Chaque zone a en effet ses spécificités. La bande de Gaza a un littoral, ainsi que le port de Gaza. La rive occidentale, elle, n'a pas de façade maritime, mais peut accéder aux marchés du Golfe par la Jordanie (il serait souhaitable que, dans une Palestine indépendante, on trouve le moyen d'organiser des communications physiques entre les deux zones, mais cela ne peut être retenu comme hypothèse). Le choix du mode de développement - si tant est que l'on puisse faire un choix - devrait assurer un flux équitable d'avantages aux résidents de chaque zone.

9.1.3.5 La nécessité de prévoir une période de reconstruction tout en préparant l'avenir. Cela peut paraître évident, mais il faut penser aux deux objectifs simultanément si l'on se préoccupe uniquement, dans les premiers temps, des problèmes de reconstruction, on n'aura pas du tout jeté les fondements nécessaires à une future croissance à long terme. D'un autre côté, si l'on s'emploie exclusivement à préparer l'avenir, il faut s'attendre, pendant la période de retour de la diaspora, à des tensions économiques et sociales que l'Etat et ses habitants pourraient trouver insupportables. Notre stratégie doit donc constituer une voie moyenne entre ces deux extrêmes.

9.1.4 Les tableaux 7.1 et 7.2 d'une part, le tableau 6.13 d'autre part, indiquent respectivement pour diverses hypothèses concernant l'augmentation de la population et du PIB, les besoins en capitaux et l'excédent de main-d'oeuvre prévisibles. Le secteur industriel sera appelé à trouver des emplois pour une bonne partie de la main-d'oeuvre excédentaire, mais cela ne pourra se faire que grâce à une injection continue de capitaux extérieurs. Nous poserons donc comme hypothèse que ces capitaux viendront en majorité de l'extérieur, bien qu'il ne faille pas oublier les apports que pourront fournir les rapatriés ou les Palestiniens ayant des intérêts internationaux qui investiront dans leur pays. En tout état de cause, ces investissements devront offrir des perspectives de rentabilité raisonnables, ce qui suppose l'existence d'une infrastructure industrielle appropriée, et par conséquent des investissements publics massifs (énergie, routes, terrains industriels, etc.). Toutefois, étant donné la nécessité d'avoir un faible rapport capital-travail dans les premiers temps, nous sommes partisans d'une stratégie fondée sur les éléments suivants :

- 1) L'organisation et le développement d'ateliers industriels, en particulier pendant les premières années de la reconstruction;
- 2) Le développement concentré de la production agricole, non seulement pour nourrir une population croissante, mais aussi pour alimenter l'agro-industrie;
- 3) Le développement de l'agro-industrie, grâce à la modernisation de certaines activités et à des activités nouvelles, mais aussi au moyen de cultures nouvelles;
- 4) Le développement rapide et continu du tourisme;
- 5) La modernisation et le développement de l'exploitation des carrières, de la taille des pierres et du polissage du marbre;
- 6) Le développement d'industries de montage, grâce à l'importation de demi-produits, ainsi qu'à l'utilisation et à la production de biens facilement transportables;

- 7) Des activités spécialisées, pour assurer l'emploi de la main-d'oeuvre qualifiée.

Reprenons chacun de ces éléments un par un :

9.1.5 1) Organisation et développement d'ateliers industriels

Il pourra s'agir de la confection de vêtements, de tricotage, de la fabrication de chaussures, d'industries mécaniques légères, de la fabrication de petits outils, de menuiserie et de production artisanales. Bien que chacune de ces activités ait ses particularités et vise un marché différent, nous avons déjà fait des recommandations sur leur développement avant l'indépendance, notamment dans le cadre des plans actuels visant à obtenir une aide active des milieux palestiniens. De cette façon, les bases de ces activités existeront déjà au moment de l'indépendance.

9.1.5.1 Il sera toutefois impératif de trouver des débouchés, et la production doit être organisée, par exemple grâce à la constitution de groupements coopératifs ou d'associations d'atelier, non seulement pour réaliser des économies sur l'achat de matériaux et l'utilisation de l'infrastructure, mais aussi pour assurer le contrôle de la qualité des produits destinés à l'exportation et avoir un système de commercialisation efficace, dans le pays et à l'étranger.

9.1.5.2 Nous avons souligné que ces activités ouvraient des perspectives à l'exportation, mais il ne faut pas oublier que chacune d'entre elles aura des produits pour lesquels il y aura une forte demande intérieure. Or, l'organisation de la production sous forme de petits ateliers offre une plus grande souplesse d'exploitation et permet une entrée en service beaucoup plus rapide que des usines, ce qui est en soi un avantage important. Elle permettra également une meilleure répartition de l'industrie, de sorte que la surconcentration n'entraînera pas d'urbanisation rapide provoquant une rupture des liens de la ville avec le pays.

9.1.6 2) Accroissement de la production agricole

Nous soulevons ce point ici, même s'il peut paraître mieux approprié de l'aborder dans la section consacrée à l'agriculture, car nous pensons qu'il est fondamental pour le développement futur de l'agro-industrie. Nous préconisons non seulement une amélioration des cultures existantes, et un accroissement de leur production parallèlement à celui de la population, mais aussi l'étude poussée d'autres cultures spécifiquement destinées à alimenter l'agro-industrie. Nous avons déjà mentionné dans ce rapport que l'on investit actuellement dans ce secteur, mais nous tenons à souligner la nécessité d'étudier de nouveaux moyens d'élever la productivité, par exemple en pratiquant une agriculture protégée (couvertures de polyéthylène, etc.), en appliquant des techniques consommant peu d'eau (irrigation au goutte à goutte, cultures sans sol) et de nouveaux engrais. On pourrait ainsi accroître très sensiblement la productivité par hectare de bonne terre, mais il faut veiller à ce que les apports de capitaux restent faibles et l'emploi maintenu à un haut niveau. L'importation de nombreuses techniques modernes des pays développés est allée de pair avec la mécanisation, ce qui a réduit les besoins de main-d'oeuvre. Cela n'est pas nécessaire, et devrait même être évité, en particulier dans les premières années où les effectifs seront excédentaires*.

* L'auteur exprime ses remerciements à M. Imadi, Directeur général du Fonds arabe de développement économique et social, pour avoir attiré son attention sur ce point.

9.1.7 3) Développement de l'agro-industrie

Il est possible de moderniser et de développer un certain nombre d'activités existantes non seulement pour améliorer les produits, mais aussi pour accroître la valeur ajoutée. Nous avons attiré l'attention sur certaines d'entre elles au chapitre 5, consacré à l'amélioration de la situation actuelle. Il s'agit de l'extraction de l'huile d'olive, de l'emballage des agrumes, de l'huile de sésame, de la préparation de sirop à partir du jus de raisin et des fruits séchés, dont les raisins secs. Le marché de beaucoup de ces produits évolue rapidement, notamment pour ce qui est des exigences en matière de présentation. Pour l'huile d'olive de qualité par exemple, il faudrait un nom de marque et un récipient approprié de façon à la placer dans un rayon de supermarché au lieu de l'exporter en vrac, auquel cas seule l'industrie peut l'utiliser. De même, les fruits séchés de qualité doivent être emballés et traités de façon à ne pas se détériorer pendant le transport ou en attendant d'être vendus. La modernisation et le développement de ce secteur de l'industrie doivent commencer au stade de la commercialisation et demanderont une organisation habile, dont sera très probablement chargé un organisme parrainé par l'Etat. Quant aux nouveaux produits, il faudra les identifier, notamment par l'observation du marché, mais on pourrait étudier les nouvelles techniques de séchage des légumes, de congélation et même de pré-emballage de repas entiers, et essayer d'obtenir l'aide de l'un des instituts de recherches technologiques récemment créés dans le monde arabe, de façon à choisir de nouvelles variétés de cultures qui conviendraient à la situation palestinienne, et pour lesquelles il y aurait des marchés. On peut citer, simplement à titre d'exemple, la possibilité de mettre en conserve et de préparer des ketchups, des saumures et des chutneys, mais les études générales de marché montrent clairement que de telles activités promettent d'être rapidement rentables et qu'elles seraient faibles consommatrices de capital.

9.1.8 4) Tourisme

Le tourisme est un secteur sur lequel on peut compter pour procurer rapidement de confortables recettes en devises. De nombreuses ressources pourraient en effet être exploitées. La côte, le long de la bande de Gaza, conviendrait tout à fait à un tourisme de type balnéaire, tandis que la rive occidentale est la terre de nombre des Lieux saints. On peut aussi envisager des circuits mixtes ou des voyages organisés dans plusieurs pays, notamment en Jordanie, qui est le site de nombreux monuments historiques.

9.1.8.1 Le tourisme est une activité à forte intensité de main-d'oeuvre, et qui peut aussi attirer des capitaux étrangers. De nombreux capitaux arabes vont déjà s'investir dans des activités touristiques des pays arabes d'Afrique du Nord, et l'on peut penser qu'ils pourraient s'orienter vers la Palestine également. Il ne faut toutefois pas oublier qu'en certaines périodes de pointe, le tourisme peut mettre certains services publics à forte contribution, notamment pour ce qui est de l'approvisionnement en eau et de l'électricité.

9.1.8.2 Le tourisme offre manifestement de tels avantages que l'on pourrait fort bien lui consacrer une étude spéciale, portant sur les types de tourisme convenant le mieux à la situation palestinienne, les avantages locaux à exploiter, et les moyens à mettre en oeuvre. On pourrait établir, du moins dans ses grandes lignes, un inventaire des projets susceptibles de bénéficier d'investissements étrangers ainsi que des estimations des services et équipements nécessaires.

9.1.9 5) Exploitation des carrières, taille de la pierre et polissage du marbre

C'est un fait que l'on trouve en Palestine des pierres à bâtir et d'autres matériaux de qualité, et que pendant la période de reconstruction, le pays aura besoin de nombreuses matières premières pour construire très rapidement. En partant de l'hypothèse qu'environ 50 % de la diaspora reviendra en 10 ans, et en tenant compte de l'accroissement démographique naturel, nous avons calculé ailleurs (voir Sadler et Abu Kishk : Options de développement. Palestine. CNUCED 1983) que, au cours de ces 10 ans, la population des territoires occupés allait presque tripler. La même étude indique aussi qu'il faudra améliorer le parc de logements existant et parer au problème du surpeuplement. Elle évalue en outre le nombre de logements supplémentaires qui seront nécessaires, et arrive à un chiffre véritablement très élevé. Il est donc évident que toutes les activités liées à la construction seront fortement mises à forte contribution.

9.1.9.1 Heureusement, la Palestine a de bonnes ressources en matériaux de construction, et les méthodes modernes permettent de les exploiter avec profit, même pour l'exportation. S'il n'est pas possible de fournir à des pays trop éloignés des blocs de pierre taillée en raison de leur poids, les nouvelles techniques de préparation de revêtements pour assurer la liaison des pierres à des blocs de ciment ouvrent de vastes perspectives. Il en va de même pour le marbre. Les techniques de taille et de polissage, ainsi que de fabrication des mosaïques permettent d'obtenir à la source une valeur ajoutée suffisante pour que l'exportation de ces produits soit prometteuse.

9.1.9.2 Il convient de noter que ces activités existent déjà et qu'elles donnent lieu à des exportations substantielles à destination de la Jordanie. Il faut maintenant les développer et les moderniser grâce à une meilleure commercialisation, afin d'élargir les possibilités d'exportation.

9.1.10 6) Industries de montage

Conscients de la nécessité de fournir rapidement de nombreux emplois, nous pensons que la Palestine conviendrait parfaitement à beaucoup d'industries à forte intensité de main-d'oeuvre, notamment celles qui produisent des biens de consommation durables et des composants industriels. Bien que la rive occidentale n'ait pas de façade maritime, nous supposons qu'il sera possible d'avoir accès à la Mer rouge ou à la Méditerranée, et peut-être même aux deux. La bande de Gaza, quant à elle, occupe une position stratégique, le Canal de Suez la rapprochant des routes commerciales menant vers l'Est et vers l'Ouest. Les constructeurs d'automobiles japonais, américains et européens ont donné l'exemple en installant des usines de montage dans des pays en développement, non seulement dans l'intérêt de ces derniers, mais aussi dans leur propre intérêt. Et le cas est loin d'être unique; on citera, parmi une longue liste de produits, les récepteurs-radios, les téléviseurs, les moteurs électriques, les réfrigérateurs, les éléments d'habitation, etc.

9.1.10.1 Dire que telle ou telle activité conviendrait mieux qu'une autre n'aurait aucun sens, car il faut d'abord disposer de terrains, avoir accès aux marchés, aux circuits d'approvisionnement, et avoir une main-d'oeuvre appropriée. D'autres besoins spécifiques (par exemple des installations de chargement et d'entreposage des automobiles) peuvent facilement être satisfaits. En supposant que les principales conditions soient réunies, il sera très important qu'il y ait une volonté expresse d'accueillir ces activités, de les faciliter et les encourager par la législation sur les exportations, les remises, l'entrée en franchise de

produits destinés à l'exportation, et par d'autres concessions de même nature. Il pourrait être possible de s'entendre sur l'achat de certains facteurs de production locaux ou bien, pour l'entreprise qui vient s'implanter, de garantir la formation de personnel local. On ne peut énoncer de règles rigides, chaque cas devant être traité en fonction de ses mérites et donner lieu à la négociation d'avantages globaux. Cela demande beaucoup d'habileté de la part de l'administration nationale et un grand sens des responsabilités lorsque, comme nous pensons que cela est la meilleure solution, les règles sont maintenues flexibles.

9.1.10.2 Une méthode fréquemment appliquée consiste à organiser des zones de libre échange. Les règles applicables à ces zones, si elles sont bien conçues, peuvent associer les avantages d'industries de montage orientées vers l'exportation à ceux du regroupement des activités et de la prestation rationalisée de services. En outre, ces zones facilitent la supervision des activités et permettent d'empêcher la contrebande ou le manquement aux règles. Néanmoins, elles ne se justifient que par la commodité et les économies qu'elles procurent. Tous les autres avantages, en particulier ceux dont bénéficient les produits, peuvent de toute façon être accordés par la loi et il ne faut pas renoncer à encourager l'implantation d'une industrie dans une zone où elle servira au mieux les intérêts nationaux à cause d'une stratégie rigide en matière de zones de libre échange. Il faudrait toutefois envisager ces dernières dans le contexte palestinien, car il y a de nombreux marchés dans le monde arabe, et il serait intéressant pour les Etats pétroliers d'investir dans un climat arabe favorable en vue de satisfaire leurs propres besoins. Pour eux, l'industrialisation sur place signifie une émigration continue et une dilution de la population, et ils peuvent juger avantageux d'implanter des usines en Palestine. Ces dernières pourraient non seulement desservir les marchés arabes, mais aussi recevoir des matières premières (plastiques, aluminium, etc.) provenant des Etats pétroliers, où elles sont produites avec une forte intensité de capital, puis fabriquer et vendre des produits finis.

9.1.11 7) Activités spécialisées

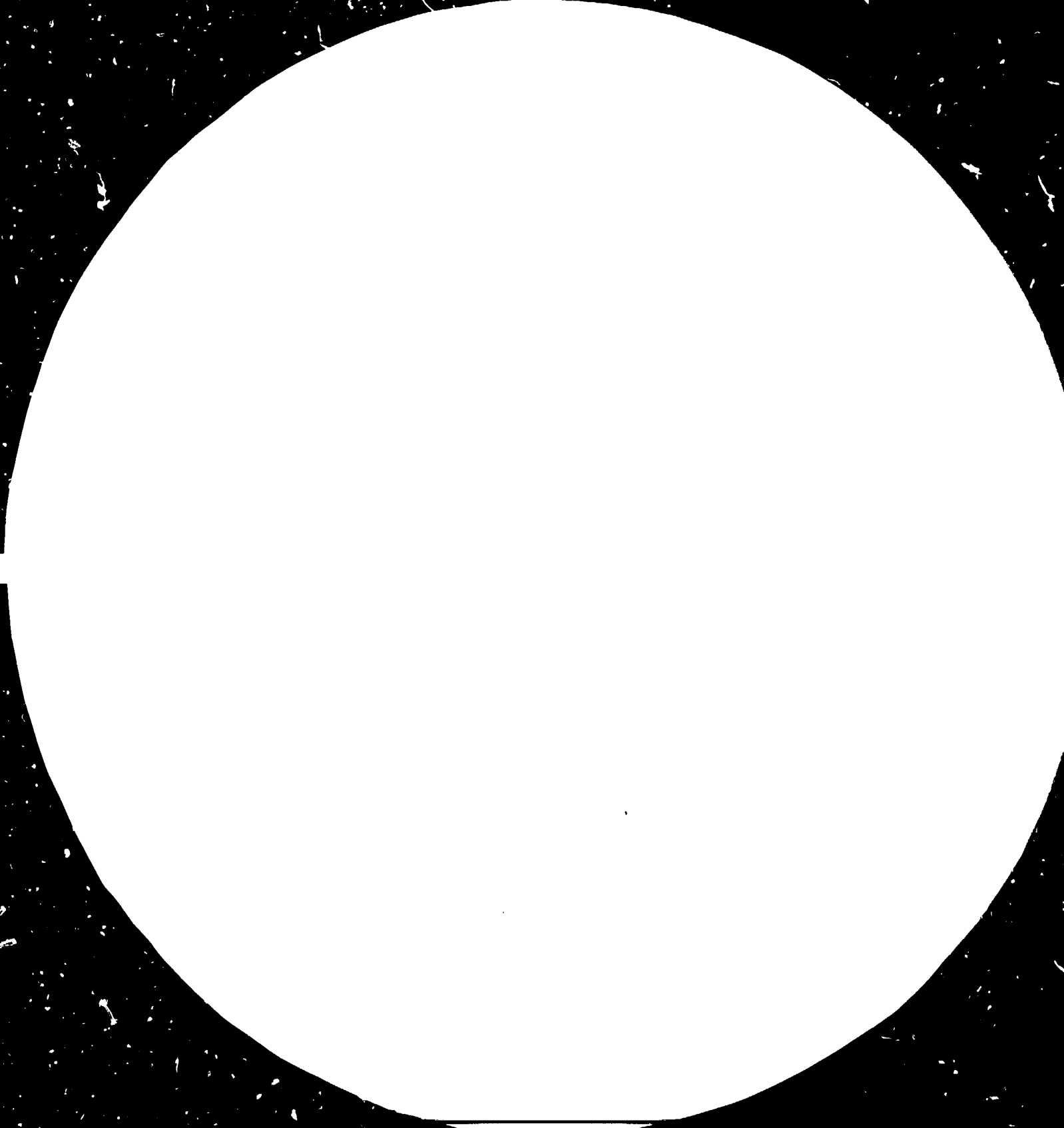
Nous avons inclus cette rubrique pour attirer l'attention sur un problème naissant et pour proposer certains moyens de le résoudre. Nous insistons dans ce rapport sur la nécessité d'assurer l'accueil des rapatriés, et c'est pourquoi nous mettons l'accent sur la fourniture d'emplois appropriés. Nous pensons que la majorité des rapatriés seront les Palestiniens des camps de réfugiés et ceux qui ont ailleurs des emplois peu rémunérés. Or, de nombreux Palestiniens déjà résidents en Palestine sont hautement qualifiés, et ils auront alors un travail très en-deça de leurs compétences ou bien quitteront la région. Il faut donc les encourager à rester et inciter les exilés qui sont eux aussi très qualifiés à revenir. La promotion d'activités demandant des qualifications (établissements de recherche dans l'agriculture et dans l'industrie, programmation informatique, travaux de conception, etc.) ne procurerait pas beaucoup d'avantages économiques immédiats, mais aurait un avantage social immense - le renforcement de la cohésion et de l'équilibre de la société - ainsi que des retombées à long terme, car elle réduirait la dépendance à l'égard des sources extérieures pour l'obtention de compétences techniques avancées et pour leur développement.

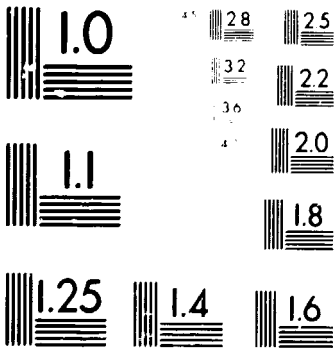
9.2. Le suivi de la stratégie

Nous avons conscience que les considérations qui précèdent constituent plus des lignes directrices et une approche possible qu'une stratégie détaillée. Pour nous, en fait, c'est l'élaboration d'un plan de développement global qui



84.08.22
AN REC 2





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
 STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
 (ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

concrétiserait avec précision une telle stratégie, et nous pensons que nos suggestions vont dans le sens de l'approche à adopter pour élaborer un tel plan. Nous nous sommes plus intéressés aux objectifs intermédiaires, à l'environnement juridique et administratif et au cadre général qu'à l'établissement d'une chronologie pour les activités et à leur introduction, ce qui serait davantage une fonction de planification.

9.2.1 La stratégie que nous préconisons, depuis la nécessité de créer des emplois et de maintenir la cohésion sociale, d'adopter une économie ouverte jusqu'à la conjonction des efforts dans certains secteurs particuliers pour exploiter les avantages existants afin de poursuivre ces objectifs, concerne principalement la période de reconstruction. Toutefois, nous notons avec satisfaction qu'elle n'est pas en contradiction avec les efforts que déploient actuellement les représentants du peuple palestinien pour atténuer les problèmes du moment par le développement - autant que leurs moyens le leur permettent - et qu'elle concorde avec les mesures que nous avons proposées pour mettre un terme à la détérioration de la condition du peuple palestinien vivant encore dans les territoires occupés. En fait, beaucoup de nos propositions découlent logiquement de ces suggestions et de ces efforts. Nous pensons également que les mesures que nous indiquons permettront d'établir une base solide, à partir de laquelle pourra se développer à l'avenir une économie palestinienne autonome.

9.2.2 Pour ce qui est de suivre l'évolution elle-même, nous en avons parlé abondamment dans le chapitre consacré à la structure administrative du développement. Il faudra non seulement suivre la réalisation de la stratégie, mais aussi contrôler la conformité de la situation effective avec la situation supposée lors de l'élaboration de la stratégie. L'approche que nous préconisons permettra une plus grande souplesse de réaction qu'un plan détaillé, mais elle demandera une souplesse tout aussi grande, suivie d'une réaction rapide, de la part de l'administration. Par exemple, si les rapatriés étaient, au cours d'une année quelconque, nettement plus nombreux que prévu, comment réagiraient-ils ? Ou bien, si la fourniture de services d'intérêt public était insuffisante par rapport à la demande, quelle serait, là encore, leur réaction à long terme mais aussi à court terme ? Ce sont là, parmi beaucoup d'autres, des éventualités que l'on ne peut écarter étant donné les incertitudes qui entourent le futur Etat palestinien.

9.2.3 Le suivi de la stratégie ne saurait donc simplement consister, comme c'est le cas habituellement, à comparer les résultats aux prévisions et à ajuster les plans futurs pour rattraper les insuffisances observées. Ce doit être un contrôle permanent de l'évolution de la situation, accompagné de l'ajustement nécessaire des mesures dans le cadre de la stratégie arrêtée. Pour y parvenir de façon effective, les fonctions de contrôle doivent être appuyées par une capacité de réponse suffisamment rapide et efficace. L'identification des moyens permettant de résoudre les problèmes est au moins aussi importante que l'identification des problèmes eux-mêmes, et il faudrait, selon nous, que l'organe de contrôle puisse faire rapport à une instance appropriée, capable de prendre les mesures recommandées.

CHAPITRE 10

10.1.0 Cadre institutionnel à prévoir pour la planification et le développement industriel

10.1.1 Tout organisme de planification et de développement doit faire partie d'une vaste infrastructure administrative et institutionnelle conçue pour répondre aux exigences à la fois du régime politique et du développement national. Nous ne pouvons pas échafauder d'hypothèses valables sur la structure politique du futur Etat palestinien, mais les dispositifs administratifs de la plupart des systèmes politiques présentent un certain nombre d'éléments communs, de sorte que les services composant l'appareil administratif peuvent avoir une structure semblable dans divers Etats tout en fonctionnant différemment.

10.1.2 Ce mécanisme d'ensemble doit comprendre des services ou des départements s'occupant d'un grand nombre d'activités économiques, ainsi que d'activités qui ne sont pas de cette nature mais ont une incidence sur le développement économique. Ce sont ces services et départements ainsi que les mécanismes assurant la coordination entre eux et la structure de coordination au sein de laquelle ils fonctionnent qui formeraient l'infrastructure ou le cadre institutionnel de la planification et du développement, et ceux dont relèveraient les questions proprement industrielles ou les questions touchant plus ou moins à l'industrie formeraient le cadre institutionnel de la planification et du développement industriels au sein de cette vaste structure.

10.1.3 Un certain nombre d'activités sont communes à la plupart des types de structures de la planification et du développement et on peut les classer comme suit :

1) Planification

- a) Planification des secteurs économiques;
- b) Etablissement d'études de faisabilité;
- c) Examen des propositions se rapportant à des projets;
- d) Exécution des plans et projets industriels.

2) Promotion

- a) Renseignements sur les investissements;
- b) Création de stimulants;
- c) Emplacement des industries;
- d) Zones industrielles;
- e) Conseils et aide en matière de financement;
- f) Supervision du crédit industriel.

- 3) Activités technologiques, de contrôle et de développement
 - a) Services d'information technologique;
 - b) Elaboration et transfert de la technologie;
 - c) Recherche industrielle;
 - d) Supervision des brevets et de l'octroi des licences;
 - e) Fixation et application de normes;
 - f) Essais en laboratoire et contrôle de la qualité.
- 4) Formation de la main-d'oeuvre et fourniture de main-d'oeuvre
- 5) Services de vulgarisation et services consultatifs
- 6) Commercialisation, assistance et promotion des exportations
- 7) Législation et réglementation industrielles

10.1.4 Cette liste n'est pas exhaustive et concerne seulement les besoins généraux des pays en développement. Chaque pays a des besoins spéciaux et accordera donc plus ou moins d'importance à chacune des activités mentionnées ci-dessus; un pays donné peut aussi avoir besoin d'en organiser d'autres, qui ne sont pas prévues sur cette liste, sur une base institutionnelle. Cette remarque s'applique particulièrement à la Palestine qui, lorsqu'elle sera indépendante, se heurtera au problème du retour des exilés de la diaspora et aura donc besoin de développer son infrastructure sociale, de dégager son économie de celle d'Israël et de mobiliser beaucoup de capitaux, qui constitueront la base du développement.

10.1.5 Il importe de souligner aussi que ces institutions font partie, avec d'autres, d'un vaste mécanisme au sein duquel le bon fonctionnement de chacune dépend dans une large mesure de celui des autres, en raison de l'interaction générale. Tel est en particulier le cas lorsque l'efficacité est mesurée selon des critères dérivés de l'objectif général de l'économie dans la société et non selon des critères ayant trait aux institutions elles-mêmes. Les seconds concernent l'efficacité opérationnelle (analyse des tâches, compétences administratives, etc.), tandis que les premiers concernent les objectifs sociaux de la croissance économique, la cohésion et le développement sociaux, le commerce, etc.

10.1.6 La plupart des activités énumérées dans la liste ci-dessus ont une incidence sur la planification et le développement industriels bien qu'elles ne se rapportent généralement pas exclusivement à l'une ou à l'autre. Cette liste offre donc un cadre pour l'examen des principales exigences de la planification du développement, examen qui peut aider à mettre en lumière les besoins que les représentants du peuple palestinien devront s'efforcer de satisfaire s'ils veulent que les plans futurs d'industrialisation deviennent réalité.

10.2.0 1) Planification

10.2.1 a) Planification des secteurs économiques

Il est nécessaire de planifier les secteurs économiques dans des conditions de croissance afin de faciliter la répartition des ressources entre ces divers secteurs. Que cette répartition soit effectuée ensuite par un mécanisme central ou par l'intermédiaire d'un marché, il demeure nécessaire de planifier de manière à l'assurer au mieux (infrastructure, services publics de distribution, politique du commerce extérieur, croissance du système financier, etc.).

10.2.2 Dans chaque cas il faudra tenir compte des besoins particuliers de l'Etat en question. Aussi, avons-nous énoncé, dans d'autres chapitres de la présente étude, nos estimations des besoins en matière de création d'emplois, de capitaux et d'infrastructure et dans d'autres domaines, besoins qui sont propres à la Palestine et continueront, pense-t-on, à exister au cours des 10 premières années qui suivront la création d'un nouvel Etat palestinien. Cette période initiale doit être considérée comme une période de démarrage au cours de laquelle seront créées les futures organisations de planification et la répartition des ressources entre les diverses institutions revêtira donc autant d'importance que la répartition des ressources entre les secteurs économiques. Un plan de développement conçu avant l'indépendance ne peut être que tout à fait théorique et fondé sur de nombreuses hypothèses. Pour l'appliquer, il faudra notamment observer l'évolution des conditions physiques et structurelles et vérifier qu'elles soient bien conformes aux hypothèses d'après lesquelles le plan a été établi. Il appartiendra à l'organisation de planification du développement de modifier le plan en fonction de cette évolution ainsi que de formuler des plans à court terme à appliquer dans le cadre du plan principal. Il faudra aussi que l'organisation de planification formule ultérieurement un plan à long terme dont l'exécution devra commencer lorsque celle du plan de reconstruction sera terminée.

10.2.3 La création de cette institution doit évidemment être l'une des toutes premières priorités. Cette institution devra fonctionner dès le premier jour de l'indépendance étant donné que les problèmes qu'elle devra régler se poseront sans aucun délai. En fait, d'importants travaux de planification doivent être exécutés par le peuple palestinien avant l'indépendance et les activités de planification de ses représentants actuels sont déjà bien coordonnées. En conséquence, dans l'élaboration de ces plans et des autres plans il conviendra toujours de se souvenir que c'est une organisation de ce genre qui sera chargée de les exécuter ou de surveiller leur exécution.

10.2.4 Le type de compétences techniques dont cette institution aura besoin, dépendra des autres institutions créées et de ses liens avec elles mais on peut dire sans se tromper que, outre les compétences habituelles en planification économique, il sera nécessaire que cette organisation puisse disposer d'experts en démographie, planification financière et budgétisation et bénéficier de conseils pour la plupart des aspects de l'organisation industrielle et pour la planification des services publics.

10.2.5 b) Etudes de faisabilité

Il s'agit là d'une activité bien définie, dont les techniques sont très perfectionnées, du moins du point de vue de l'économiste. L'analyse des projets, qui constitue l'élément essentiel de la plupart des études de faisabilité, fait partie de la plupart des programmes économiques universitaires, en particulier au niveau universitaire supérieur. Là encore il faut tenir bien compte des objectifs et des critères qui en dérivent. En ce qui concerne les deux méthodes les plus courantes (celle de l'ONUDI exposée dans les Directives pour l'évaluation des projets et celle de Little et Mirrlees), leurs objectifs sont la maximisation du volume futur de consommation et la maximisation du volume d'excédent social investissable, respectivement (voir pour une comparaison des deux méthodes, d'où il ressort que, dans la plupart des hypothèses, elles aboutiront au même classement et au même choix de projets). Toutefois, il n'est pas certain que l'un ou l'autre de ces objectifs suffira dans le cas de la Palestine, surtout pendant la période de reconstruction et c'est une question que les représentants du peuple palestinien doivent étudier. La Palestine ne pourra peut-être pas satisfaire les besoins du développement de la même manière que les pays en développement pour lesquels les méthodes d'analyse ont été conçues, étant donné qu'il est prévu pour elle des conditions différentes de celles que l'on rencontre d'ordinaire dans ces pays.

10.2.6 Deux méthodes au moins sont possibles mais on ne pourra en choisir une qu'après une étude beaucoup plus sérieuse que celle que l'on peut effectuer actuellement. Dans le cadre de la première on adopterait certaines contraintes qui devraient régir le choix des projets au cours de la période de reconstruction. Elles concerneraient la nécessité de trouver des emplois pour tous ceux qui reviendraient de la diaspora, celle d'offrir de nouvelles possibilités d'emplois aux personnes qui se trouvent actuellement employées en Israël et celle, impérieuse, de développer les exportations afin de remplacer les salaires touchés en Israël ainsi que de payer les importations qui augmenteront vraisemblablement et ne pourront sans doute pas être financées à court terme faute de ressources locales connues et mises en valeur. Ces contraintes pourraient être imposées mais les méthodes habituelles ne fourniraient pas leur coût fictif. Nous ne saurions pas quels résultats l'on obtiendrait, par rapport aux objectifs fixés en relâchant certaines des contraintes en faveur d'autres. Par exemple, si l'on assouplissait une contrainte dans le domaine de la balance des paiements, est-ce que cela permettrait d'emprunter davantage et les résultats en vaudraient-ils la peine ?

10.2.7 Une deuxième méthode consisterait à maintenir les objectifs de la méthode choisie, mais à faire extrêmement attention à la manière dont les entrées et les sorties sont liées au numéraire. On a souvent négligé ce point, surtout lors du début de l'analyse des projets mais agir ainsi serait encore plus grave dans le cas de la Palestine que dans celui des autres pays. Par exemple, dans le cadre d'une méthode visant à maximiser l'excédent social réinvestissable on peut considérer que les devises disponibles détenues par l'Etat devraient être le numéraire. Celles qui sont détenues par le grand public ont alors une valeur qui est une fraction de cette valeur. Le revenu dépensé en consommation est

considéré comme un coût étant donné qu'il constituerait de l'excédent s'il était épargné, etc. Il n'est pas toujours scientifiquement possible d'établir la relation entre ces éléments et le numéraire et il faut procéder à des évaluations arbitraires. Si on les accepte à priori, comparer les projets entre eux doit aboutir à un choix logique.

10.2.8 Il est suggéré que les contraintes spéciales envisagées au cours de la période de reconstruction dans une Palestine indépendante soient examinées en vue de leur absorption dans l'une des méthodes acceptées d'analyse des projets, de sorte que la valeur des contraintes soit toujours estimée par rapport au coût de leur imposition. C'est particulièrement important si l'on tient compte du fait que l'importance des contraintes diminuera avec le temps et que dans 10 ans, par exemple, l'économie sera assez bien assise pour que les critères normaux, et par conséquent la variable normale à maximiser, soient suffisants. On peut utiliser dans ce genre de cas un facteur approprié de temps. Si l'on choisit la première solution mentionnée, où l'on utilise une variable à maximiser normale dans le cadre de contraintes, au début de la décennie suivante on aura à faire à une économie déformée qui donnera aux facteurs de production des valeurs différentes de ce qu'elles seraient normalement et la correction nécessaire entraînera inévitablement des frais. (L'ONUDI pourrait envisager d'examiner ses directives afin de voir si les contraintes souhaitées par le peuple palestinien peuvent être utilisées de la manière suggérée ci-dessus.)

10.2.9 c) Examen des propositions se rapportant à des projets

Cette activité serait variée et porterait plusieurs noms différents. Fondamentalement il est nécessaire de combler l'écart entre le plan et l'étude de faisabilité. De manière générale dans l'analyse des projets on emprunte les paramètres à des sources nationales et on suppose que le prix fixé pour les produits et les facteurs de production puisse ne pas être modifié par l'action que le projet exerce sur l'économie ou par d'autres projets entrepris au même moment. Essentiellement, les facteurs de production et les produits sont traités comme des additions marginales et on part de l'hypothèse que, comme on s'exprime en prix mondiaux (ou en prix intérieurs ajustés), les exportations ou les importations constitueront des excédents ou des déficits.

10.2.10 Au sein du processus de planification, il est absolument indispensable de faire en sorte que les projets soient introduits dans l'ordre voulu et commencent à fonctionner au moment voulu et cela le sera plus encore dans le cas de la Palestine. Il convient d'assumer un dosage adéquat des facteurs et une bonne gamme de production au cours de l'exécution du plan et chaque projet aura un rôle à jouer à la fois dans son secteur en contribuant à sa production finale et dans la société en contribuant au revenu, à l'épargne et à l'emploi, ainsi qu'à la balance des paiements.

10.2.11 d) Exécution des plans et projets industriels

Cette activité est évidemment liée à la précédente mais est de nature beaucoup plus concrète et pratique et nécessite les compétences d'industriels et de techniciens aussi bien que celles de planificateurs économiques. Elle inclut la surveillance constante des projets aussi bien que leur proposition et leur exécution - il s'agit non seulement d'examiner les projets réalisés mais de vérifier que les projets cadrent bien avec le reste du plan. On peut employer pour cela différentes méthodes, le choix étant dicté souvent par la structure

générale de l'institution de planification, qui devra être modernisée en conséquence. En effet, cette activité sera d'une importance capitale. Le plan détaillé, modifié au fur et à mesure, aura toujours un caractère indicatif plutôt qu'impératif. Les résultats obtenus dépendront davantage du travail de ceux qui sont chargés de l'exécution et de la surveillance que de celui des planificateurs et c'est seulement s'il existe le bon enchaînement entre les différentes phases et si les projets industriels sont exécutés convenablement, sur le plan de la qualité comme de la quantité, que le plan général prendra forme, à mesure que les divers éléments, au niveau du projet et du secteur agiront harmonieusement les uns sur les autres.

10.2.12 C'est à ce niveau aussi que nous devrions envisager une évaluation constante des résultats par rapport au plan, bien qu'on puisse décider que cette évaluation relève en fait de la section c) ci-dessus. Elle aura au moins deux aspects. L'un est celui de l'exécution d'un projet par rapport aux objectifs fixés. L'autre est celui de la contribution aux objectifs prévus, mesurée selon des critères dérivés du plan. Nous recommandons que les résultats des projets soient mesurés de la même manière et selon les mêmes critères que les propositions relatives aux projets (voir section c)) pour faire en sorte que l'exécution corresponde aux espoirs initiaux.

10.3.1 2) Promotion

Cette vaste rubrique porte sur les diverses manières d'encourager la genèse de projets qui contribueraient à la réalisation d'un plan et non sur la surveillance de leur exécution et l'examen de leurs résultats. Il s'agit là d'une fonction importante dans la Palestine à venir, étant donné qu'au rythme de développement que nous envisageons, spécialement en ce qui concerne l'accroissement du PIB total, il ne serait pas indiqué que les organes administratifs nationaux attendent la réponse de l'économie aux signaux du marché. Les projets futurs, y compris ceux qui ne doivent pas être financés par l'Etat, devraient être identifiés et formulés à l'avance et il faudrait soit les inscrire à un budget approprié soit solliciter les investissements nécessaires à l'extérieur en les encourageant, le cas échéant, par des stimulants appropriés.

10.3.2 a) Renseignements sur les investissements et stimulation de ces derniers

Cette question est toujours importante mais elle l'est encore plus dans le cas de la Palestine. Une société ayant réalisé des bénéfices élevés attire plus facilement les investissements mais la Palestine ne pourrait guère se targuer de l'excellence des résultats obtenus pour attirer les investissements au cours de la période de reconstruction que nous envisageons, qui serait une période de transformation plutôt que d'augmentation de l'activité industrielle. De ce fait la bonne organisation chronologique d'un plan et, par la suite la surveillance attentive de son exécution revêtent une importance accrue car la rentabilité d'un projet, si bien administré soit-il, dépend de l'exécution d'autres projets connexes. Elle dépend de l'organisme de commercialisation qui s'occupe de ses produits, de la disponibilité des importations et de leurs prix, etc. Planifier peut réduire les risques mais non les supprimer totalement.

10.3.3 Dans le cas de la Palestine, nous envisageons une forte contribution des institutions d'aide internationale (par exemple la Banque mondiale) ainsi que des fonds d'aide régionaux, particulièrement ceux qui sont créés par les

pays arabes exportateurs de pétrole. Les fonds provenant de ces sources devront être rationnés sévèrement et répartis avec soin. Souvent ces fonds sont alloués pour des projets déterminés qui ont été approuvés par l'organisme accordant l'aide après qu'il les a examinés en fonction du plan de développement et des aspirations du pays. Cette aide est souvent accordée à des projets concernant les services publics de distribution et autres services dans le domaine de l'industrie et du commerce, de l'énergie et en particulier de l'électricité, des ponts, des barrages, des ouvrages en acier et autres industries de base dont dépend une grande partie du secteur manufacturier. Tels sont les projets qui bénéficient généralement de ce type de financement et ils ont généralement comme but, notamment, d'encourager les investissements privés dans l'industrie manufacturière et autre que cet investissement de base rend possibles.

10.3.4 Une fonction importante qui devrait donc être attribuée à une organisation spéciale, peut-être à une équipe de travail au sein d'une vaste organisation, serait le rassemblement d'informations fondées sur le plan et sur des rapports de suivi ultérieurs qui serviraient à formuler les projets pour lesquels il faudrait rechercher un appui et à soutenir les efforts visant à encourager les investissements dans d'autres projets du secteur manufacturier qui s'appuieraient sur les industries de base. Le rôle de ce groupe serait actif et consisterait à solliciter appui et investissements au lieu de se contenter de fournir des informations quand on le lui demanderait. Par bien des côtés, cette fonction est similaire à celle qui est décrite dans la section "Promotion" ci-dessus.

10.3.5 b) Création de stimulants

Cette activité ne relève pas seulement de la politique du développement et dépend souvent, de manière cruciale, des autres politiques suivies, surtout dans les domaines fiscal et du commerce extérieur. Les stimulants des investissements peuvent revêtir un certain nombre de formes : exonération fiscale temporaire; dons ou prêts consentis à des conditions de faveur; importation de matières premières à tarif réduit ou gratuitement; terrains à bon marché ou fournitures d'utilité sociale, etc. Ils peuvent être soit universels soit sélectifs, et être alors fonction de l'importance de l'industrie (industrie dont les recettes d'exportation sont élevées ou qui emploie beaucoup de main-d'oeuvre locale par exemple) ou de l'emplacement. C'est ainsi qu'on peut désirer attirer un projet dans une région pour des raisons stratégiques ou pour qu'il encourage la migration des zones surpeuplées. Il s'agit là de pratiques dangereuses car les stimulants constituent souvent un moyen de remédier aux inconvénients qui découlent du fait que l'industrie n'a pas été implantée ailleurs dans le pays et l'opération risque de ne pas être très rentable en dépit de la subvention. Toutefois, utiliser des stimulants à ces fins peut ne pas figurer parmi les premières priorités du futur Etat palestinien, qui selon toute vraisemblance se souciera davantage de faire démarrer l'industrie aussi rapidement que possible.

10.3.6 S'il est bon que nous soyons conscients du rôle crucial des stimulants dans le développement économique, on ne peut guère préciser, pour le moment, ce que devra être le développement institutionnel de la Palestine en ce domaine. Il faudra attendre pour cela que des décisions soient prises en matière de politique fiscale et autre.

10.3.7 c) Emplacement des industries

Dans le cas de la Palestine, cette question revêt une signification spéciale. Selon les calculs de Sadler et Abu Kishk (Options de développement, CNUCED, 1983) il est nécessaire de prévoir la construction de 36 000 nouveaux logements par an pendant le début de la décennie de la reconstruction, ce chiffre devant être porté à 50 000 par an à la fin de la période. Cela nécessitera de très gros efforts de planification régionale et d'urbanisme et la politique d'emplacement des industries devra être intégrée dans une politique de réinstallation générale. L'infrastructure et les services publics à mettre en place seront fonction en grande partie des besoins sociaux d'une Palestine en reconstruction, cependant un certain nombre d'industries qu'il serait bon de développer dans ce pays pourront devoir être situées en un lieu déterminé, par exemple près de sources de matières premières, d'énergie ou d'eau ou près d'un port pour faciliter les importations et les exportations. Au contraire, en ce qui concerne de nombreuses autres industries, que l'on peut qualifier de "mobiles", le mieux est qu'elles soient à proximité de la main-d'oeuvre tandis que les autres services sont amenés sur place. C'est là un des arguments en faveur de l'industrialisation au moyen de la création de zones industrielles.

10.3.8 d) Zones industrielles

Il s'agit là généralement de zones réservées au développement industriel et où l'on installe les services de base nécessaires à l'activité industrielle (énergie électrique, eau, transport, etc.). On peut les créer pour l'une ou l'ensemble des raisons suivantes :

- 1) Comme il a été mentionné ci-dessus, il peut être jugé souhaitable d'établir une industrie près d'une source de main-d'oeuvre. Cela risque d'accroître le coût de l'opération pour l'industriel mais le coût social total sera plus faible que si la main-d'oeuvre devait voyager sur de longues distances ou déménager pour venir travailler en un lieu que l'entrepreneur trouve plus attrayant financièrement.
- 2) Pour encourager l'industrialisation il est prudent de disposer de nombreux services de sorte qu'une usine puisse commencer à produire avec le minimum de délai. Il est évidemment bien meilleur marché d'installer les services (électricité, eau, etc.) seulement en quelques emplacements déterminés.
- 3) Cette concentration des services contribue à réduire les coûts unitaires en ce sens que les coûts finals des infrastructures sont réduits au minimum pour chaque unité, à la fois par la répartition des coûts fixes entre un plus grand nombre de consommateurs et par la réduction des coûts de distribution que l'on obtient en concentrant les consommateurs à côté d'une source ou d'un grand point de distribution du service assuré.
- 4) Créer des zones industrielles facilite aussi la planification du développement étant donné qu'on peut les créer dans le cadre d'un programme séquentiel, d'autre part si elles sont programmées de manière échelonnée, les coûts d'installation sont réduits au minimum.

5) Lorsque des services de spécialistes sont nécessaires en informatique, pour la vérification des normes, etc.) ou que certaines sociétés risqueraient d'être trop petites pour fournir elles-mêmes d'autres services, surtout au début du développement, le mieux est d'assurer des services communs dans le cadre d'une zone industrielle. Il en est de même pour les services destinés au personnel (cliniques, protection sociale, services pour les loisirs, etc.)

Très souvent les zones industrielles sont créées par les collectivités publiques et les stimulants aux investissements sont constitués par des services peu coûteux plutôt que par des subventions. L'électricité à bon marché, des loyers peu élevés, etc. encouragent les industriels à s'implanter dans des zones industrielles et les sacrifices ainsi consentis sont partiellement contrebalancés par les économies réalisées grâce à cette concentration des services.

10.3.9 Conseils et aide en matière de financement

Nous avons déjà étudié cette activité dans le cadre de la section concernant la stimulation des investissements, sauf que nous avons traité exclusivement des investissements en vue de la création de nouvelles industries. Il sera nécessaire d'investir en permanence en vue de l'expansion des industries existantes et de l'innovation et cela devrait faire partie des fonctions d'une organisation de développement. Nous pensons que dans la situation palestinienne cela serait si étroitement lié à la stimulation des investissements en général que cela devrait faire partie des attributions du même groupe. Les deux activités seraient différenciées dans une certaine mesure en ce sens qu'encourager les investissements étrangers en vue de la création d'usines en Palestine nécessiterait une approche différente et une forme de connaissances techniques différente mais il serait nécessaire de rationner les ressources en vue des investissements et de les répartir entre les objectifs rivaux des activités permanentes à développer et des industries nouvelles à créer.

10.3.10 Supervision du crédit industriel

Le crédit aussi exige sa part des ressources financières mais la forme que prendra le crédit industriel et par conséquent la supervision nécessaire dépendront dans une grande mesure de la structure financière générale du pays. Il peut être préférable de garantir le crédit accordé par les banques ou de bonifier les taux d'intérêt des facilités de découvert pour les fonds de roulement que d'octroyer le crédit lui-même. Cela pourrait constituer une manière beaucoup plus efficace d'utiliser au maximum les ressources financières disponibles. La structure du secteur financier sera d'une importance capitale pour déterminer la nature de l'organisation qui assurera cette fonction mais compte tenu de la nécessité de financer non seulement cette activité mais les autres activités susmentionnées, on pourrait envisager une banque de développement industriel mobilisant à la fois les ressources publiques et les ressources privées, appuyée peut-être par un ou plusieurs organismes internationaux.

10.3.11 Activités technologiques, de contrôle et de développement

Il s'agit là d'une rubrique générale dans le cadre de laquelle sont énumérées un certain nombre d'activités qui, dans le cas de la Palestine, auront une importance variable. Certaines des organisations établies pourraient et devraient même s'occuper de plus de l'une d'entre elles mais il est vraisemblable que certaines seront dès le départ extrêmement importantes, tandis que d'autres le deviendront à mesure que l'économie se développera. Il est vraisemblable aussi que, parallèlement un grand nombre changeront d'orientation.

a) Services d'information technologique

Cette activité sera d'une importance capitale dans le cadre de l'expansion rapide du développement industriel envisagée et il faudra pouvoir fournir aux industries des renseignements sur les concurrents, les produits, les tendances du marché, le climat économique mondial, etc., ainsi que les renseignements habituels sur les progrès technologiques en matière de commercialisation et de méthodes de production et d'essais et sur les changements des types de facteurs de production disponibles. Chaque industrie aura ses besoins particuliers et il faudra les préciser compte tenu des besoins de la Palestine de sorte qu'il est important que le personnel de cette organisation soit composé de personnes qualifiées sur le plan technique, que l'on pourrait choisir dans l'industrie. Ou bien on pourrait aussi désigner des consultants auprès d'organisations industrielles appropriées. L'avantage de cette deuxième solution serait que des personnes très qualifiées continueraient à travailler dans l'industrie au lieu d'en être retirées au profit du service public. On faciliterait ainsi la mobilité de la main-d'oeuvre qualifiée dans les échelons supérieurs de l'industrie et on contribuerait à contrebalancer une tendance souvent constatée dans les pays en développement, où un grand nombre de personnes extrêmement qualifiées occupent des postes administratifs alors que l'industrie manque de techniciens.

- b) Elaboration et transfert de technologie;
- c) Recherche industrielle

On peut grouper ensemble ces deux questions qui font suite naturellement aux précédentes. Au cours de la période de reconstruction c'est le transfert de la technologie qui sera important et non son élaboration en dépit du fait qu'il sera sans doute souvent nécessaire de l'adapter au contexte de la Palestine. Un aspect important de cette activité consistera à faire utiliser la technologie appropriée par la main-d'oeuvre disponible et, par la suite, à former la main-d'oeuvre et à développer la technologie conformément aux besoins d'un Etat industriel moderne. Sans doute une grande partie de cette activité sera-t-elle confiée à l'industrie, qui sera aidée par l'Etat, dans le cadre d'une organisation appropriée. Toutefois il sera certainement nécessaire d'établir une liaison étroite entre ces efforts et ceux des services d'information technologique mentionnés ci-dessus, en particulier afin de diffuser en Palestine les connaissances disponibles dans le reste du monde. Quant à la recherche industrielle, elle a des ramifications très vastes. La recherche pure, qui élabore de nouveaux concepts, produits et matériaux, est souvent effectuée dans les universités et nombre de personnes pensent que c'est là qu'elle doit l'être. Toutefois, si elle ne travaille pas en liaison étroite avec l'industrie, cette recherche ne peut que se prolonger elle-même et parfois elle ne débouche sur aucune application pratique. Les puristes diraient peut-être que c'est bien ainsi, arguant que la recherche pure doit avoir pour but la

connaissance elle-même et non des applications pratiques mais dans le domaine scientifique tout au moins, c'est rarement le cas, même dans les pays les plus riches. La recherche pure exige généralement un très gros appui financier qui provient souvent de l'industrie. Lorsqu'elle utilise des fonds publics, c'est d'ordinaire parce qu'on a prévu une application pratique immédiate. La recherche appliquée présente un certain nombre d'aspects. Elle porte sur l'amélioration des pratiques et des produits existants, l'adaptation d'autres produits et pratiques à des utilisations différentes, celle des résultats de la recherche pure à des applications pratiques, etc. L'industrie sera vraisemblablement plus étroitement associée à cette forme de recherche, encore que là où il existe un grand nombre de petites unités dans une industrie particulière, elle le sera sans doute par l'intermédiaire d'une association commerciale ou industrielle. Lorsque c'est possible, il serait préférable que la responsabilité, en ce domaine incombe essentiellement à l'industrie, l'Etat ayant un rôle d'instigation et d'appui. On n'envisage pas que l'une ou l'autre de ces deux formes de recherche nécessite une vaste organisation en Palestine au cours de la période initiale de construction mais pour pouvoir faire face à ses obligations, une petite organisation doit pouvoir compter sur un personnel très dévoué qui s'acquitte avec conscience des tâches étroitement définies mais d'une importance capitale que l'on a énoncées.

10.3.12 Supervision des brevets et de l'octroi des licences

On part de l'hypothèse qu'au début les produits brevetés seront importés de l'étranger de sorte qu'il sera absolument indispensable d'élaborer très rapidement une politique des brevets ainsi que les principes d'une législation des brevets. Les industriels créant des usines en Palestine ou louant du matériel aux Palestiniens devront ne rien avoir à craindre pour leurs brevets. A long terme, les entreprises palestiniennes ayant progressé, les inventions palestiniennes auront besoin d'être protégées et il sera indispensable d'adopter aussi à leur sujet une politique et une législation appropriées. En fait, il faudra établir toute la base juridique des brevets et des licences en Palestine avant que les unes et les autres puissent avoir une signification quelconque. Sans cette base, il n'y aura rien à administrer. Toutefois il convient de faire deux remarques dès maintenant. La première est que comme nous envisageons un apport de l'Etat au moins en ce qui concerne les activités de recherche-développement dans l'industrie, cela doit se refléter dans l'équilibre entre l'intérêt public et l'intérêt privé qui doit être protégé par les brevets et les licences. D'une part le second doit être suffisamment élevé pour stimuler la recherche-développement et d'autre part il faut tenir compte du premier en raison de la contribution publique. La deuxième remarque est que les brevets et licences ont aussi une dimension internationale, de sorte que toute législation les concernant devra être formulée dans un contexte international et que des engagements internationaux avec des accords réciproques devraient être conclus de manière à protéger les droits concernant les brevets palestiniens à l'étranger et les droits concernant les brevets étrangers en Palestine.

10.3.13 Fixation et application de normes

Cette question est d'une importance capitale pour tout pays en voie d'industrialisation rapide. Dans les sociétés traditionnelles, les produits autochtones sont généralement limités aux marchés locaux et la transformation de la matière première en produit fini constitue souvent une seule opération. Il devient nécessaire d'appliquer des normes lorsque la production est destinée

à un marché plus vaste et que ceux qui commandent des marchandises doivent pouvoir être assurés de la qualité des marchandises qu'ils reçoivent. Si la législation prévoit cette obligation, ceux qui fournissent des marchandises inférieures aux normes s'exposent généralement à des sanctions. Cette garantie de qualité est importante pour le consommateur qui se voit plus ou moins garantir que les marchandises achetées correspondent à ses besoins et elle l'est plus encore pour le producteur qui tient compte de ces normes dans la fabrication de son produit. La norme doit être assez élevée pour maintenir la qualité qu'il désire pour sa propre production. Lorsque le pays est orienté vers l'import-export, les normes doivent être fixées de manière que non seulement les exportations respectent les normes mais que les normes répondent aux exigences des marchés étrangers plutôt qu'à celles du marché intérieur. Le maintien de ces normes dans le temps crée une image de marque pour le produit, aspect important de la commercialisation que l'on étudie ci-dessous. En ce qui concerne les marchandises importées, il faut qu'elles respectent certaines normes de qualité pour pouvoir être utilisées pour la production d'autres marchandises et pour permettre la comparabilité avec les marchandises produits localement. Les critères nécessaires pour la fixation de ces normes sont évidemment variés et dépendent surtout de l'utilisation que l'on compte faire des produits, seront-ils consommés ou utilisés comme facteurs de production, sont-ils destinés à un marché intérieur ou à l'exportation, etc. Toutefois, il conviendrait de procéder sans tarder à la création d'un organisme chargé de fixer ces normes et habilité juridiquement à les faire appliquer et même lorsque les normes doivent être introduites progressivement de manière à ne pas compromettre les activités traditionnelles, le programme prévoyant leur introduction doit être exposé clairement de manière que les responsables des nouveaux établissements créés puissent les avoir présentes à l'esprit et en tenir compte dans leurs plans, lorsqu'ils commandent du matériel ou des marchandises étrangères qui doivent correspondre à ces normes.

10.3.14 Essais en laboratoire et contrôle de la qualité

Cette activité est étroitement liée à la précédente et concerne en partie les normes et leur amélioration, mais elle comprend aussi la vérification de la qualité en général, qui est destinée à fournir des renseignements aux industriels ou au grand public là où il y a doute sur la qualité. Il s'agit là d'un service public très utile pour lequel on peut percevoir une taxe, le cas échéant, et qui s'adresse aux petits établissements qui ne sont pas capables de procéder à leurs propres essais. Lorsqu'il y a pénurie de compétences techniques, on peut utilement combiner le contrôle de la qualité en fonction des normes nationales et les essais au nom de l'industrie, la main-d'oeuvre et le matériel étant alors utilisés plus économiquement. Acquitter une taxe en contrepartie de ces services contribuerait à réduire leur coût total.

10.4.0 Formation de la main-d'oeuvre et fourniture de main-d'oeuvre

10.4.1 On n'envisage pas d'évaluer ici tout l'aspect éducatif de la formation de la main-d'oeuvre. Cette activité doit faire partie d'un processus plus vaste comprenant l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Ce qu'il faut c'est combler le fossé entre l'enseignement et le processus de planification par l'identification des besoins futurs en compétences et des pénuries et par l'élaboration en fonction des uns et des autres de propositions concernant des projets auxquels il faudrait accorder une importance particulière dans la stratégie de l'enseignement à long terme. Essentiellement, l'organisation en

question se livrerait à la planification de la main-d'oeuvre et maintiendrait le contact avec les autres organismes s'occupant de fournir de la main-d'oeuvre et de former celle-ci. Dans le cas de la Palestine, les activités à long terme en ce domaine, comme dans beaucoup d'autres mentionnés ci-dessus, seront moins importantes que les activités à court terme consistant à s'occuper des migrants qui reviennent et à reconstruire l'économie en général, mais, comme il sera nécessaire de développer très tôt l'enseignement technique et supérieur, on ne saurait négliger les aspects à long terme de la question.

10.5.0 Services de vulgarisation et services consultatifs

10.5.1 La contribution à court terme de cette activité, dans les conditions que nous envisageons, sera plus restreinte que dans le cas d'une économie bien assise. Lorsqu'un certain nombre de petites sociétés essaieront de se réorganiser ou de se développer pour former une véritable industrie, il sera certainement nécessaire de prévoir des services qui puissent les y aider. A bien des égards, il s'agira d'une extension de l'activité d'information mentionnée plus haut et cela ne sera guère qu'une manière de s'assurer que l'on utilise bien l'information, les techniques et les matériaux nouveaux. Il nous semble que ceux qui assumeront cette fonction devront adopter une approche constructive et ne pas attendre d'être consultés par l'industrie.

10.6.0 Commercialisation, assistance et promotion des exportations

10.6.1 Cela sera d'une importance particulière pour la Palestine, si comme nous nous y attendons, son économie s'oriente vers l'exportation. L'identification de marchés d'exportation, la promotion du commerce extérieur, l'utilisation de renseignements sur le marché dans l'élaboration de la politique de développement seront des fonctions d'une importance cruciale dès le départ et comptent parmi celles qui peuvent commencer dès avant l'indépendance. Lorsque l'industrie commencera à se développer, ses produits auront besoin de trouver rapidement un marché et la compétition sera dure. Il faudra encourager l'exportation par divers moyens, notamment au moyen d'expositions et c'est l'organisation en question qui devra s'en occuper. Il sera nécessaire aussi d'assurer la liaison avec les organismes chargés d'établir la politique étrangère en général, afin de coordonner la politique d'exportation et la politique étrangère.

10.7.0 Législation et réglementation industrielles

10.7.1 Il s'agit là d'un vaste éventail d'activités qui n'ont pas besoin d'être confiées seulement à l'organisation en question. La législation du travail, la réglementation sur la sécurité, les horaires de travail, la lutte contre la pollution correspondent à des exigences sociales mais il convient d'évaluer leur effet sur les coûts de production et sur les prix, compte tenu de ceux des concurrents sur les marchés mondiaux. Les coûts de la production sont toujours élevés au cours de la période de démarrage et, bien qu'il soit tentant d'adopter des normes très élevées pour des raisons sociales, l'effet conjugué de telles normes risque d'être tout à fait préjudiciable. Il faut viser à établir une réglementation harmonieuse et à l'appliquer progressivement.

APPENDICE I

Dans le présent appendice, on a examiné l'importance comparée des secteurs industriels des territoires occupés, d'Israël et de la Jordanie. On a en outre procédé à des tests de faisabilité, fondés sur une analyse intuitive des possibilités, afin d'évaluer les conditions d'une extension rapide du secteur industriel dans une Palestine indépendante. Ces tests ont été effectués afin que le projet puisse être abordé dans une optique plus quantitative, malgré les obstacles rencontrés durant l'enquête; ils font partie d'un document préparatoire plus vaste, établi par ordinateur, qui n'a pas été utilisé pour les raisons données. Néanmoins, les données présentées dans l'appendice pourront se révéler intéressantes, étant donné les objectifs parfois extravagants fixés pour le développement de la Palestine dans certaines des analyses partielles déjà effectuées.

* * * * *

Appendice 1

A.1 Comp raison des secteurs industriels des territoires occupés, d'Israël et de la Jordanie

A.1.1 La structure du secteur industriel en Palestine n'apparaît pas en détail dans les statistiques officielles; cela est une des raisons pour lesquelles une étude séparée a été effectuée dans le cadre de l'étude. Même après analyse des résultats, ceux-ci ne constituent qu'une base sur laquelle effectuer des prévisions et proposer des politiques pour l'avenir. Comme il ressort de l'étude précédente sur les options en matière de planification*, les dimensions de la population palestinienne et ses besoins en investissements, tant pour la reconstruction que pour le développement, évolueront si rapidement durant les 10 premières années d'une Palestine indépendante qu'une bonne part de l'effort de reconstruction et de développement déployé durant cette période sera imputable à la modification de la base, du point de vue tant de ses dimensions que de sa composition.

A.1.2 Il y a différentes manières d'étudier la faisabilité d'une stratégie de développement, mais le choix de la stratégie elle-même doit dépendre et être fonction de la viabilité économique d'un Etat indépendant. Cette viabilité est une notion difficile à incorporer dans une étude telle que celle-ci. On a noté qu'un Etat était viable lorsque ses caractéristiques économiques lui permettaient d'enregistrer une croissance régulière et une amélioration du bien-être de ses habitants ^{1/}. Il s'agit là d'une définition utile pour un observateur ou pour un organisme d'aide qui serait prié d'investir dans un tel pays. Ces organismes souhaitent savoir si l'économie est capable de subvenir à ses propres besoins et de rembourser ou remplacer l'investissement. Il est très rare qu'aucune croissance ne soit possible, mais le niveau de consommation qu'une population est prête à tolérer pour libérer un excédent destiné à l'investissement, de manière à assurer la croissance, est un déterminant essentiel de la viabilité telle qu'elle est

* Palestine. Options de développement, CNUCED, 1982 (document non publié).

^{1/} Vivian Bull, The West Bank. Is it Viable? Lexington, Mass., D.C. Heath and Co., 1975.

ici définie. En outre, l'acceptation d'un certain niveau de consommation peut être dans une large mesure fonction de l'"effet de démonstration" des niveaux de consommation et de la santé économique générale des pays voisins ou d'autres pays avec lesquels la population a des affinités ou des relations. Ainsi, Tuma et Drabkin 2/ estiment que la viabilité doit être fondée, non sur de simples perspectives de croissance, mais sur une croissance, une production et une consommation comparables à celles de pays voisins ayant une dotation en ressources similaire.

A.1.3 Aux fins de la présente étude, nous avons supposé que l'économie palestinienne sera viable, du fait de la ferme volonté des Palestiniens de construire un Etat palestinien indépendant, volonté qui apparaît à l'évidence dans le monde. Notre étude vise à contribuer à réunir les conditions de cette viabilité et d'une croissance viable et d'indiquer les exigences et les conséquences de l'indépendance et de la viabilité. Il faut reconnaître que, dès après l'indépendance, la viabilité ne pourra s'accompagner d'une consommation et de niveaux de croissance équivalents à ceux des pays voisins sans une aide extérieure appréciable. Cela est particulièrement vrai si l'on tient compte du taux de retour des exilés auquel on peut raisonnablement s'attendre immédiatement après l'indépendance. Pour déterminer les conditions de cette viabilité et ses conséquences, il serait pratique de prendre pour objectif, pendant un certain temps, le PIB d'un pays voisin et d'estimer les besoins en investissements et en aide étrangère, et par conséquent, les niveaux de consommation autorisés pour atteindre cet objectif.

A.1.4 C'est ce qui constitue la première étape de notre étude et, en conservant les principaux paramètres utilisés pour notre examen des options en matière de planification 3/, nous avons comparé les économies de la Jordanie et d'Israël avec celles de la rive occidentale et de la Bande de Gaza et, en supposant une période de reconstruction de 10 ans et des taux identiques de retour des exilés, nous avons estimé les taux de croissance des différents secteurs économiques et de l'économie dans son ensemble qu'il faudra enregistrer pour atteindre le but requis dans un délai de 10 ans. A partir de cela, il est possible d'estimer les besoins en devises, le déficit (le cas échéant) de la balance des paiements et, plus important encore pour cette partie de l'étude, la croissance du secteur industriel qui sera nécessaire selon nos calculs.

A.1.5 Si l'on compare ce que l'on sait de la structure de l'économie palestinienne avec celles d'Israël et de la Jordanie, on note immédiatement les dimensions restreintes du secteur industriel palestinien par rapport à celui de ses voisins. C'est ce qui ressort du tableau 1.

A.1.6 On peut supposer que la dotation en ressources de la Palestine n'est pas très dissemblable de celle d'Israël et que, bien qu'Israël jouisse de plusieurs avantages comparés, la plupart d'entre eux ne sont pas innés. La plupart des désavantages actuels de la Palestine sont eux aussi artificiels, conséquence des événements politiques et historiques de ces 25 dernières années. Ce sont ces faits qui ont donné à l'économie palestinienne sa structure actuelle, et, durant la période de reconstruction envisagée, il faudra non seulement prendre en charge les exilés de retour, mais également restructurer l'économie et éliminer les obstacles

2/ Tuma, Elias H. et Darin-Drabkin Haim, "The Economic Case for Palestine", Londres, Crome Helm Ltd., 1978.

3/ Palestine, Options de développement, CNUCED, 1982 (document non publié).

hérités de l'histoire récente. Comme il ressort du tableau A.1, c'est dans l'agriculture que les différences sont les plus marquées. Le pourcentage pour Israël est très faible et soutient la comparaison avec nombre de pays industrialisés à revenus élevés. Le pourcentage pour la Jordanie est plus élevé, mais est quand même relativement faible compte tenu de son PIB par habitant moins important.

A.1.7 Pour la rive occidentale et la bande de Gaza, et notamment pour la première de ces régions, l'importance relative à l'agriculture est très significative. Cette prééminence peut être attribuée à nombre de facteurs, mais l'un d'entre eux est sans aucun doute la faiblesse relative des autres secteurs plutôt que l'importance même de l'agriculture. Sur la rive occidentale, l'industrie est pratiquement non existante et elle est peu importante dans la bande de Gaza par rapport à la Jordanie, et moins importante encore par rapport à Israël. Par contraste, le secteur de la construction dans ces deux régions est plus important que dans les deux autres pays. Mais, alors que la rive occidentale soutient raisonnablement bien la comparaison pour ce qui est des services d'infrastructure et des services commerciaux (total des colonnes 5 à 8), les chiffres pour la bande de Gaza sont sensiblement plus faibles. Pour ce qui est des services communautaires et sociaux, ils sont moins importants dans les deux régions qu'en Israël et en Jordanie, de 50 % à peu près.

A.1.8 Afin d'envisager les conséquences d'une modification de la structure de l'économie palestinienne durant les 10 premières années suivant l'indépendance, le pays s'efforçant d'atteindre le niveau de ses voisins à la fin de cette période, il est possible d'effectuer quelques tests simples qui nous donneront une indication initiale. Ces tests doivent rester simples à ce stade et ont donc une valeur indicative plutôt que prescriptive, du fait du manque de données fiables.

A.1.9 Un des problèmes les plus significatifs tient à l'hyperinflation que connaît l'économie israélienne depuis quelques années. La plupart des données disponibles sur l'économie palestinienne sont exprimées en shekels israéliens (la livre israélienne a été remplacée par le shekel en 1980). En 1980, l'indice des prix de détail en Israël était de 1 097,1 : il était de 100 en 1975 et de 266,4 en 1978. En cas de décalages, ou lorsque les données recueillies portent sur des périodes non identiques, il peut se produire des distorsions, vu les coefficients déflateurs devant être appliqués à l'économie israélienne, mais lorsque l'on applique les mêmes coefficients déflateurs à l'économie des territoires palestiniens occupés, les problèmes s'aggravent car, non seulement les décalages sont en général plus grands, mais les coefficients déflateurs eux-mêmes sont sans doute faussés. Les niveaux de revenus et la structure de la consommation sont sensiblement différents dans les territoires occupés de ce qu'ils sont en Israël.

A.1.10 La comparaison du niveau de vie relatif dans les deux économies pose également un problème dû à l'apport anormal de fonds extérieurs. Des rapatriements substantiels de fonds sont effectués dans les Territoires occupés, provenant de travailleurs palestiniens expatriés et Israël reçoit un important apport de fonds, provenant en particulier des Etats-Unis. Le PIB par habitant dans ces deux régions ne constitue donc pas un bon point de comparaison du niveau de vie. Cependant, si l'on peut effectuer une évaluation raisonnable des différences de niveau de vie, il est possible de procéder à un ajustement raisonnable pour obtenir une comparaison valable. Le tableau A.2 compare le PIB d'Israël et celui des territoires occupés durant les années 1979, 1980 et 1981.

A.1.11 Le rapport entre les PIB par habitant de ces deux régions est étonnamment stable durant les trois années examinées, celui des territoires occupés équivalant très exactement à 30 % de celui d'Israël. Si l'on prend l'économie israélienne et son PIB par habitant comme objectif pour une Palestine indépendante, on peut rapidement évaluer la faisabilité de cet objectif :

A.1.12 Si l'on suppose que le PIB par habitant des territoires occupés en 1985 est de X et que celui d'Israël est de 3,3X et si l'on suppose que la croissance du PIB par habitant en Israël sera de 2,5 %, en 1995, la valeur du PIB par habitant en Israël devra être de 2,22X. Nous avons postulé ailleurs un taux de croissance de 9,8 % par an de la population palestinienne entre 1985 et 1995, à supposer que la Palestine soit indépendante dès 1985. Etant donné le taux de croissance démographique envisagé, la croissance effective du PIB nécessaire pour rattraper le PIB par habitant d'Israël en 1995 devra être de 26,8 % par an. Le PIB effectif devra être 10,75 fois supérieur à sa valeur de 1985. Cependant, pour que la proportion du PIB par habitant attribuable au secteur industriel soit équivalente à celle d'Israël en 1995, le secteur industriel devra croître de 41 % par an.

A.1.13 Il ne s'agit là que d'une illustration et non d'une prescription, ni d'un objectif. On ne saurait réellement envisager un tel taux de croissance. Cela donne cependant une idée de l'ampleur de la tâche qui attend une Palestine indépendante. Etant donné que le secteur industriel devra presque certainement assurer une part importante de la croissance du PIB, total et par habitant, on ne saurait ignorer les conséquences de cette situation sur les besoins en investissements et en compétences.

Comparaison avec la Jordanie

A.1.14 La comparaison entre l'économie palestinienne et l'économie jordanienne est compliquée par les différences de régime monétaire entre ces régions. Au tableau A.3, en prenant 1975 pour base, on a comparé la Jordanie et Israël pour la période 1975-1981. Afin de déterminer le PIB par habitant, les chiffres pour chaque année ont été convertis aux prix de 1975, puis convertis en dollars E.-U. aux valeurs de 1975. On a adopté cette méthode pour éviter les problèmes que poserait la fluctuation des taux de change.

A.1.15 Si le PIB par habitant dans les territoires occupés ne correspondait qu'à 30 % de celui d'Israël, les valeurs correspondantes pour la Jordanie font apparaître que le PIB par habitant de ce pays correspond à environ 14 % de celui d'Israël, ou que le PIB par habitant dans les territoires occupés est environ deux fois supérieur à celui de la Jordanie. On peut donc se demander quel type d'objectif fixer à une Palestine indépendante. Pour cela, il faut étudier plus attentivement ces chiffres, en tenant toujours compte du fait que le principe directeur doit être la faisabilité, sans chercher à établir des prescriptions. Ce sera au peuple palestinien de choisir en dernier ressort. Nous ne pouvons que l'aider à procéder à un choix.

A.1.16 Si l'on compare le PIB par habitant d'Israël en 1975 avec celui de la Jordanie, on note que celui-ci est environ dix fois supérieur. Cela dénote en soi un écart important, mais fait apparaître au moins un certain comblement du fossé du fait d'une différence très sensible pour ce qui est des taux de croissance. En fait, le taux de croissance du PIB par habitant en Israël durant la période examinée a été inférieur à 0,5 % par an, alors que celui enregistré en Jordanie était de 7,1 %. Si l'on s'arrête à 1980, le taux de croissance jordanien a même été de 9,4 %. Cela semble difficile à imaginer, mais si les taux de croissance

enregistrés jusqu'à 1981 se poursuivaient, la Jordanie rattraperait Israël en une génération (moins de 30 ans). Ainsi, les écarts actuels entre le PIB par habitant de la Palestine et d'Israël ne sont pas si impressionnants. La base de ressources dont dispose la Palestine pourra sans doute rivaliser avec celle d'Israël, en ce sens que les ressources en eau de la Palestine sont supérieures à celles d'Israël; de plus, les compétences dont on peut espérer pouvoir disposer avec le retour des exilés, ainsi que l'assistance que l'on peut attendre de ceux qui resteront dans la diaspora, rivaliseront avec les atouts dont a disposé Israël durant ces années de formation. Nous avons également indiqué (pages) que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que des capitaux soient disponibles pour le développement. Ainsi, il ne semble pas impossible d'enregistrer des taux de croissance d'une ampleur raisonnable, proches, sinon équivalents, de ceux de la Jordanie, compte tenu notamment du fait que la base de ressources de la Jordanie n'est certainement pas supérieure à celle de la Palestine.

TABLEAU A.1

Répartition du produit intérieur brut par secteur

	Agriculture et pêche	Industries extractives	Secteur manufacturier	Construction	Electricité gaz et eau	Commerce de gros et de détail	Transports et communications	Finances et assurances	Services communautaires et sociaux	TOTAL
Israël 1979	4,7	21,7		8,7	1,8	13,5	6,6	20,9	22,0	100
Jordanie 1978	7,9	5,0	13,4	7,8	1,2	16,9	13,7	10,8	23,3	100
Rive occidentale 1979	31,0	5,9		15,5	36,3				11,3	100
Bande de Gaza 1979	22,2	10,8		24,1	27,2				15,7	100

- 115 -

Sources :

- 1)
- 2) Industrial and Economic Trends in the West Bank and Gaza Strip, CEAO, 1981.

TABLEAU A.2

PIB en Israël et dans les territoires occupés

		<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>
I S R A E L	PIB à prix courants (en millions de shekels israéliens)	44 490	104 327	243 614
	PIB aux prix de 1975	8 662	8 943	9 170
	Population (en millions)	3,79	3,87	3,95
	PIB par habitant (en shekels de 1975)	2 275	2 311	2 322
T O E C R U I P T E O S I R E S	PIB à prix courants	2 969,4	7 529,7	16 451,5
	Indice des prix à la consommation, 1975 = 100	387,9	949,0	2 017,2
	PIB aux prix de 1975	765,5	793,4	815,5
	Population (en millions)	1,13	1,15	1,16
	PIB par habitant (en shekels de 1975)	677,4	689,9	703,0
	Rapport territoires occupés/Israël (PIB par habitant)	.298	.299	.303

Sources : Israël

Statistiques financières internationales, FMI, diverses dates.

Territoires occupés

Recueil de statistiques. Bureau central de statistiques, Israël, 1982.

Note : Le coefficient déflateur utilisé pour les territoires occupés est l'indice des prix à la consommation; le PIB à prix constants d'Israël a été directement tiré de données du FMI. Le coefficient déflateur utilisé pour le PIB n'est pas sensiblement différent de l'indice des prix à la consommation indiqué pour Israël (voir le tableau), mais il apparaît que l'indice des prix à la consommation en Israël a augmenté beaucoup plus fortement que celui des territoires occupés.

TABLEAU A.3

		1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981
I S R A E L	PIB à prix courants (en millions de shekels israéliens)	7 802	9 952	14 390	23 745	44 490	104 327	243 614
	Aux prix de 1975	7 802	7 862	7 966	8 385	8 622	8 943	9 170
	Valeur en shekels d'un dollar	0,639	0,798	1,798	1,747	2,544	5,124	11,431
	Prix à la consommation	100	131,4	176,9	266,4	474,9	1 097,1	2 378,5
	Population (en millions)	3,46	3,53	3,61	3,69	3,79	3,87	3,95
	PIB par habitant							
	Prix de 1975 (en shekels)	2 255	2 227	2 207	2 272	2 275	2 311	2 322
	Prix de 1975 (en dollars)	3 529	3 485	3 454	3 556	3 560	3 617	3 634
J O R D A N I E	PIB à prix courants (en millions de dinars jordaniens)	406,5	430,3	525,2	644,6	767,2	998,4	1 119,1
	Aux prix de 1975	306,5	335,9	411,3	471,9	491,8	576,1	576,3
	Valeur en dinars jordaniens d'un dollar	0,319	0,332	0,329	0,307	0,300	0,299	0,326
	Prix à la consommation	100	111,5	127,7	136,6	156,0	173,3	194,2
	Population (en millions)	2,70	2,78	2,90	3,01	3,13	3,24	3,36
	FIB par habitant							
	Aux prix de 1975 (en dinars jordaniens)	113,5	138,8	141,8	156,8	157,1	177,8	171,5
	Aux prix de 1975 (en dollars)	355,3	434,5	443,9	490,7	691,8	556,5	536,9

Source : Statistiques financières internationales, FMI, diverses dates, 1976-1983.

Note : Le PIB aux prix de 1975 pour Israël provient directement de cette source. Celui de la Jordanie a été calculé en appliquant aux chiffres à prix courants le coefficient déflateur de l'indice des prix à la consommation, provenant également de cette source. Si l'on avait utilisé la même méthode pour Israël, le PIB à prix constant d'Israël aurait été légèrement différent, mais les conclusions n'en auraient pas été modifiées.

